

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le mardi 9 juin 2026 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement. La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée en mairie le 26 mai 2026. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 3 juin 2026.

Membres présents :

Maire d'arrondissement : M. David BELLIARD

Adjoints au Maire et Conseillers d'arrondissement :

M. Alain Jean AMOUNI,
Mme Hélène BIDARD,
M. Arthur BULCAO COURTY,
Mme Carole COMPPER,
M. Paul CRUZ,
M. Aymeric DE TARLÉ,
M. Nour DURAND-RAUCHER,
Mme Nelly GARNIER,
Mme Ahlem GIRARD,
Mme Delphine GOATER,
Mme Nolwenn HONORÉ,
M. Michel JALLAMION,
Mme Dominique KIELEMOËS,
Mme Rosalie LAMIN,
Mme Joséphine LANFRANCHI,
M. Sylvain LEBLANC,
M. Luc LEBON,
M. Loup LOUBET,
Mme Ophélie MADINIER,
M. Jean-Christophe MARTIN,
M. Jérôme MEYER,
Mme Joëlle MOREL,
Mme Lucie MOUSTAPHA,
Mme Sabrina NOURI,
Mme Alexane RIOU,
Mme Lucie SOLEM,
M. Adrien TIBERTI,
M. François VAUGLIN,
Mme Laetitia VIPARD,
M. Alexandre VISCONTINI.

Pouvoirs

- M. Kassim BOUHOUE à Mme Joëlle MOREL
- Mme Hélène BIDARD à M. Michel JALLAMION (*à partir du vœu V11202617*)
- Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Rosalie LAMIN (*à partir du vœu V11202630*)
- Mme Lucie SOLEM à M. Luc LEBON (*à partir du vœu V11202627*)

Excusée : Mme Aurore MOUYSET

Secrétaire de séance : M. Arthur BULCAO COURT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

I / Désignation du secrétariat de séance

11202617 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption du procès-verbal de séance

11202618 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

III / Etat spécial du 11e arrondissement - Exercice 2025

11202619 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11e arrondissement de l'exercice 2025

11202620 Adoption du Compte administratif 2025

IV / Délégation de signature du Conseil d'arrondissement au Maire du 11e arrondissement

11202621 Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 11e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

V / Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein d'établissements scolaires du 11e arrondissement

11202622 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11e arrondissement

VI / Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire municipal du 11e arrondissement

11202623 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire municipal Charles Munch (11e)

VII / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

2026 DAC 28 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop œuvrant en faveur de la culture hip hop (11e)

2026 DAC 40 Subvention (160.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Ménagerie de Verre - Les Ateliers de danse (11e)

2026 DAC 41 Contribution (1.700.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison des Métallos (11e)

2026 DAC 44 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille (11e)

2026 DAC 120 Subventions (1.618.000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Glassbox (11e), Bétonsalon (13e), Immanence (15e) et Institut des Cultures d'Islam (18e)

2026 DAC 187 Subventions de fonctionnement (86.000 euros) et conventions avec 4 structures de pratique artistique dont une SCOP

2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien à 37 établissements cinématographiques parisiens

2026 DASCO 30 Subventions d'investissement (219.941 euros) à 13 collèges au titre du Budget Participatif des collèges 2025-2026

2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (85.771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557.020 euros)

2026 DASCO 35 Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles (CDE) intégrées à Paris Familles et Projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

2026 DASCO 46 Caisse des écoles du 11e - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la CDE du 11e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85.500 euros) à 13 associations

2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires – Subventions de fonctionnement (112.750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

2026 DDCT 73 Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (247.775 euros) à 38 associations

2026 DDCT 122 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (72.564 euros) pour 5 projets associatifs dont un lauréat du Budget Participatif 2024

2026 DFPE 142 Subventions (100.150 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs

2026 DFPE 224 Subventions (16.834.431 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations du Groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

2026 DFPE 225 Subventions (2.149.887 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations du Groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et Subvention d'investissement (7.178 euros) pour une crèche parentale (10e)

2026 DLH 60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

2026 DLH 106 Location de l'immeuble situé 37 boulevard de Belleville (11e) à L'Habitation Confortable – Avenant au bail emphytéotique

2026 DPE 20 Subventions (636.000 euros) et signature de conventions et d'avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

VIII / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202636 Vœu relatif à la protection des plus vulnérables pendant les périodes caniculaires [*vœu de l'exécutif*]

V11202624 Vœu relatif à la protection des cours d'écoles contre les fortes chaleurs [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

V11202628 Vœu relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant-es de l'arrondissement face aux fortes chaleurs [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202617 Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers [*Groupe Communiste du 11e - Groupe Socialiste - groupe Les Ecologistes*]

V11202625 Vœu relatif aux logements sociaux vacants dans le 11e arrondissement [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

V11202626 Vœu relatif à l'état du parc social et des résidences de la Ville dans le 11e arrondissement [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

V11202629 Vœu relatif à une demande d'audit complet des bailleurs sociaux municipaux, à l'état du parc social, ainsi qu'au gel des charges dans l'attente de ses conclusions [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202630 Vœu relatif au maintien d'une Équipe de Développement Local de plein exercice dans le 11e arrondissement [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202637 Vœu relatif à la reconnaissance et au soutien des lieux de sociabilité, de culture et de solidarité LGBTQIA+ [*vœu de l'exécutif*]

V11202631 Vœu relatif au soutien aux cafés-cultures indépendants et au bar We Are Brewers dans le 11e arrondissement [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202632 Vœu relatif à la protection des librairies indépendantes et des commerces essentiels de quartier dans le 11e arrondissement [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202635 Vœu relatif à la sauvegarde des librairies indépendantes à Paris et en soutien à la librairie Les Mots à la Bouche (11e) [*Delphine Goater - Paris 11 apaisé*]

V11202627 Vœu relatif à l'organisation d'un cycle de projections autour du film « L'Abandon » [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

V11202633 Vœu relatif à la préservation du Théâtre de l'Auguste et à la protection du foncier culturel indépendant dans le 11e arrondissement [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202620 Vœu relatif à la suppression des droits différenciés pour les étudiant-es étranger-es extra-communautaires [*Groupe Socialiste - groupe Les Ecologistes - Groupe Communiste du 11e*]

V11202618 Vœu relatif à la reconnaissance des AESH et leur sortie de la précarité [*Groupe Communiste du 11e et Groupe Socialiste*]

V11202623 Vœu relatif à l'inclusion des élèves en situation de handicap [*groupe Les Ecologistes*]

V11202634 Vœu relatif au renforcement du service public périscolaire dans le 11e arrondissement et à l'engagement budgétaire de la Ville de Paris [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

IX / Questions orales adressées au Maire du 11e arrondissement

Q11202603 Question orale relative à la protection des enfants dans les crèches parisiennes [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

Q11202604 Question orale relative aux Conseils de quartier du 11e arrondissement [*Delphine Goater - Paris 11 Apaisé*]

À 18h10, la séance est ouverte par M. David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer ce conseil d'arrondissement, Je voulais vous dire que nous avons appris avec tristesse vendredi dernier le décès de Monsieur Félix Jastrebo, président de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés (AMEJD) du 11^e arrondissement. Je propose que nous lui rendions hommage lors du prochain conseil d'arrondissement et de permettre à chacun qui le souhaite d'avoir un mot en sa mémoire. J'ai eu sa fille au téléphone et nous allons nous rencontrer pour réfléchir ensemble à un moment, ou autre chose, pour honorer Félix. »

PROJETS PROPRES AU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

11202617 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir la séance. J'ai reçu le pouvoir de Kassim Bouhou pour Joëlle Morel. Je propose de désigner Monsieur Arthur Bulcao Courty comme secrétaire de séance. Qui est pour ? Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202618 – Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Non donc je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202619 – Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11^e arrondissement de l'exercice 2025

M. le Maire : « Je donne la parole à Laetitia Vipard pour l'état spécial du 11^e arrondissement de l'exercice 2025. »

Mme VIPARD : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais présenter au conseil d'arrondissement deux délibérations propres à la Mairie du 11^e. La première délibération concerne l'avis du Conseil sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11^e pour l'exercice 2025, qui correspond à l'état des dépenses sur l'année.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, c'est-à-dire le fait de rendre compte à l'ordonnateur (le Maire) des dépenses réalisées sur l'année, et doit être voté préalablement au compte administratif qui sera présenté juste après, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les articles de ce même Code, L.2121-31 et L.2511.45, prévoient que le Conseil de Paris arrête les comptes administratifs et se prononce sur le compte de gestion après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial le concernant.

L'avis que vous êtes invités à donner sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11^e arrondissement a donc pour objet essentiel de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public. Le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit.

Au titre de l'année 2025, les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2025 se résument ainsi :

- Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2024 était de 1 340 731,49 €
- Les dotations perçues au titre de l'exercice 2025 s'élevait à 10 979 129,49 €
- Les dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 10 106 360,55 €
- Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2025 de 872 768,94 €.

Il vous est donc demandé d'approuver le compte de gestion de l'état spécial d'arrondissement de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris, au titre de l'exercice 2025. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le compte de gestion est approuvé. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	3
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	29	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202620 – Adoption du Compte administratif 2025

M. le Maire : « On passe à l'adoption du compte administratif. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote. François Vauglin, en tant que Maire d'arrondissement en 2025, ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le compte administratif est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	1	Abstention	3
Nombre de votes exprimés : 28			
Pour	28	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202621 – Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 11^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : « Je donne la parole à Laetitia Vipard sur une délégation de signature du Conseil d'arrondissement au Maire du 11^e. »

Mme VIPARD : « Par délibération 2026 DFA 13, le Conseil de Paris a, lors de sa séance de mai, donné délégation aux conseils d'arrondissement pour aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code des Collectivités Territoriales. Donc les conseils d'arrondissement sont autorisés à préparer, passer, exécuter, résilier et régler les marchés de travaux fourniture. Sont exclus de cette délégation les opérations de travaux programmés au sens de l'article L.2511-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, au budget général de la Ville de Paris.

L'article L.2511-22 3^e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en outre que le maire d'arrondissement peut, pour l'application de ces dispositions, recevoir délégation du conseil d'arrondissement dans les conditions fixées à l'article L2122-22.

En conséquence, il vous est demandé d'accorder au Maire du 11^e arrondissement cette délégation à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés (de fournitures, services et travaux non programmés au sens de l'article cité avant) passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant. »

M. le Maire : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202622 – Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Je redonne la parole à Laetitia Vipard pour la désignation de représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 11^e. »

Mme VIPARD : « Il s'agit d'une délibération rectificative de la liste qui a été présentée à la précédente séance du Conseil d'arrondissement, avec des modifications sur les lycées et un collège puisque le Code de l'éducation a changé en cours de dernière mandature, ne désignant plus qu'un représentant du conseil d'arrondissement dans ces établissements. Donc on a revu la liste conformément à cette évolution du Code de l'éducation pour n'avoir plus qu'un représentant titulaire et un suppléant dans les lycées de l'arrondissement. Le collège Pilâtre de Rozier était notamment concerné par cette révision. Les conseils d'école ne sont pas concernés par cette révision.

Donc je vous propose de procéder au vote de cette délibération rectificative qui modifie la liste des représentants dans les collèges et lycées comme suit :

- Collège Lucie et Raymond Aubrac
 - *Titulaire* : Lucie MOUSTAPHA
 - *Suppléante* : Joséphine LANFRANCHI
- Collège Beaumarchais
 - *Titulaire* : Alexandre VISCONTINI
 - *Suppléant* : Aymeric DE TARLÉ
- Collège Voltaire
 - *Titulaire* : Joëlle MOREL
 - *Suppléante* : Carole COMPPER
- Collège Alain Fournier
 - *Titulaire* : Joséphine LANFRANCHI
 - *Suppléant* : Jérôme MEYER

- Collège Anne Frank
 - *Titulaire* : Arthur BULCAO COURTY
 - *Suppléante* : Rosalie LAMIN
- Collège Pilâtre de Rozier :
 - *Titulaire* : Jérôme MEYER
 - *Suppléant* : Michel JALLAMION
- Lycée Voltaire :
 - *Titulaire* : Joëlle MOREL
 - *Suppléant* : Alain Jean AMOUNI
- Lycée d'enseignement polyvalent Caroline Dorian :
 - *Titulaire* : Nolwenn HONORÉ
 - *Suppléant* : Jérôme MEYER
- Lycée d'enseignement professionnel Turquetil :
 - *Titulaires* : Aymeric DE TARLÉ
 - *Suppléante* : Nolwenn HONORÉ
- Lycée d'enseignement professionnel Marcel Deprez :
 - *Titulaire* : Rosalie LAMIN
 - *Suppléant* : Michel JALLAMION
- Lycée d'enseignement professionnel Paul Poiret :
 - *Titulaire* : Alexandre VISCONTINI
 - *Suppléante* : Alexane RIOU

M. le Maire : « Merci. S'il n'y a pas demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	3	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	29	Contre	0
La délibération est adoptée			

11202623 – Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire municipal Charles Munch (11e)

M. le Maire : « Je passe la parole à Aymeric de Tarlé. »

M. DE TARLÉ : « Bonjour à toutes et à tous. Pour le conservatoire du 11^e arrondissement Charles Munch, sont désignés, au titre des élus, Kassim Bouho et moi-même.

Nous désignons également deux personnalités qualifiées qui témoignent aussi de la richesse et du tissu culturel local pour ce conseil d'établissement du conservatoire. Premièrement, Marianne Feder, qui dirige actuellement les Musi'Terriens, une association de musiques du monde ancrée dans l'arrondissement depuis des années. Elle fédère un grand chœur, avec notamment des musiques de l'Est, et propose des cours individuels. Les Musi'Terriens sont présents chaque année au jardin Truillot au moment de la Fête de la musique. Ils font partie du paysage culturel et vivant du quartier.

Deuxièmement, Frederic Garcia, un musicien qui anime une association de formation musicale dans le quartier Belleville. Il est en lien avec le conservatoire puisqu'il fait des ateliers dans les locaux de l'annexe Piver. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2026 DAC 44 – Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille (11^e)

M. le Maire : « Le projet de délibération 2026 DAC 44 a fait l'objet d'une demande d'inscription. Je passe la parole à Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Bonjour à tous. Cher Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, je souhaitais profiter de ces différentes délibérations permettant de voter des subventions aux établissements culturels majeurs de notre arrondissement pour attirer votre attention sur la situation extrêmement préoccupante que traverse aujourd'hui le secteur culturel.

Depuis plusieurs mois déjà, les coupes budgétaires qui ont été décidées à différents niveaux de collectivité publique, auxquels s'ajoutent les restrictions du Ministère de la Culture, fragilisent énormément l'ensemble de l'écosystème du spectacle vivant. Donc ce sont à la fois les équipes artistiques, les compagnies, les artistes, les auteurs, les techniciens, les structures indépendantes qui en subissent les conséquences directes. Partout, les mêmes signaux remontent aujourd'hui du terrain : des reports ou des annulations de création, des

résidences supprimées, des tournées réduites, des recrutements gelés, des difficultés croissantes à produire de nouvelles œuvres. Derrière ces chiffres, ce sont des emplois, ce sont des parcours professionnels et des projets artistiques qui sont menacés.

Dans une récente tribune intitulée « Livrer bataille », plus de 300 équipes artistiques alertent sur une situation qu'elles jugent sans précédent, marquée par le désengagement simultané de nombreuses collectivités et par la raréfaction des financements publics. Elle dénonce une précarisation accélérée des conditions de création et de diffusion artistique. Le SYNDEAC (syndicat national des entreprises artistiques et culturelles) qui représente de nombreuses institutions culturelles publiques, partage cette inquiétude. Il évoque une saison culturelle qui est placée sous le poids des coupes budgétaires et alerte sur le risque d'un affaiblissement durable de la création, de la diffusion et de l'emploi culturel.

Nombre d'acteurs parlent désormais d'un véritable plan social à bas bruit, un plan social qui ne dit pas son nom puisqu'il ne se traduit pas par de grandes annonces mais par des successions de renoncements, de suppressions de projets, de pertes d'emploi disséminées sur l'ensemble du territoire. Or, nous le savons, la culture n'est pas une variable d'ajustement budgétaire, elle participe de notre cohésion sociale, de l'attractivité de nos territoires, y compris sur le plan touristique, de l'émancipation des citoyens et de la vitalité démocratique. C'est pourquoi j'attire votre attention à toutes et tous sur le fait qu'il faut entendre ce cri venu du terrain, réaffirmer notre soutien aux artistes et aux structures culturelles, et veiller à ce que les arbitrages budgétaires ne compromettent pas durablement la capacité de création qui fait la richesse de notre pays.

Pour ajouter quelque chose concernant cette subvention précise pour le Théâtre de la Bastille, j'ai rencontré Claire Dupont à plusieurs reprises. Elle m'a dit que son budget avait été amputé de 50 000 € sur la saison dernière, alors qu'elle a toujours été extrêmement rigoureuse et à l'équilibre, ce qui n'est pas le cas de tous les théâtres et lieux culturels à Paris ou ailleurs. Elle m'a donc fait part de son étonnement du fait qu'elle ait dû faire un effort, alors qu'elle est extrêmement respectueuse des deniers publics et fait toujours en sorte d'avoir son budget à l'équilibre. Elle va donc devoir compenser par des suppressions de projets ou d'actions éducatives et artistiques. Je voulais ainsi attirer l'attention sur le fait que ce ne sont pas les plus vertueux qui doivent payer pour les autres, mais qu'il faut effectivement récompenser la bonne gestion et la façon respectueuse de travailler avec les deniers publics que Claire Dupont a engagé depuis son arrivée dans cette institution culturelle. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Aymeric de Tarlé pour vous répondre. »

M. DE TARLÉ : « Merci Monsieur le Maire. Merci Delphine d'apporter un petit peu de vision sur cette délibération qui concerne le Théâtre de la Bastille. Le Théâtre de la Bastille est effectivement un lieu fort de notre arrondissement. Plus de 200 représentations sont programmées par saison, attirant près de 50 000 spectateurs, soit un taux de fréquentation de 80 %. Ces chiffres montrent bien l'utilité d'un lieu comme le Théâtre de la Bastille. Depuis l'arrivée de Claire Dupont en 2023, le théâtre porte un projet clair avec une priorité aux formes innovantes, à la danse, à la création émergente. C'est un théâtre qui programme des valeurs sûres pour remplir des salles et c'est une richesse de notre arrondissement.

Il a été dit que la culture était une variable d'ajustement des gouvernements successifs. Sauf que – pour le dire très poliment et de manière très diplomate – notre majorité n'est malheureusement pas aux manettes de l'État depuis dix ans et ce n'est pas nous qui avons la main sur cette variable d'ajustement. Nous, la gauche réunie, avons toujours tout fait pour financer la culture au plus haut niveau. Mais depuis quelques années, on voit que les dotations de l'État baissent et on sait bien que Paris est une variable d'ajustement à Matignon pour les budgets des collectivités. Donc pour nous, il y a aussi des arbitrages à faire.

La Ville de Paris a toujours soutenu le Théâtre de la Bastille. Dans cette délibération, on parle d'un solde pour une délibération qui s'élève à 550 000 € au total. On prendra contact avec Claire pour voir comment cette baisse de 50 000 € a affecté le fonctionnement du théâtre, mais je trouve cela un peu étonnant d'entendre, de la part du groupe Horizon et de la majorité présidentielle, nous dire qu'on fait des coupes quand les coupes viennent d'en haut.

Donc j'ai entendu votre cri chère Delphine, pour autant, à mon sens, on en n'est pas responsable. Mais je reste ouvert à la discussion, sachant que, encore une fois, aucun membre de cette majorité municipale a participé aux baisses que tu as très bien décrites, ce qui m'a d'ailleurs étonné. Aucun membre ou aucun parti de notre majorité municipale n'a participé à ces baisses. Nous les déplorons comme toi et on prendra contact avec Claire pour cette baisse. Mais en tout cas, on soutient les acteurs culturels même si on n'a pas la main sur ces baisses. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Adrien Tiberti demande la parole. »

M. TIBERTI : « Merci. Juste un mot pour dire que le Groupe Communiste partage évidemment toute la première partie de l'intervention de Madame Goater. Mais comme Monsieur de Tarlé l'a dit un peu rapidement, je vais être plus précis.

Madame Goater, vous portez une étiquette Horizon, qui est aussi celle de la présidente de la Région Pays de la Loire qui est, de toutes les responsables de collectivité locale, la seule qui a décidé de passer le budget de la culture à zéro du jour au lendemain et qui a donc mené la politique la plus violente qui soit, encore plus violente que celle de Madame Dati, en matière de baisse des crédits culturels. »

Mme GOATER : « Je ne sais pas si ça appelle une réponse. »

M. le Maire : « Pas forcément, mais disons que c'était une précision utile. On va dire qu'au sein de chaque parti, il y a des nuances. Je vous propose de passer au vote de la 2026 DAC 44. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

2026 DAE 95 – Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris (retiré de l'ordre du jour)

M. le Maire : « Le projet de délibération 2026 DAE 95 est retiré de l'ordre du jour. Nous avons demandé un certain nombre d'informations pour permettre un débat en toute transparence que nous n'avons pas encore obtenues, mais elles seront données aux différents groupes pour un débat au Conseil de Paris. »

2026 DASCO 35 – Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

2026 DASCO 36 – Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles (CDE) intégrées à Paris Familles et Projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

2026 DASCO 46 – Caisse des écoles du 11^e - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la CDE du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la DASCO 35 et je vous redonne la parole Delphine. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. J'interviens sur les délibérations concernant les Caisses des écoles, DASCO 3, 36 et 46. Je souhaitais attirer l'attention sur les conséquences que pourrait avoir l'intégration de la gestion de la restauration scolaire dans le dispositif Paris Familles pour les Caisses des écoles et en particulier pour celle du 11^e arrondissement.

Bien sûr, nous partageons l'objectif de simplifier les démarches administratives des familles. Mais cette évolution ne doit pas fragiliser un modèle qui fonctionne aujourd'hui et qui garantit la qualité du service rendu aux enfants. La Caisse des écoles du 11^e assure actuellement un recouvrement efficace, réactif et de proximité. Cette connaissance fine des situations familiales permet à la fois d'accompagner les familles en difficulté et de maintenir un niveau de recouvrement satisfaisant, indispensable à l'équilibre financier de l'établissement.

Or, cet équilibre pourrait être mis sous tension dans les années à venir. La décision annoncée par la Ville de rendre la cantine gratuite pour les deux catégories de familles les plus modestes est certes une mesure de justice sociale, mais elle a une conséquence mécanique. Le financement de la restauration scolaire reposera désormais sur un nombre plus restreint de familles contributrices.

Dans ce contexte, toute dégradation du taux de recouvrement ou toute perte d'efficacité dans la gestion des impayés pourrait avoir des effets importants sur les ressources de la Caisse des écoles. Le risque est forcément de voir apparaître des déséquilibres financiers qui pèseraient sur leur capacité à maintenir le niveau d'exigence que nous avons collectivement

fixé en matière de qualité alimentaire. En effet, depuis plusieurs années, Paris et le 11^e arrondissement affichent des ambitions fortes : davantage de produits biologiques, locaux, durables, une meilleure rémunération des producteurs, une alimentation plus respectueuse de l'environnement et de la santé des enfants. Mais ces objectifs ont un coût. La simplification administrative ne doit pas se traduire par une fragilisation financière des Caisses des écoles. C'est pourquoi nous devons être particulièrement vigilants au maintien d'un recouvrement performant et sur la préservation des moyens nécessaires à une restauration scolaire de qualité, car au bout du compte, ce serait les enfants parisiens et du 11^e arrondissement qui seraient les premiers concernés si le modèle économique de la Caisse des écoles ne permettait plus d'assurer la qualité de la restauration scolaire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Loup Loubet et ensuite Alexandre Viscontini. »

M. LOUBET : « Bonjour. Je pense que vous aurez compris pourquoi on s'y oppose. Ce ne seront pas pour les mêmes raisons. La Caisse des écoles, c'est un système qui, jusqu'ici, a fait ses preuves et fonctionne. La Ville de Paris et les arrondissements ont chacun leurs spécificités, ont chacun aussi leur façon de gérer. Et la centralisation est l'une des raisons pour laquelle nous nous y opposons.

Dès septembre, le 11^e arrondissement fera partie des arrondissements cobayes en transférant l'inscription, la facturation, le recouvrement des cantines sur la plateforme centrale Paris Familles. Pour le groupe Nouveau Paris populaire, vous commettez trois principales erreurs :

- Financière d'abord : en privant la Caisse de ses propres recettes, vous détruisez son autonomie financière. Comme je disais juste avant, chaque arrondissement ait sa propre façon de gérer les choses et aussi sa façon de voir comment on gère la cantine. Je pense que vous pourrez comprendre qu'on ne va pas gérer la cantine de la même façon dans un arrondissement écologiste ou dans un arrondissement conservateur, et je ne vraiment l'opprobre sur personne en disant ça.
- Politique, car ce sont des Caisses fortes et autonomes qui ont accompli de très belles réussites, et je voudrais aussi vous applaudir à ce sujet. Ils ont par exemple permis le passage aux repas frais, au circuit court, à la sortie des contrats avec les multinationales. Donc on ne peut pas se prétendre défenseur de la gestion publique et détruire l'outil qui l'a rendu possible.
- Sociale. La quête des écoles, c'est la démocratie de proximité. Tout centraliser à l'Hôtel de Ville, c'est éloigner les services publics des gens. Pour les familles du 11^e qui traversent des passes difficiles, un algorithme centralisé sera bien plus brutal que le dialogue avec les Caisses de quartier qui connaissent le terrain, contrairement aux centrales.

Nous refusons donc cette centralisation technocratique qui affaiblit d'autres arrondissements et menace la qualité des assiettes de nos enfants. C'est pour cela que notre groupe vote contre ce texte et ne manquera pas d'informer les parents de la situation en cours. Merci. »

M. le Maire : « Merci Alexandre Viscontini. »

M. VISCONTINI : « Merci Monsieur le Maire. Merci chers collègues de ces interventions. Comme je n'ai pas eu l'occasion de présenter les projets de délibération, il est important qu'on puisse se redire de quoi on parle, parce qu'il y a peut-être eu quelques raccourcis dans vos différentes interventions.

Nous avons trois délibérations qui forment un tout, mais la principale est la 2026 DASCO 35 qui modifie la délibération-cadre qui avait été adoptée en 2024 et qui organise les modalités de conventionnement et de financement entre la Ville et la Caisse des écoles. Cette délibération vise à intégrer dans la convention que la Ville passe avec la Caisse des écoles, l'adhésion de notre Caisse – comme c'est le cas dans plusieurs autres arrondissements – à Paris Familles qui va désormais gérer, pour le compte de la Caisse, l'inscription, la détermination de la tranche tarifaire, la facturation et le paiement. C'est uniquement pour ce champ-là que la délibération est modifiée et pour laquelle on a une clarification importante, qui fait l'objet du deuxième point de cette délibération : on inscrit maintenant la Caisse comme s'inscrivant dans les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette inscription et celle des deux autres délibérations sont les conséquences de cette décision : d'un côté, pour revoir le règlement intérieur de la caisse (DASCO 36) et de l'autre, pour proposer un nouvel avenant entre la Caisse des écoles et la Ville (DASCO 46).

Donc il ne s'agit pas du tout d'une centralisation de l'ensemble des activités de la Caisse des écoles. La Caisse reste bien entendu en gestion directe de l'ensemble des repas élaborés. Et il s'agit plutôt une facilitation pour les familles puisque dorénavant, elles n'auront qu'un seul cadre de facturation et de paiement, Paris Familles, à la fois pour le périscolaire, pour les activités sportives ou musicales et pour la cantine. Cette facilitation est d'autant plus bienvenue car on avait la gestion d'un certain nombre de règlements à la Caisse des écoles qui aujourd'hui sont donc transférés sur cette base à la Ville de Paris. C'est inscrit dans les conventions, on va bien entendu augmenter corrélativement la subvention de la Ville de Paris à la Caisse des écoles pour compenser ces recettes qui ne sont plus intégrées à la Caisse, mais qui le sont maintenant directement au niveau central. Donc il n'y a aucune perte au niveau économique pour la Caisse des écoles.

D'un point de vue social, la Caisse des écoles est tout à fait prête aujourd'hui. Un travail a été mené avec la DASCO pour prévenir les familles de ce changement, pour les accompagner dans leur nouvelle inscription. La Caisse des écoles du 11^e se situe dans les locaux de la Mairie et s'organise aujourd'hui pour accueillir l'ensemble des familles dans l'inscription à ce site Paris Familles. On aura toujours ce service de proximité pour l'ensemble des familles, même si ce n'est plus la Caisse en elle-même qui gère directement cette tarification.

Puis je voudrais revenir sur ce qui a été dit sur l'annonce du Maire de Paris. C'était un engagement de campagne qu'il a tenu en proposant de rendre gratuit, à partir de septembre, l'ensemble des repas à la cantine pour les familles des deux premières tranches tarifaires, c'est-à-dire celles qui payent 13 et 85 centimes par repas. Cela concerne 17 000 enfants dans Paris et 718 enfants dans le 11^e arrondissement. Ce n'est pas un coût important pour la Ville de Paris. Si on calcule, c'est un coût de 1,2 millions pour les 17000 enfants, c'est-à-dire 50 000 € pour le 11^e arrondissement. Mais au-delà du coup, c'est la mesure de gratuité qui est importante. La matière de la gratuité, c'est quand même un bouclier, une garantie contre la pauvreté. C'est un soulagement pour beaucoup de familles.

Cela permet également aux enfants des familles les plus modestes d'avoir accès gratuitement à un repas sain, équilibré et bio, proposé par la Caisse des écoles. Aujourd'hui, les repas dans les cantines du 11^e comportent plus de 80 % de produits labellisés durables, dont 65 % de bio. Et ça ne va pas changer. On s'inscrit bien entendu dans le Plan alimentation durable qui propose une montée en charge de ces produits labellisés durables et bio. L'ensemble de ce que propose la Caisse des écoles sera d'ailleurs présenté ce jeudi à l'occasion des portes ouvertes de la Caisse des écoles dans la cour de la Mairie. Je vous invite vivement à venir partager un moment avec quelques prestataires de la Caisse et les équipes pour pouvoir partager l'ensemble de ces nouvelles modalités.

Cette mesure de gratuité est aussi un investissement pour la Ville, pour la santé et l'avenir des enfants, en particulier ceux qui sont issus de familles modestes et qui n'ont pas toujours accès à une alimentation saine, durable et équilibrée. L'alimentation et la santé des enfants, ce n'est pas négociable. Cette alimentation gratuite, c'est aussi un droit, ce n'est pas un luxe pour la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Merci. Merci pour cette réponse et cette présentation très claire. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Delphine Goater. Qui vote contre ? Le groupe Nouveau Paris populaire. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote - 2026 DASCO 35 :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	1
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	29	Contre	2
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

2026 DASCO 36 – Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles (CDE) intégrées à Paris Familles et Projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

M. le Maire : « Même vote ? Oui. »

Résultat du vote - 2026 DASCO 36 :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	1
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	29	Contre	2
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

2026 DASCO 46 – Caisse des écoles du 11^e - Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la CDE du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « Même vote également ? Oui. »

Résultat du vote - 2026 DASCO 46 :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	1
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	29	Contre	2
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

2026 DDCT 122 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement (72.564 euros) pour 5 projets associatifs dont un lauréat du Budget Participatif 2024

M. le Maire : « Je vous propose de passer au projet de délibération 2026 DDCT 122 sur lequel Delphine Goater s'est inscrite. Nour Durand-Raucher répondra. »

Mme GOATER : « Juste pour signaler qu'il s'agit d'une délibération concernant Jeunesse Feu Vert pour son projet voté au Budget Participatif 2024 et donc qui ne voit le jour qu'aujourd'hui. Je déplore ce délai trop long imposé à ce type de projet, voté au Budget Participatif il y a maintenant deux ans, avant de voir le jour. À l'avenir, si on souhaite conserver le Budget Participatif, je pense qu'il faut faire en sorte que ces projets puissent voir le jour dans l'année qui suit leur adoption, parce que c'est un élément de motivation des habitants et de la population en général, et des porteurs de projets en particulier. Voilà, c'était juste pour attirer l'attention sur le délai excessif de traitement de ce dossier. »

M. VISCONTINI : « Je vous remercie beaucoup. En effet, c'est un usage essentiel du Budget Participatif que de soutenir les associations les plus importantes de notre arrondissement. En l'occurrence, c'est le cas du club de prévention Jeunesse Feu Vert qui fait un travail formidable et qui en avait besoin. Aujourd'hui, ils sont extrêmement satisfaits que ça arrive.

Quant au délai, je vous avoue que je n'ai pas suivi ce point, mais ce qui est sûr c'est qu'il faut évidemment tout faire pour que ça aille le plus vite possible, mais il y aura toujours des contraintes techniques. Je crois que si l'on s'engageait à dire qu'un projet doit forcément sortir de terre dans l'année, on prendrait plus des risques qu'autre chose en réalité. Je pense qu'il est quand même important de voir aussi qu'on a parfois besoin de temps pour que les choses soient bien faites.

Là où je vous rejoins, c'est qu'il faut que les personnes qui sont porteuses du projet soient régulièrement tenues au courant pour qu'elles comprennent vraiment quand ces limites existent. Et j'ai toute confiance en Aymeric de Tarlé – puisque c'est lui qui suivra le Budget Participatif – pour faire en sorte que tout cela soit suivi de la meilleure des manières. Mais en tout cas, je tiens à ce que nous votions tous pour cette délibération parce que c'est une

association essentielle à l'arrondissement qui, grâce à ces travaux, va pouvoir organiser beaucoup plus de choses et dans de meilleures conditions. »

M. le Maire : « Excellent. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

2026 DFPE 224 – Subventions (16.834.431 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations du Groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

M. le Maire : « Joëlle Morel s'est inscrite sur le projet de délibération 2026 DFPE 224, et pour vous répondre, Michel Jallamion. »

Mme MOREL : « Je prends la parole au nom du groupe Les Ecologistes pour rappeler que nous sommes interpellés sur les violences sexistes et sexuelles dans le monde du périscolaire, dans les écoles malheureusement, mais aussi parfois, très rarement, dans les structures de la petite enfance. Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention à l'association ABC Puériculture qui gère trois crèches dans le 11^e arrondissement jusqu'en décembre 2027.

À l'hiver dernier, des craintes ont été exprimées par des parents sur l'un de ces établissements et nous souhaitons que nous restions tous très vigilants sur le fonctionnement de ces établissements et que vous puissiez maintenir le dialogue avec les professionnels et les parents, et que vous puissiez apporter régulièrement aux parents des éléments sur le fonctionnement de ces trois structures. Je vous remercie. »

M. JALLAMION : « Merci beaucoup pour cette question. En effet, c'est une interrogation que l'on avait. On a évidemment pris l'attache des services de la Ville pour avoir des renseignements. Ce que je peux vous dire, c'est que le 1^{er} décembre 2025, plusieurs familles ont signalé à la Ville des faits qui remontent à mars 2023. Aucun signalement formalisé n'avait été réalisé jusque-là. Dès que ces informations ont été portées à la connaissance de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), une mise à pied conservatoire a été recommandée par la DFPE et décidée le 3 décembre 2025 par ABC Puériculture. La Ville a assuré un suivi étroit de la situation, a échangé avec les familles concernées et a procédé à un signalement au Procureur de la République. Je remercie au passage l'ensemble des services de la Ville et le service Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 11^e qui se sont particulièrement mobilisés pour ôter les familles qui n'avaient plus confiance en cette structure et les mettre dans d'autres structures, et pour accompagner les familles et voir comment les choses évoluaient.

Après son licenciement par l'association, on a constaté – vous le savez sûrement parce que c'est paru dans la presse – que le professionnel concerné avait repris une activité dans une autre structure associative par le biais de mission d'intérim. Donc un nouveau signalement a été réalisé. À ce jour, ni la Ville ni la sociation n'ont reçu d'informations nouvelles de la part du Procureur sur l'état d'avancement de l'enquête, mais bien évidemment je vous tiendrai informé dès que nous aurons des éléments. Il appartient désormais à l'autorité judiciaire de conduire les investigations nécessaires et d'établir au besoin s'il y a eu ou non des défaillances dans la chaîne des responsabilités.

S'agissant du fonctionnement de la crèche, elle a fait l'objet de plusieurs contrôles des services de la Protection Maternelle et Infantile, notamment en 2025, sans qu'aucune situation de maltraitance institutionnelle ou de dysfonctionnement grave n'ait été révélée. Une nouvelle visite a encore été réalisée en 2026 et celle-ci a confirmé le bon fonctionnement général de l'établissement ainsi que la qualité de l'accueil proposée aux enfants. Pour ce qui concerne les deux autres établissements d'ABC Puériculture : la crèche Au Fil des Ours a fait l'objet d'une visite périodique de la PMI le 1^{er} avril 2025, sans observation particulière et sans signalement récent. Quant à la crèche Passage des Ours, la dernière visite de la PMI date du 8 juillet 2025 et n'a révélé également aucune difficulté.

Au vu de ces éléments, je ne peux que vous confirmer notre extrême vigilance sur ces crèches et ma volonté d'étendre les crèches municipales en gestion directe, notamment pour éviter le recours à l'intérim qui peut être un problème. Donc je vous remercie de bien vouloir, avec toutes les réserves nécessaires, voter cette délibération parce que cela concerne 172 places et berceaux dans notre arrondissement. Pour vous donner un ordre d'idée, l'ensemble de nos crèches municipales, gérées soit directement, soit en marché public, correspond à un peu plus de 1000 places. Donc on est à quasiment 17 % de places qui sont créées par ABC Puériculture. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération. Et évidemment, je vous assure de notre mobilisation à toutes et tous pour vous tenir informés si le moindre signalement a lieu sur ces crèches. »

M. le Maire : « Merci. Il n'y a pas d'autres demande d'intervention. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, la délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

2026 DLH 60 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

M. le Maire : « Je vous propose de passer au projet de délibération 2026 DLH 60. Je donne la parole à Jean-Christophe Martin et pour vous répondre, Adrien Tiberti. »

M. MARTIN : « Merci. C'est une explication de vote qui va être très courte puisqu'on est sur des sujets classiques de la garantie d'emprunt. Puisque la délibération n'a pas été présentée, j'indique que la Ville vient se porter garant des emprunts de ses bailleurs sociaux. On est à nouveau sur une fuite en avant sur la dette. La Ville a presque 13 milliards de dettes. Ici, ce n'est pas de la dette officielle, c'est de la dette cachée puisque si le bailleur social, à qui vous avez fait les poches depuis une dizaine d'années, venait à faire défaut, ce serait la Ville de Paris qui serait appelée à payer. De plus, c'est un emprunt qui porte sur des travaux. On en a longuement parlé à la mandature précédente mais le sujet est toujours ouvert. Quand on voit la qualité des travaux, cela laisse songeur. Pour ces raisons, nous voterons contre la DLH 60.

J'ajoute un petit mot sur la DLH 106 pour faire les deux explications d'un coup. C'est un projet de 2015 qui n'a toujours pas vraiment démarré aujourd'hui suite à des défaillances d'entreprises. Ça arrive et en 2020 il y avait le Covid, cela ne nous aura pas échappé. Il y a quand même une question qui est assez fondamentale dans le contexte : vu que la faute incombe à des entreprises qui ont fait défaut, pourquoi ce sont la Ville et les Parisiens qui sont conduits à payer puisque, au final, le bail est prolongé avant la récupération en pleine jouissance par la Ville et que les assurances existent pour ça ? »

M. le Maire : « Je propose d'apporter une réponse d'abord sur la DLH 60 et nous reprendrons la DLH 106 ensuite car il y a d'autres demandes d'intervention. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. La DLH 60 fait partie des délibérations techniques récurrentes. Ici ça concerne la garantie d'emprunt. Il ne vous a pas échappé que le bailleur concerné est la RIVP, un bailleur de la Ville de Paris, et c'est un bailleur qui n'a pas prévu de faire défaut. Par ailleurs, un bailleur social a une obligation légale d'investir pour le développement et l'entretien du parc de logements. C'est ce qu'il fait et il le fait avec le soutien de la Ville. Donc tout cela est absolument normal.

Cette délibération prouve – je prends de l'avance sur un débat qui viendra plus tard dans la séance – que nous menons une politique active de rénovation du parc social. Elle le prouve de manière concrète alors que, encore une fois, vous n'avez tenu que des propos très généraux sans citer aucune adresse. Donc j'invite mes collègues à voter cette délibération et à nous permettre de poursuivre le développement et la rénovation du parc social. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote en indiquant qu'Adrien Tiberti, Nour Durand-Raucher et moi-même nous nous déportons sur cette délibération. Qui est contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	3	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	26	Contre	3
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

2026 DLH 106 – Location de l'immeuble situé 37 boulevard de Belleville (11e) à L'Habitation Confortable – Avenant au bail emphytéotique

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la DLH 106. Se sont inscrites Sabrina Nouri puis Delphine Goater, et pour vous répondre, Adrien Tiberti. »

Mme NOURI : « Merci Monsieur le Maire. Hier dans la 5^e commission, j'ai posé quelques questions et j'ai eu des réponses juste avant de venir ici, donc je ne vais pas commenter cette délibération. Merci. »

Mme GOATER : « Très bien. Je vais le faire car n'étant pas conseillère de Paris, je n'ai pas eu les informations que vous avez eues. En lisant l'exposé des motifs – puisque c'est ce à quoi nous avons accès, nous simples conseillers d'arrondissement – je constate que cette délibération est le reflet parfait d'une gabegie totale : un programme qui a été mal adapté dès le départ, des travaux qui ont été mal gérés, mal contrôlés et mal anticipés aussi parce que maintenant il faut les requalifier et les recalibrer pour refaire un nouveau projet. Résultat, on a perdu dix ans pour un projet qui est porté et financé par la Ville de Paris. Ce sont dix ans de trop alors que la liste des demandeurs de logement social ne cesse de s'allonger.

Donc j'appelle tous et toutes à demander à la Ville de Paris d'être exemplaire dans sa gestion du patrimoine immobilier, d'autant plus après préemption. Il ne faut pas que des surfaces de logements qui ont été acquises par la Ville restent inoccupés ou insalubres pendant des années avant d'être reproposés à la location. Merci. »

M. le Maire : « Adrien Tiberti pour vous répondre. »

M. TIBERTI : « Alors quelques mots sur cette adresse qui vous semble vous préoccuper. Je voudrais déjà dire à Monsieur Martin qu'en l'occurrence, le bailleur s'appelle Paris Habitat, qui est un office public HLM de la Ville de Paris. On parle de prolonger le bail emphytéotique avec un autre office HLM, donc tout ça reste dans la même maison. Il n'y a pas d'histoire de Ville qui perdrait de l'argent ou que sais-je.

Madame Goater a utilisé des mots très forts pour désigner un problème apparent qui est la longueur de l'intervention sur cet immeuble. On va prendre le temps de rappeler le point de départ, c'est-à-dire la préemption d'un immeuble en mauvais état, marqué par des logements indignes, par la prostitution et par un certain nombre de trafics. La première chose qu'il faut faire, et qui prend beaucoup de temps, avec ce genre d'immeuble, c'est qu'il faut reloger le locataire de bonne foi, expulser ceux qui squattent des appartements, et qui y exercent des activités illégales. Tout cela prend déjà du temps.

Après, on a commencé des travaux et il se trouve que – et Monsieur Martin l'a dit – l'entreprise de travaux a fait défaut, ce sont des choses qui arrivent. En commission d'appel d'offres, les services de la Ville évaluent la solidité des entreprises, mais dans le même temps, elle se donne des objectifs pour éviter que seuls les grands groupes du BTP remportent les marchés de la Ville. C'est un objectif qu'on peut partager. De fait, Bouygues Immobilier ou Fayat ne font jamais défaut, mais si on se donne un critère absolu de solidité financière, c'est parce qu'il n'y a qu'eux qui remportent les marchés. En l'occurrence,

l'entreprise a fait défaut, ce sont des choses qui arrivent et qui arrivent à tout le monde y compris dans le secteur privé. Donc ça fait perdre du temps.

Enfin, ce qui a bloqué les travaux pendant un certain temps, c'est le conflit avec les commerçants. Nous avons fait le choix de maintenir les commerçants et du fait de l'arrêt des travaux et du prolongement de la période de travaux, ils ont fait des recours pour obtenir des dédommagements.

Tous ces éléments ont participé à la longueur de cette opération. C'est effectivement trop long au vu de l'urgence, on est tous d'accord. Mais quand on récupère un immeuble en très mauvais état avec des problèmes lourds, et qu'on se donne les moyens de maintenir les commerçants en activité, vous imaginez bien qu'on ne fait pas les mêmes travaux selon que le café ou la boucherie est ouverte tous les jours ou que tout est fermé. C'est ce type de paramètre qui rallonge les travaux. Tout ça s'explique et c'est pourquoi je le redis. Je trouve que vos mots initiaux étaient un peu forts pour qualifier la situation. On est d'accord que c'est trop long. On peut l'expliquer et je vous en donne des explications. Mais évidemment, l'objectif reste le même : l'ouverture d'un foyer de jeunes travailleurs à cette adresse pour permettre d'accueillir des gens qui en ont besoin, pour répondre à un besoin spécifique qui est très important dans notre arrondissement et dans Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui s'abstient ? Delphine Goater. Qui est contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Les autres groupes. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	1
Nombre de votes exprimés : 30			
Pour	27	Contre	3
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote global sur les autres projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'inscription. »

M. MARTIN : « Excusez-moi, nous demandons quelques votes séparés du vote global : sur la 2026 DAC 41 et sur la 2026 DPE 20. »

M. le Maire : « Je vous propose alors de faire le vote groupé et ensuite on votera sur ces projets de délibérations. Nous votons d'abord sur les projets de délibération suivants :

- **2026 DAC 28** Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop œuvrant en faveur de la culture hip hop (11e)

- **2026 DAC 40** Subvention (160.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Ménagerie de Verre - Les Ateliers de danse (11e)
- **2026 DAC 120** Subventions (1.618.000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Glassbox (11e), Bétonsalon (13e), Immanence (15e) et Institut des Cultures d'Islam (18e)
- **2026 DAC 187** Subventions de fonctionnement (86.000 euros) et conventions avec 4 structures de pratique artistique dont une SCOP
- **2026 DAC 347** Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien à 37 établissements cinématographiques parisiens
- **2026 DASCO 30** Subvention d'investissement (219.941 euros) à 13 collèges au titre du Budget Participatif des collèges 2025-2026
- **2026 DASCO 26** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (85.771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557.020 euros)
- **2026 DDCT 70** Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85.500 euros) à 13 associations
- **2026 DDCT 71** Mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires – Subventions de fonctionnement (112.750 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires
- **2026 DDCT 73** Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (247.775 euros) à 38 associations
- **2026 DFPE 142** Subventions (100.150 euros) et conventions à 5 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs
- **2026 DFPE 225** Subventions (2.149.887 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations du Groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et Subvention d'investissement (7.178 euros) pour une crèche parentale (10e)

M. le Maire : « Qui vote pour ? Unanimité. Les délibérations sont adoptées. »

Résultat du vote global :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

2026 DAC 41 – Contribution (1.700.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison des Métallos (11e)

M. le Maire : « 2026 DAC 41, vous avez une explication de vote ? Non. Je précise que se déportent François Vauglin, Luc Lebon, Ophélie Madinier et moi-même. Qui est contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	4	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 28			
Pour	25	Contre	3
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

2026 DPE 20 – Subventions (636.000 euros) et signature de conventions et d'avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

M. le Maire : « 2026 DPE 20. Qui est contre ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. La délibération est adoptée. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	29	Contre	3
Le Conseil du 11^e émet un avis favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202621 – Vœu relatif à la protection des plus vulnérables pendant les périodes caniculaires [*groupe Les Ecologistes*]

V11202624 – Vœu relatif à la protection des cours d'écoles contre les fortes chaleurs [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

V11202628 – Vœu relatif aux carences de la Ville de Paris dans la protection des habitant·es de l'arrondissement face aux fortes chaleurs [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202636 – Vœu relatif à la protection des plus vulnérables pendant les périodes caniculaires *[vœu de l'exécutif]*

M. le Maire : « Je vous propose de passer maintenant à l'examen des vœux. Nous avons 18 vœux, un record mais qui prouve une vraie vitalité démocratique dans ce Conseil. Pour la bonne marche de nos interventions, je vous invite à respecter les règles de temps de parole et je propose qu'on ait un minuteur. De mémoire, les interventions et la réponse font 4 minutes, 2 minutes pour les explications de vote.

Je vous propose d'attaquer immédiatement avec le vœu relatif à la protection des plus vulnérables pendant les périodes caniculaires. Je donne la parole à Laetitia Vipard. »

Mme VIPARD : « Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons vécu lors la dernière semaine de mai un épisode inédit de canicule à Paris, inédit dans son intensité et aussi dans sa précocité, mais qui risque pourtant de devenir une norme. Dans nos écoles et dans nos crèches, les enfants et les professionnels qui les encadrent ont suffoqué, avec des relevés de température à plus de 38° réalisés dans certaines salles. Les enfants, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap, les seniors, les personnes à la rue sont aujourd'hui les plus exposés et les plus vulnérables face à ces phénomènes de fortes chaleurs, dans leur logement, mais aussi dans nos bâtiments publics. Nos crèches, nos écoles, nos résidences seniors sont des bouilloires thermiques dans lesquels il est difficile de rester une journée entière quand le thermomètre dépasse les 30°.

Si des efforts considérables ont déjà été réalisés lors de la précédente mandature, notamment par les élus Ecologistes, dont je souligne l'action très volontariste pour végétaliser et débitumer Paris, force est de constater qu'aujourd'hui, un certain nombre de bâtiments publics sont vieillissants et inadaptés au phénomène de fortes chaleurs et que la Ville de Paris ne peut plus être la seule à assumer cette charge qui représente un enjeu de société majeur et une mesure de justice sociale.

Il est donc urgent d'agir, et vite, pour engager une rénovation des bâtiments publics parisiens, notamment dans le 11^e arrondissement, afin qu'il puisse y faire chaud l'hiver et frais en été. Nous devons prévenir plutôt que de continuer à subir dans l'urgence ces épisodes caniculaires. C'est pourquoi au nom du groupe Les Ecologistes de la Mairie du 11^e, nous avons souhaité porter ce vœu demandant la mise en sécurité climatique de toutes les personnes vulnérables en demandant notamment à l'État de mobiliser en urgence, et en appui de la Ville de Paris, les crédits nécessaires à la rénovation thermique des équipements publics via notamment un Fonds Vert renforcé. Mais on sait que ce Fonds, qui sert notamment à rénover les écoles, a eu un montant divisé par 4 en deux ans. Nous demandons aussi à l'État de renforcer les maraudes intervenant auprès des personnes à la rue pendant les périodes de canicule.

En outre, pour accélérer la mise en place de ces différentes mesures, des diagnostics thermiques seront réalisés dans les équipements publics, notamment dans les crèches, les écoles, mais aussi les résidences seniors et les gymnases, pour l'hébergement d'urgence afin d'engager des actions concrètes, prioritaires et immédiates d'adaptation. L'objectif est d'identifier les équipements les plus vulnérables pour engager sans tarder des mesures d'urgence, notamment l'installation de salles rafraîchies dans les résidences seniors, les

crèches et les écoles, et de brumisateurs, de ventilateurs, la pose de stores extérieurs, de brise-soleil etc. Le programme d'investissement de la mandature (PIM) devra prioriser les projets d'investissement liés à l'adaptation et la rénovation thermique des équipements publics dédiés aux personnes vulnérables et notamment les cours oasis dans les écoles et crèches, et les projets de rénovation thermique de grande ampleur.

Des points de fraîcheur de proximité devront être développés dans tous les quartiers, notamment les quartiers les plus exposés, et la végétalisation des rues et équipements publics devra être renforcée. Enfin, nous demandons également l'ouverture toute la nuit de tous les parcs et jardins en période de canicule et le renforcement de l'information du grand public sur ces mesures, de même qu'un renforcement des interventions des services à domicile, en direction notamment des seniors, dans le cadre du dispositif « Reflex » qui permet aux personnes de se signaler auprès de la Ville de Paris.

Pour terminer, la définition d'un protocole de mise en sécurité climatique avec des seuils de température, un contenu et des applications adaptées permettra à la Ville de Paris de pouvoir agir avec réactivité pour prévenir, plutôt que subir, les épisodes caniculaires. Le droit à la fraîcheur pour toutes et tous, notamment les populations les plus vulnérables, est politique et doit être une priorité partagée et traduite par des moyens budgétaires ambitieux et à la hauteur des enjeux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai trois demandes d'intervention : Luc Lebon, Jean-Christophe Martin et Delphine Goater. »

M. LEBON : « Merci chers collègues. Il y a quelques jours, nous avons effectivement connu un épisode caniculaire d'une intensité inégalée pour une période aussi précoce, et plus que jamais, cela doit nous alerter sur la protection des publics les plus vulnérables. Évidemment, le groupe des élus Socialistes du 11^e s'associe pleinement à ce vœu, qui est d'ailleurs conforme aux engagements que nous avons pris en mars dernier devant les Parisiens et les Parisiennes.

Comme nous l'avons déjà fait lors de la présente mandature, nous continuerons évidemment à œuvrer contre les îlots de chaleur. Je pense par exemple aux cours oasis ou à la végétalisation de l'espace public. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour rappeler qu'on va bientôt inaugurer l'avenue-jardin Bouvines, qui a été un projet emblématique de la transformation de Paris, à laquelle j'ai pu participer avec l'aide de François Vauglin et de David Belliard et de l'ensemble des élus de la majorité.

Je vous rejoins totalement sur les îlots de fraîcheur de proximité, mais allons au bout des choses, il faut se poser la question de la protection des plus fragiles, par exemple par le déploiement du réseau de froid à Paris ou, quand la situation existe, par des pompes à chaleur réversible qui sont des solutions beaucoup plus vertueuses que les systèmes de climatisation classique.

Et au-delà de toutes les réponses techniques, je pense qu'il faut associer autant que faire se peut les habitants à ces enjeux climatiques, en passant par exemple par une coordination avec les associations locales, le Secours Populaire ou le CASVP, en direction des publics les plus fragiles. On peut aussi essayer de mieux associer les habitants à travers des projets du

Budget Participatif qui vont particulièrement cibler des actions sur la question climatique. C'était une idée qu'on avait émise pendant la campagne Je vous remercie. »

M. MARTIN : « Merci. Bien évidemment, nous voterons ce vœu, nous en partageons le diagnostic et la plupart des préconisations. Mais j'ai trois petits points à soulever :

- Avec le vœu qui vient d'être déposé. Il faudrait quand même arrêter les vœux sur table parce qu'on a à peu près trois minutes pour les lire.
- Quant au fond, je lis « végétalisation des rues et équipements publics pour créer des îlots de fraîcheur ». Oui, clairement. Nous comptons sur vous pour ne pas faire de la végétalisation en jardinières, mais bien de la végétalisation en pleine terre. D'ailleurs, à ce titre, ce qui a été fait devant l'école Bouvines est assez bien, j'ai l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître. C'est plutôt pas mal du tout. À l'inverse, à quelques mètres de là, le renforcement, le décrochage au niveau de la rue de Montreuil et ses six jardinières devenues des poubelles à ciel ouvert, c'est raté. C'est de l'incivilité mais c'est aussi une erreur de conception. Donc nous partageons votre proposition sur la végétalisation et nous souhaitons que ce soit de la pleine terre.
- L'ouverture nocturne des parcs et jardins est un sujet un petit peu plus complexe. Il y a des sujets de nuisances, de mésusages. On en a souvent parlé dans ce Conseil, notamment au niveau du jardin Truillot. L'idée n'est pas mauvaise fondamentalement, mais il faudra penser à mettre les moyens pour assurer la tranquillité de l'usage de ces parcs. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. Dans mon commentaire, je vais rester essentiellement sur la question du bâti scolaire. Effectivement, il y a au total plus de 40000 établissements scolaires en France à adapter face aux épisodes de fortes chaleurs qui se multiplient. Donc c'est bien d'adapter le bâti scolaire, en particulier quand les travaux réalisés sont efficaces. Je voulais citer l'exemple réussi de la cité Souzy où 3,5 millions d'euros de travaux ont été réalisés, et en partie financés par l'Europe, notamment pour changer les ouvrants. Ces changements ont été extrêmement efficaces puisque l'équipe éducative ont vraiment constaté la différence lors de la session de canicule au mois de mai, avec des conditions d'enseignement de qualité, y compris pendant cette période de canicule.

Cependant, je voulais attirer l'attention sur le fait qu'il ne faut pas pour autant négliger l'entretien courant des bâtiments et notamment la question de la sécurité incendie. Des parents d'élèves m'ont fait remonter, toujours dans cette même cité Souzy, que 12 des 14 extincteurs ne fonctionnaient plus, ce qui suscite à juste titre l'alarme des parents d'élèves. Je crois qu'une lettre vous a été envoyée, Monsieur le Maire, par les parents d'élèves qui menacent de déposer plainte pour mise en danger de la vie d'autrui si le remplacement de ces extincteurs n'était pas fait immédiatement. Et vous savez que les parents, qui sont déjà très fortement secoués par beaucoup de sujets, ont cité, pour certains d'entre eux, le drame de Crans-Montana. On est dans des choses très sensibles et effectivement la sécurité incendie est une priorité absolue qui s'ajoute aux autres priorités absolues. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. On va regarder cette question. En tout cas, des actions seront entreprises sur la question des extincteurs. Il y a encore deux vœux qui sont relatifs à la question des fortes chaleurs et un vœu de l'exécutif en réponse qui sera présenté par

Alexandre Viscontini. Je donne la parole à Jean-Christophe Martin pour la présentation du vœu relatif à la protection des cours d'école contre les fortes chaleurs. »

M. MARTIN : « Merci. Ce vœu, comme le précédent, d'un diagnostic se concentre sur l'école Merlin. Pour anticiper le genre de remarques désobligeantes auxquelles j'avais eu droit en 2024, j'assume le fait que c'est l'école de ma fille. Dans cette école qui a fait l'objet d'une rénovation de type cour oasis, il y a peu d'arbres et c'est le cas dans de nombreuses écoles du 11e. Peu d'arbres, peu d'ombres. D'ailleurs, plusieurs ont été abattus depuis le début de l'année scolaire, mais il paraît que c'est une erreur. Nous venons d'en parler, nous avons eu une période de très fortes chaleurs qui ont empêché les enfants de sortir de l'école. Ils ont été parqués dans le préau intérieur où il ne faisait « que » 30°, comme dans les classes, puisqu'il faisait plus de 40° au sol dans la cour. Donc le personnel, les enseignants, les animateurs ont dû les maintenir dans le bâtiment, faute d'alternative.

Nous avons fait un vœu à ce sujet en décembre 2024 qui avait été rejeté, mais ce sujet n'est pas isolé. Depuis, nous avons eu un certain nombre de signalements, quasiment les mêmes à la virgule près que pour l'école Merlin. Ils nous ont été rapportés pour l'école Bullourde, pour une partie de l'école République puisqu'il y a une autre partie qui a la chance d'être à l'ombre, pour l'école Duranti, et je pense que si on y regardait de près, on en trouverait facilement d'autres.

Nous rappelons dans notre vœu le cadre du Plan Climat qui a été adopté en 2024 pour déployer des ombrières. Nous rappelons que les parents, le personnel enseignant, le personnel Ville et les directeurs ont fait des saisies et ont écrit à la Mairie du 11e, aux services de la Ville pour demander des mesures d'urgence et n'ont pas reçu une quelconque réponse.

Je veux bien qu'on puisse aussi invoquer le principe architectural, qui est ce qu'il est en droit. Effectivement, dans le cadre de certaines écoles, les architectes sont encore en vie et ont leurs mots à dire. Mais il y a un moment où la santé et le bien-être des enfants, notamment des enfants de maternelle ou des élèves de primaire, passent avant les considérations architecturales. Donc nous demandons dans ce vœu que dans toutes les cours d'école où cela s'avère nécessaire, notamment Merlin, Bullourde, République et Duranti, on procède à l'installation de brumisateurs et d'ombrières rétractables au-dessus a minima d'une partie de la cour, de manière à apporter un petit peu d'ombre. D'ailleurs, certaines de ces écoles, comme Merlin, sont des centres de vacances en juillet et août. Mon thermomètre flash avait indiqué 47 degrés par terre, ça vaut ce que ça vaut mais, avec 5 % d'erreur, s'il fait 40 ou 45 degrés au mois de mai, il fera sûrement 40-45 degrés au sol au mois d'août. Donc nous demandons à ce qu'on puisse trouver rapidement une solution dans toutes les écoles qui en ont besoin. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer à la présentation du vœu du groupe Nouveau Paris populaire 11e sur le même sujet. »

M. LOUBET : « Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas refaire le constat de ce qu'on a vécu au mois de mai, je pense que tout le monde l'a bien décrit, tout le monde l'a bien vécu. On veut ajouter quelque chose par rapport à ce que l'on a entendu, c'est que nous ne sommes pas uniquement face à une question environnementale, mais aussi face à une question sociale.

Malgré les annonces de la stratégie « Paris s'adapte », les mesures concrètes restent cruellement absentes dans notre quotidien. Certes, on est bien d'accord, l'État a sa part de responsabilité, mais la Ville gère directement ses logements sociaux, ses écoles et le suivi des personnes vulnérables. Elle ne peut plus esquiver ses propres manques. Le constat dans le 11^e arrondissement est préoccupant. De nombreux immeubles de bailleurs sociaux n'ont aucun volet de protection ou protection solaire, condamnant les locataires modestes et âgés à des températures intérieures dangereuses. Dans nos écoles, les enfants et les équipes étouffent. Les cours de récréation restent trop minérales, les stores thermiques manquent et on se contente de ventilateurs. On ne peut pourtant pas répondre à la chaleur, comme on l'a déjà vu auprès de certaines écoles, en demandant aux parents de renvoyer simplement leurs enfants chez eux.

Enfin, la protection des plus fragiles est défaillante. La veille téléphonique repose sur le fichier Reflex, un dispositif basé sur le volontariat, signifiant que si les personnes ne s'enregistrent pas, on ne sait pas où se trouvent ces personnes. Les personnes les plus isolées sont oubliées, plusieurs aînés de notre arrondissement n'ont reçu aucun appel lors des dernières chaleurs. Le Nouveau Paris Populaire refuse cette résignation. C'est pourquoi nous portons ce vœu afin que la Ville engage un plan d'action immédiat et chiffré.

Sur proposition des élus du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- engage un plan massif d'adaptation thermique du logement social et des écoles dans l'arrondissement, en installant prioritairement des volets et stores extérieurs thermiques, et en accélérant la végétalisation des cours d'école.
- déploie les aménagements urbains de rafraîchissement immédiat, notamment par l'installation de toiles ombrières de grande ampleur dans les rues les plus exposées,
- augmente le nombre de points « Halte Fraîcheur »,
- garantisse l'ouverture totale, donc 24h/24 et 7j/7, des parcs et îlots de fraîcheur en cas de vigilance orange ou rouge,
- réforme le suivi des personnes vulnérables en complétant le fichier Reflex par un repérage actif et de terrain, de type porte à porte par exemple, pour rompre l'isolement des aînés
- présente un calendrier public chiffré et ambitieux de sa stratégie d'adaptation aux températures extrêmes
- rende compte au Conseil du 11^e arrondissement du déploiement réel de ces mesures sur notre territoire.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Alexandre Viscontini pour présenter le vœu de l'exécutif que nous vous proposons en réponse à l'ensemble de ces vœux. »

M. VISCONTINI : « Je vais inscrire mon propos dans tout ce qui vient d'être dit. Je vais également compléter aussi ce qu'a dit Laetitia au nom du groupe Les Ecologistes et essayer de donner quelques réponses localisées aux différentes interventions.

Je passe sur le constat, parce qu'on est tout à fait d'accord sur le fait que ces vagues de chaleur vont devenir de plus en plus fréquentes, longues, intenses sous l'effet du changement climatique. Ce qu'on veut, et ça a été dit par Laetitia, c'est garantir à chacune et chacun une sécurité climatique, c'est une nouvelle sécurité individuelle et collective que nous devons inventer et garantir aux Parisiens et aux Parisiennes. Cette sécurité climatique commence par la garantie d'un droit à la fraîcheur et elle implique l'accès à des environnements frais et agréables pour toutes et tous afin de préserver la santé et la qualité de vie. C'est quand même ça l'objectif qu'on se donne, en particulier pour les personnes les plus fragiles : les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les nourrissons, les travailleurs exposés à la chaleur et les personnes sans logement ni hébergement qui vivent et dorment dans la rue. Pour cela, nous avons une boussole, le Plan Climat, sur lequel nos collègues de droite se sont abstenus je crois. Maintenant, vous vous en réclamez, tant mieux.

Le Plan Climat a été adopté en 2024 pour six ans. Il trace nos grandes orientations et je vais essayer d'en rappeler quelques grandes lignes. Il y a tout d'abord l'identification d'îlots de fraîcheur dans l'espace public. Nous pouvons déjà bénéficier d'espaces verts existants, mais nous avons développé la végétalisation en ville au cours du précédent mandat :

- On a créé des rues aux écoles végétalisées. On en compte déjà 8 dans le 11^e arrondissement.
- On a développé des espaces végétalisés en remplacement des places de parking. Ce sont 18 rues qui ont été végétalisées dans le 11^e arrondissement, dont République, Parmentier, rue Neuve Popincourt, etc.
- Cela a été souligné par Luc Lebon, nous avons récemment transformé un parking en véritable jardin sur l'avenue de Bouvines. Je vous confirme que nous avons aussi inscrit dans notre programme la transformation d'avenues en jardins, notamment l'avenue Philippe Auguste et le boulevard de Ménilmontant.

Pour aller plus loin, on doit effectivement préserver tous ces espaces verts disponibles dans le 11^e qui est quand même l'arrondissement le plus dense. Dans tout Paris, il y a 7 espaces verts ouverts jusqu'à minuit en période de canicule et 14 sont ouverts tout l'été. Dans le 11^e arrondissement, nous y sommes effectivement favorables et nous demandons à ce que des plages horaires d'ouverture soient étendues, même toute la nuit quand c'est nécessaire. Mais tout cela doit se faire en ayant bien conscience des nuisances de voisinage que cela peut engendrer, et des conditions de travail de nuit qui peuvent être parfois difficiles pour certains personnels qui seront chargés du gardiennage.

Nous devons multiplier dans l'espace public les dispositifs de brumisation. Certains existent déjà dans cinq jardins du 11^e : Georges Sarre, Edmond Chandon, Jules Verne, Maurice Gardette, Truillot dès juin, et même dans une rue, la rue François de Neufchâteau.

Le développement des ombrières a été évoqué. Nous y sommes bien entendu favorables puisque nous avons inscrit dans notre programme de mandature que, d'ici la fin du mandat, chaque rue dispose d'un trottoir ombragé par des arbres ou par une ombrière.

Nous pouvons nous féliciter du fait que nous avons 61 fontaines à boire dans le 11^e, qu'il faut certainement mieux faire connaître. Enfin, on n'a pas de zone de baignade mais on a quand même inscrit le fait de pouvoir se baigner bientôt à Bastille.

Je pense qu'on aura peut-être l'occasion de parler du Plan Climat dans une communication pour déployer tous les axes, mais il y a deux points sur lesquels je voulais insister, en réponse à ce que vous avez dit sur le fichier Reflex :

- la Maison des Solidarités mène aujourd'hui plusieurs actions d'aller-vers, notamment des portes à portes dans les résidences-appartements, des actions de sensibilisation sur les marchés. Tous les partenaires seniors de la Maison des Solidarités sont bien informés du dispositif et peuvent aller vers les personnes les plus fragiles pour les sensibiliser et pour qu'elles puissent s'inscrire.
- Concernant les personnes à la rue, les horaires des équipes des maraudes ont été étendues. La Fabrique des Solidarités aussi est très active sur ce point.

On doit faire toutes ces transformations avec tout le monde, avec les habitants, les conseils de quartier, avec toutes les instances de démocratie participative, et c'est ce qu'on va faire. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation certes contrainte mais parfaitement claire. Est-ce que le vœu des Ecologistes est retiré au profit du vœu de l'exécutif ? Oui.

J'imagine que le vœu du groupe Union de la Droite et du Centre est maintenu. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Les autres groupes. Le vœu est rejeté. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la cour dite « Oasis » de l'école maternelle Merlin où l'ombre est inexistante du fait d'arbres trop peu nombreux, trop jeunes et trop petits pour en projeter,

Considérant par ailleurs que trois des arbres de la cour ont été abattus depuis le début de l'année scolaire,

Considérant les fortes chaleurs récurrentes les mois d'été qui empêchent les enfants de sortir dans la cour du fait d'un ensoleillement trop important,

Considérant en particulier l'exemple de la semaine du 25 Mai 2026 où la température dépassait les 30 degrés dans l'air et dans les classes, et où elle dépassait largement les 40 degrés au sol de la cour de l'école, obligeant le personnel à maintenir tous les écoliers dans le bâtiment faute d'alternative,

Considérant notre précédent vœu sur le sujet rejeté par la majorité municipale lors du conseil de Décembre 2024,

Considérant que le cas de l'école Merlin n'est pas un cas isolé dans notre arrondissement et que des cas similaires nous ont été rapportés dans les écoles Bullourde, République (en partie) et Duranti,

Considérant le Plan Climat 2024-2030 (délibération 2024 DTEC 1 adoptée par le conseil de Paris du 19-21 Novembre 2024) qui dans son action 44 de « déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public là où l'ombre naturelle manque »,

Considérant les demandes répétées adressées à la Mairie du 11^{ème} arrondissement et les Services de la Ville adressées par les représentants de parents d'élèves, le corps enseignant et la direction de l'école,

Considérant qu'aucun argument architectural ne saurait justifier que l'on mette en danger la santé et le bien-être des enfants dans nos écoles,

Sur proposition des élus du groupe Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU :

Que dans les écoles où cela s'avère nécessaire, notamment les écoles Merlin, Bullourde, République et Duranti, la Ville de Paris procède à l'installation de brumisateurs et d'ombrières rétractables au-dessus d'une partie de la cour, afin de pouvoir laisser passer la lumière naturelle les jours de faible ensoleillement et apporter une ombre suffisante les jours de fort ensoleillement.

Résultat du vote - V11202624 du groupe Union de la Droite et du Centre :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	3	Contre	29
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Est-ce que les explications d'Alexandre Viscontini vous ont convaincus ? »

M. LOUBET : « Il nous manque un sujet important qui est quand même le social, le bâti social et les logements sociaux n'ont pas été impliqués du tout dans vos vœux. Vu que notre vœu le comporte et comporte de manière quasi exhaustive ce que vous avez dit, on vous propose de fusionner votre vœu avec le nôtre. »

M. le Maire : « J'entends la proposition mais on ne va pas réussir à le faire dans l'immédiat. Donc ce que je vous propose de maintenir votre vœu et de le mettre au vote. Qui vote pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Considérant que les vagues de chaleur frappent Paris plus tôt, plus souvent et plus fort, comme le confirme la vigilance orange canicule déclenchée dès la fin du mois de mai 2026 ;

Considérant que cet épisode de chaleur exceptionnel dès le printemps démontre l'insuffisante anticipation de la Ville de Paris face à l'accélération du dérèglement climatique et à la multiplication d'épisodes de chaleur extrême ;

Considérant que la Ville s'est dotée d'un Plan Climat en novembre 2024 et d'une stratégie « Paris s'adapte », et qu'elle présente partout son dispositif comme abouti ;

Considérant que, malgré ces annonces, de nombreuses mesures concrètes d'adaptation restent absentes ou insuffisamment déployées dans les logements, écoles, équipements publics et espaces urbains ;

Considérant que l'État a sa part de responsabilité, mais que la Ville gère directement ses logements sociaux, ses écoles et le suivi des personnes vulnérables, et qu'elle ne peut imputer ses propres manques au seul échelon national ;

Considérant que de nombreux immeubles de logement social de la Ville (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp) n'ont aucun volet ni protection solaire, et que leurs locataires, souvent modestes et âgés, subissent des chaleurs intérieures dangereuses ; que la Ville ne dispose toujours pas d'un plan massif d'adaptation thermique du parc de logements sociaux ;

Considérant que les écoles ne disposent pas de stores thermiques, et qu'on s'y contente de ventilateurs ;

Considérant que de nombreuses cours d'école restent fortement minérales et insuffisamment végétalisées, aggravant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains ;

Considérant qu'on ne saurait répondre à la chaleur en renvoyant les enfants chez eux, où il fait souvent plus chaud encore, imposant la présence d'un parent qui doit se libérer ;

Considérant que la veille téléphonique des personnes âgées repose sur le fichier REFLEX, où il faut s'inscrire soi-même, si bien que les plus isolées, qui n'y figurent pas, ne reçoivent aucun appel ; que les dispositifs municipaux de prévention de la canicule restent encore trop dépendants de démarches volontaires et insuffisamment fondés sur un repérage actif des personnes vulnérables ;

Considérant que plusieurs personnes âgées de l'arrondissement n'ont pas été contactées lors des derniers épisodes de forte chaleur ;

Sur proposition des élus du groupe Nouveau Paris Populaire 11e,

Le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu :

Que la Ville de Paris :

1. Dresse et transmette au conseil d'arrondissement l'inventaire des logements sociaux de l'arrondissement équipés de protections solaires, et programme l'équipement chiffré de ceux qui en sont dépourvus ;
2. Présente un calendrier précis d'adaptation thermique des logements sociaux de l'arrondissement, incluant notamment l'installation de volets, stores extérieurs, protections solaires et solutions de rafraîchissement adaptées ;
3. Équipe les écoles de l'arrondissement de stores thermiques et, en cas de nécessité, de climatisation, en commençant par les classes les plus exposées ;
4. Accélère la végétalisation des cours d'école, le déploiement des cours oasis, des zones d'ombre et des dispositifs de rafraîchissement dans les établissements scolaires ;
5. Déploie des toiles ombrières de grande ampleur dans les rues les plus exposées aux îlots de chaleur, afin de créer immédiatement des zones d'ombre continues pendant les périodes estivales ;
6. Complète le dispositif REFLEX par un repérage actif des personnes âgées isolées (porte-à-porte, gardien·nes, services sociaux, associations), pour que la veille ne dépende plus d'une inscription volontaire ;
7. Renforce le nombre de points « Halte Fraîcheur » tels des points d'eau, fontaines, espaces ombragés et lieux rafraîchis accessibles gratuitement dans l'arrondissement en période de canicule ;
8. Garantisse l'ouverture ininterrompue (24/7) de tous les îlots de fraîcheur, notamment les parcs, en période de vigilance canicule orange ou rouge ;
9. Rende compte au conseil d'arrondissement, avant l'été, du déploiement réel de ces mesures dans l'arrondissement.
10. Élabore un véritable plan ambitieux d'adaptation de la Ville de Paris aux températures extrêmes, avec des objectifs chiffrés et un calendrier public de déploiement des mesures d'adaptation de la ville aux fortes chaleurs.

Résultat du vote - V11202628 du groupe Nouveau Paris populaire 11^e :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	2	Contre	30
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Je vous propose de mettre au vote le vœu de l'exécutif présenté brillamment par Alexandre Viscontini. Qui vote pour ? Le vœu est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Considérant que l'épisode caniculaire que nous avons vécu il y a quelques jours à Paris n'est plus une exception et risque de se reproduire de plus en plus souvent et avec une intensité accrue ;

Considérant que l'adaptation de la ville de Paris aux changements climatiques, qui a déjà fortement progressé sous la précédente mandature, doit encore s'accélérer pour franchir un nouveau cap, et prévenir, au lieu de subir dans l'urgence, la protection de l'ensemble des parisiennes et des parisiens, et notamment les plus vulnérables d'entre elles/eux, face à ces phénomènes climatiques extrêmes ;

Considérant qu'une grande partie des équipements publics gérés par la Ville de Paris dans le 11^{ème} arrondissement subissent un vieillissement de leurs infrastructures et n'offrent pas les meilleures conditions d'accueil durant les épisodes de fortes chaleurs ;

Considérant que les personnes les plus vulnérables (les enfants, les personnes en situation de handicap, les séniors, les personnes à la rue) sont les plus exposées à des risques graves pour leur santé en raison de ces fortes chaleurs ;

Considérant que le droit à la fraîcheur pour toutes et tous et notamment les populations les plus vulnérables doit être une priorité politique assumée et traduite par la mobilisation de moyens budgétaires associés ;

Sur proposition de David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.es des groupes Socialiste, Les Écologistes et Communistes du 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris appuie la réalisation des diagnostics thermiques dans l'ensemble des équipements publics du 11^e qu'elle gère, et notamment les crèches et les écoles, les établissements destinés aux seniors, les gymnases pour l'hébergement d'urgence des personnes à la rue, afin d'identifier les structures les plus vulnérables et d'engager des actions concrètes et prioritaires d'adaptation ;
- La Ville de Paris accompagne la mairie du 11^e arrondissement à prendre des mesures d'urgence dans les résidences seniors, les crèches et les écoles, telles que l'installation d'une salle rafraîchie dans chaque structure (en priorisant les dortoirs et salles de sieste) ; des brumisateurs et des ventilateurs ; la pose de stores extérieurs ou de brise-soleil ; l'installation de films solaires sur les fenêtres et de rideaux thermiques ; la pose de peintures réfléchissantes ;
- La Ville de Paris accélère le développement de points de fraîcheur de proximité (salles rafraîchies, brumisateurs et ombrières dans les parcs etc, en particulier dans les quartiers les plus exposés) et la végétalisation des rues et équipements publics pour démultiplier les îlots de fraîcheur ;
- La Ville de Paris ouvre l'ensemble des parcs et jardins toute la nuit en période de canicule, sauf cas particuliers, et renforce l'information du grand public sur ces mesures ;
- La Ville de Paris renforce les interventions de services à domicile et mène une action rapide afin que les personnes qui se sont signalées via le dispositif "Reflex" puissent non seulement être appelées, mais également recevoir une visite de ces services ;
- La Ville de Paris définisse un protocole de mise en sécurité climatique, avec des seuils de températures, un contenu et des applications adaptées à chaque type de bâtiments et de publics concernés ;
- La Ville de Paris interpelle l'État afin de solliciter son concours financier pour les projets d'investissement liés à l'adaptation et à la rénovation thermique des équipements publics accueillant des personnes vulnérables, notamment les cours oasis dans les écoles et les

crèches, ainsi que les projets de rénovation thermique de grande ampleur, en particulier dans les écoles ;

- La Ville de Paris demande à l'Etat un renforcement des maraudes intervenant auprès des personnes à la rue pendant les périodes de canicule, notamment en matière de mise à l'abri, de distribution alimentaire et de distribution d'eau.

Résultat du vote – V11202636 de l'exécutif :

Nombre de conseillers présents : 31		Nombre de pouvoirs : 1	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
Le Conseil du 11 ^e émet un avis favorable			

V11202617 – Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers [Groupe Communiste du 11^e et Groupe Socialiste]

M. le Maire : « Adrien Tberti va présenter ce vœu. Arthur Bulcao Courty fera une explication de vote pour le Groupe Socialiste. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. L'encadrement des loyers, ça marche et ça marche tellement bien que l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) a pu prouver que cela avait permis d'éviter une hausse de 5 % supplémentaire des loyers s'il n'avait pas existé. Vu le niveau des loyers, c'est en moyenne 1000 € économisés par an par les locataires parisiens du parc privé.

Donc ça marche, c'est très utile, mais c'est en danger parce que la loi ne l'a créé que sous forme d'expérimentation limitée dans le temps. Et cette limite de temps est devant nous, elle est au mois de novembre. C'est en danger parce que le gouvernement actuel hésite, semble même donner des signaux plutôt contraires à sa pérennisation. Pourtant, regardez qui a mis en œuvre l'encadrement des loyers : il n'y a pas que la Ville de Paris, il y a aussi la communauté d'agglomération du Pays Basque, dont vous vous doutez bien qu'elle n'est pas dirigée par la gauche, et la communauté d'agglomération du pays d'Annemasse, qui là aussi n'est pas dirigé par la gauche. Donc des élus de droite pensent, comme nous, que l'encadrement des loyers est très utile et qu'il faut donc évidemment le pérenniser. C'est tout l'intérêt de ce vœu, d'interpeller l'État politiquement pour qu'il nous donne les moyens de continuer à Paris, et dans toutes les zones tendues, de poursuivre ce dispositif qui fait ses preuves.

Notre vœu demande également à la Ville, et peut-être même à notre Mairie d'arrondissement, de s'engager publiquement, peut-être même avec une banderole, pour marquer notre soutien à l'encadrement des loyers, et évidemment notre soutien à tous ces locataires du parc privé qui dépensent des sommes folles pour se loger parce que la spéculation immobilière est ce qu'elle est, parce que la rente foncière est ce qu'elle est, parce que la petite minorité de multipropriétaires parisiens gagne beaucoup d'argent sans rien faire et cela doit cesser à un moment ou à un autre. L'encadrement des loyers permet juste de limiter leur enrichissement et pas de les ruiner, comme on l'entend trop souvent.

J'ai lu dans la presse de droite, dans la presse économique, qu'ils avaient fait de savants calculs pour expliquer que les pauvres investisseurs – parce qu'on parle d'investisseurs, paraît-il, ceux qui accumulent des possessions foncières – l'encadrement ruine leurs investissements parce que ce n'est plus du tout rentable. En réalité, quand on lit l'article jusqu'au bout, ce qu'ils appellent « plus du tout rentable », ce sont quand même des rentabilités positives. Alors, ce n'est que de l'ordre de 3 ou 4 % de rentabilité, mais on s'aperçoit qu'en fait, pour arriver à un aussi faible niveau de rentabilité, ils prennent en compte que ceux qui ont acheté les logements uniquement pour les louer. Et ce n'est pas la réalité parisienne, la plupart de ces multipropriétaires ont hérité en réalité d'un parc de logements important. Vous avez en tête que beaucoup d'immeubles parisiens entiers appartiennent à des personnes physiques. Ils possèdent des immeubles anciens parce que le père, le grand-père, l'arrière-arrière-arrière-grand-père l'a construit en achetant le terrain en 1850. Et ces gens-là n'ont pas fait l'investissement initial, ils ne font que toucher le loyer et ils gagnent beaucoup d'argent. La rentabilité est importante et l'encadrement des loyers vient à peine la diminuer. Donc je propose que nous ne pleurons pas sur ces multipropriétaires et que nous nous tenions du côté des locataires parisiens, des 60 % de Parisiens qui sont locataires de leur logement, pour limiter la hausse des loyers. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ai comme demande d'intervention Nelly Garnier, Delphine Goater, Arthur Bulcao Courty et Nour Durand-Raucher. »

Mme GARNIER : « Merci. Je pense qu'on ne peut pas gérer une ville par l'idéologie et je salue le pragmatisme du Ministre du logement, Vincent Jeanbrun, qui a posé la question de l'efficacité du dispositif mais de manière non idéologique.

Aujourd'hui, il n'y a pas de consensus sur l'impact de l'encadrement des loyers. Il y a eu des évaluations françaises, celles de l'APUR, de l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques). Le rapport Fack-Chapelle conclut à une évolution des loyers plus faibles d'environ 2 à 5 % mais qui peut être aussi liée au fait qu'on est limité aussi dans le cadre d'un bail en cours par l'indice de référence INSEE, il n'y a pas que l'encadrement des loyers. Et surtout, il souligne le manque de recul de ces données. On a des travaux internationaux avec un recul plus long, je pense à l'étude de l'American Economic Review de 2019 qui est fondée sur 25 années de données. Ces dernières disent qu'on a d'abord un effet favorable au locataire au départ, puis une raréfaction de l'offre locative et enfin un effet contre-productif sur les loyers à long terme. Donc je pense qu'il faut continuer à étudier ce dispositif. D'ailleurs, ce rapport Fack-Chapelle indique que le dispositif profite en grande partie à des foyers déjà aisés économiquement. Vous ne reviendrez pas là-dessus puisque cela a été souligné.

Le vrai problème, on le voit bien, c'est la raréfaction de l'offre de logements qui sont mis en location longue durée. Je note que le marché locatif privé comptait plus de 510 000 logements en 1999, donc quand vous êtes arrivés au pouvoir, contre à peine 350 000 logements en 2021. Une partie de ces logements ont pu être transformés en logements sociaux par un mécanisme de préemption, ce n'est pas de la création de nouveaux logements. Il y a aussi d'autres logements qui ont pu subir un changement d'usage et qui sont devenus des Airbnb professionnels. C'est vrai que les investisseurs maximisent leur rentabilité. Mais cela ne veut pas dire que louer un appartement n'est plus du tout rentable, ça veut dire qu'ils peuvent aller chercher à maximiser leur rentabilité. Pendant des années, on a aussi laissé transformer des baux d'habitation en local commercial. D'ailleurs, j'ai

encore j'ai été interpellée récemment par un habitant du 11^e qui me disait qu'on lui demandait 1200 € par mètre carré pour une transformation d'un usage d'habitation dans un bail commercial.

Ces transformations ont existé, elles existent encore et elles ont aussi contribué à sortir des logements du bail locatif longue durée. Notre logique est pragmatique : pour qu'il y ait ces logements en bail locatif longue durée sur le marché, il faut que ce soit attractif pour les bailleurs aussi et que dans les choix économiques qu'ils vont faire, ils aient un intérêt à aller vers ce type de baux. Cette attractivité, ça peut être la stabilité fiscale (l'explosion de la taxe foncière n'a pas aidé), la stabilité normative car un PLU qui est toujours plus contraignant, ça n'aide pas, ou un assouplissement de l'encadrement des loyers. C'est la position que nous défendons et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, moi non plus je ne vais pas voter ce vœu qui souhaite la poursuite de l'expérimentation sur l'encadrement des loyers. Non pas parce que je nie les difficultés de logement auxquelles sont confrontés quotidiennement de nombreux Parisiens, ni parce que je considère que les loyers qui sont actuellement proposés aux Parisiens soient acceptables, on ne peut que constater que la crise du logement est l'une des principales préoccupations des habitants parisiens et de notre arrondissement en particulier. Mais il faut aussi avoir l'honnêteté d'évaluer l'encadrement des loyers à l'aune des résultats qu'il a produit sur le parc parisien et pour l'instant, il n'a pas permis de résoudre le déséquilibre fondamental entre l'offre et la demande de logement. Et quand la demande est très supérieure à l'offre disponible, les prix restent sous tension. Donc on se retrouve dans une situation de difficulté quelles que soient les contraintes réglementaires qui sont imposées aux propriétaires.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que l'encadrement des loyers peut effectivement avoir des effets de limitation de la rentabilité de l'investissement locatif. Non pas que je défende les multipropriétaires qui font de la spéculation, mais les propriétaires lambda qui veulent simplement avoir un petit complément de retraite par exemple, mais ça décourage certains de ces propriétaires de mettre leurs biens sur le marché ou d'investir dans la rénovation de logements par exemple. Donc certains préfèrent vendre leurs biens, ou pire, se tourner vers d'autres formes de location type Airbnb. Ce n'est donc pas vertueux. Résultat, on observe que l'offre locative privée a diminué à Paris et que cela a contribué à augmenter les tensions que nous prétendons combattre. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Arthur et ensuite à Nour. »

M. BULCAO COURTY : « Je vais commencer par un chiffre : 58 % des logements en location à Paris appartiennent à des ménages disposant de 5 logements ou plus. Quand on connaît ce chiffre, je me demande bien où se situe le petit investisseur qui a acheté un studio à Paris pour sa retraite. À Paris, ça n'existe pas en fait. Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'investisseurs qui cherchent uniquement de la rentabilité sur un bien et qui sont prêts à détourner les biens d'un usage premier qui est le logement pour tous, au profit d'outils contournant l'encadrement des loyers (bail civil, coliving, changement de destination avec du Airbnb).

Je pense que aussi c'est une question sur laquelle on doit être fort. Nous ne pouvons pas laisser à nouveau les investisseurs faire la loi sur le marché immobilier parisien. Leur stratégie va à l'encontre de celle des habitants. Ce n'est pas un débat doctrinal. Aujourd'hui, les articles scientifiques, et je peux en citer beaucoup, montrent qu'un investisseur ne répond pas à la logique résidentielle, il répond à une logique qui lui est propre : extraire au maximum la valeur du bien immobilier. Ça veut dire qu'aujourd'hui à Paris, nous avons 70 % des logements qui sont en DPE (diagnostic de performance énergétique) F et G parce que les investisseurs ne veulent pas investir dans la rénovation d'un logement. Ils préfèrent aller jusqu'au bout, jusqu'à ce que le logement soit presque inhabitable avant d'entamer des rénovations. Ça veut dire que si demain l'encadrement des loyers n'est plus en vigueur, ils vont enlever les locataires de leurs biens pour ensuite reprendre des nouveaux locataires en augmentant les tarifs. Tout cela répond à une logique de marché dont nous ne voulons plus. Et c'est exactement pour cette raison que l'encadrement des loyers est indispensable.

Je tiens aussi à dire que l'État est tout à fait complice de cette situation, y compris dans le développement de nouvelles formes d'usage du bien qui contournent le logement longue durée. Je pense par exemple à la baisse de la taxe sur les logements vacants qui, au passage, représente un manque à gagner de 100 millions d'euros pour la Ville de Paris cette année. C'est pourquoi nous, Groupe Socialiste, avons coécrit ce vœu. Nous soutenons pleinement ce vœu pour permettre aux classes populaires, aux classes moyennes et à toutes et tous d'habiter Paris, surtout de permettre ceux qui font Paris d'habiter à Paris. »

M. le Maire : « Merci. Nour Durand-Raucher. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup Monsieur le Maire. Chers collègues, je suis quand même très surpris de la tenue de ce débat. On parle quand même du droit de vivre à Paris. On sait à quel point c'est cher et compliqué.

Est-ce que le l'encadrement des loyers est la solution à tout ? Non. L'encadrement des loyers œuvre sur le long terme. En limitant l'augmentation des loyers chaque année, les loyers sont effectivement beaucoup moins importants sur le long terme. L'exemple le plus marquant, qui a été pris après la Seconde Guerre mondiale, c'est celui de Vienne qui a permis que les classes moyennes puissent encore vivre massivement dans une grande capitale européenne. C'est bien parce qu'ils s'y sont pris plus tôt. Ce que nous faisons maintenant a effectivement des effets qui peuvent sembler faibles aujourd'hui, mais qui demain seront des effets essentiels. Je peux vous assurer que l'encadrement des loyers est nécessaire si on veut que Paris ne se vide pas complètement d'une catégorie de population qui ne pourrait pas se loger à Paris parce que ne pouvant pas accéder rapidement au logement social et devant se loger dans le parc privé.

Je trouve que c'est un problème d'affirmer que c'est dû à l'encadrement des loyers si on trouve moins d'appartements et de logement dans le parc privé, car aucune étude ne montre ça nulle part. Ce n'est pas vrai. On ne peut pas mettre en corrélation deux chiffres qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Oui, il y a un problème de logements dans le parc privé mais non, ça n'a rien à voir avec l'encadrement des loyers.

Par ailleurs, l'encadrement des loyers a été mis en place et proposé par Cécile Duflot. S'il avait été appliqué et mis en place plus facilement, je peux vous assurer que l'effet s'en serait senti encore plus tôt. Je vous le garantis. Et vous le verrez dans quelques années, nous

serons tous pour. Donc non seulement je suis content de voter pour, mais en plus le groupe Les Ecologistes s'associe à ce vœu et nous vous en remercions parce que c'est essentiel car nous craignons la disparition de l'encadrement des loyers. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui est contre ? Delphine Goater et le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e et Les Ecologistes. Le vœu est adopté. »

Considérant que Paris traverse une crise du logement structurelle qui fragilise les classes populaires, les classes moyennes, les familles, les étudiants, les jeunes actifs et tous ceux dont le travail est indispensable à la vie de la capitale ;

Considérant la tension croissante sur le marché privé du logement et un prix à la location de 26,3€/m² dans une ville qui compte 62 % de locataires dont 44% dans le parc privé (Insee) ; et que le dispositif est soutenu par 87 % des Français, selon un sondage Ipsos réalisé par la Fondation pour le Logement en octobre 2025 ;

Considérant que, entre 2014 et 2020, Paris a perdu 75 000 habitants, que 60% des ménages ayant quitté Paris sont restés en Île-De-France, que 78% des habitants ayant quitté Paris se sont installés dans un appartement et non une maison ; enfin, que plus de la moitié des Parisiens ayant quitté la capitale n'ont pas changé de travail, les départs étant contraints vers le reste de l'Île-de-France en raison du coût lié au logement ;

Considérant que l'encadrement des loyers, en vigueur à Paris depuis juillet 2019, constitue aujourd'hui le principal levier de régulation du marché locatif privé dans les zones tendues ;

Considérant que l'encadrement des loyers en vigueur depuis le 1er juillet 2019 s'inscrit dans le cadre d'une phase d'expérimentation nationale qui prendra fin au 23 novembre 2026 ;

Considérant que plusieurs travaux d'évaluation, notamment ceux conduits par l'APUR avec des partenaires universitaires (CESAER, le Laboratoire d'économie de Poitiers) et économiques (Se Loger), concluent à un effet réel de modération des loyers à Paris depuis 2019, avec un impact particulièrement important pour les petites surfaces ;

Considérant que cette étude démontre que l'encadrement des loyers a permis, entre juillet 2019 et juin 2024, de limiter la hausse des loyers de -5,2 % par rapport à ce qu'elle aurait été sans le dispositif, soit une économie moyenne de 961 € par an par locataire ;

Considérant que le non-respect de l'encadrement des loyers pénalise principalement les locataires les plus fragiles (personnes seules, jeunes ménages, étudiants...) étant donné que 81 % des signalements déposés auprès de la Ville concernent des petites surfaces (T1 et T2) et que 52 % des logements concernés par un signalement de dépassement sont gérés par des agences immobilières ;

Considérant que la mission d'information parlementaire conduite en 2025 par les députés Iñaki Echaniz et Annaïg Le Meur a conclu que l'encadrement des loyers produisait des effets utiles et que la baisse de l'offre locative observée dans certaines villes ne pouvait lui être imputée car touchant l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'à Paris, plus de 35% des logements observés affichent un loyer supérieur au plafond majoré, du fait notamment du non-respect de la réglementation, ou d'autres formes de contournement comme le co-living ou les baux civils ;

Considérant que la Ville de Paris a sollicité et obtenu la compétence du Préfet permettant l'instruction des signalements qui lui sont adressés, de contrôle et de sanction des propriétaires le cas échéant, lorsque le loyer d'un bail signé dépasse le loyer de référence, depuis janvier 2023 ;

Considérant que, sur les 84 000 résidences principales du 11^e arrondissement, plus de 53 000 sont des logements locatifs, soit près de 60 % du parc résidentiel, qu'une large part des habitants de l'arrondissement bénéficie ainsi de la protection offerte par l'encadrement des loyers ; que nombre de

ces locataires demeurent toutefois dans une situation de vulnérabilité face à des propriétaires ou intermédiaires maîtrisant davantage les mécanismes du marché locatif et recourant parfois à des pratiques de contournement du dispositif, notamment via des compléments de loyer abusifs ou l'usage détourné de baux civils ;

Considérant que la droite, parisienne et nationale, continue de s'opposer aux outils de régulation du marché immobilier, allant jusqu'à qualifier de « milice » la brigade de protection du logement annoncée par le nouveau maire de Paris, et que des amendements parlementaires de droite ont cherché à supprimer purement et simplement toute perspective de pérennisation législative ;

Considérant que le Gouvernement n'a pas encore engagé de politique nationale ambitieuse de régulation foncière et immobilière dans les territoires tendus, ni pris d'engagements clairs sur la pérennisation du dispositif au-delà de novembre 2026, mais que la proposition de loi visant à prolonger et pérenniser l'encadrement des loyers a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale par une majorité de 105 députés contre 56, traduisant la reconnaissance de l'utilité du dispositif par la représentation nationale ;

Considérant que le dispositif volontariste de signalements déjà mis en place par la Ville de Paris fonctionne : depuis 2023, 4 559 signalements de dépassement des loyers ont été déposés par des locataires et a permis le rétablissement des droits des locataires par une restitution des trop-perçus de l'ordre de 3 476€ en moyenne et de mise en conformité du bail ;

Considérant qu'Emmanuel Grégoire, élu maire de Paris, a fait du logement sa priorité absolue et a annoncé avec Jacques Baudrier adjoint en charge du logement dès le premier Conseil de Paris du 14 avril 2026 la création d'une brigade de protection du logement, dont la mission est de faire respecter l'encadrement des loyers, de traquer les fraudes, d'identifier les logements indignes et de lutter contre les locations touristiques illégales ;

Considérant que cette brigade s'inscrit dans une politique cohérente visant à produire 60 000 nouveaux logements sociaux et publics, à taxer plus fortement les logements vacants et les résidences secondaires, et à remettre sur le marché des dizaines de milliers de logements, aujourd'hui captés par la spéculation ou les plateformes touristiques ;

Considérant que sans intervention publique forte, la Ville de Paris risque de devenir une ville réservée aux touristes et au plus aisés, au détriment des classes populaires, des classes moyennes et des jeunes générations et plus largement de ceux qui font Paris ;

Sur la proposition des élu·e·s du Groupe Communiste du 11^e, du Groupe Socialiste, et du groupe Les Ecologistes,

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

1. La Ville de Paris réaffirme avec force son attachement à la pérennisation définitive de l'encadrement des loyers au-delà de l'expérimentation prévue en novembre 2026, et presse le Gouvernement d'inscrire cette pérennisation dans la loi avant l'échéance ;
2. Une campagne publique soit menée pour obtenir la pérennisation de l'expérimentation de l'encadrement des loyers, y compris en apposant une banderole sur la mairie du 11^e arrondissement
3. Le Gouvernement prenne ses responsabilités face à l'urgence sociale du logement et renonce à toute remise en cause du dispositif, en soutenant activement son inscription durable dans le droit commun ;
4. L'État engage une politique nationale ambitieuse de régulation du marché immobilier dans les zones tendues, notamment en :
 - Renforçant les sanctions contre les propriétaires qui dépassent les plafonds ;
 - Accordant aux collectivités locales les moyens juridiques et humains nécessaires aux contrôles ;
 - Encadrant strictement les compléments de loyer abusifs ;
 - Régulant plus fermement les plateformes de location touristique de courte durée
 - Intensifiant la lutte contre les logements vacants et les stratégies spéculatives ;

- Offrant une plus grande liberté fiscale aux collectivités pour pouvoir taxer les biens soustraits au marché locatif longue durée
5. La brigade de protection du logement, annoncée par le maire de Paris Emmanuel Grégoire et engagée dès le premier Conseil de Paris, soit dotée des moyens humains, juridiques et financiers à la hauteur des enjeux, lui permettant de contrôler efficacement le respect des plafonds dans l'ensemble des arrondissements et sanctionner les abus ;
 6. La Ville de Paris poursuive et amplifie son engagement pour une capitale populaire, accessible et mixte, où chacune et chacun puisse vivre sans condition de fortune ou d'héritage ;
 7. Le présent vœu soit transmis au Gouvernement, aux parlementaires parisiens, au maire de Paris et aux associations de défense des locataires.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 2	
NPPV	0	Abstention	2
Nombre de votes exprimés : 30			
Pour	26	Contre	4
Le vœu est adopté			

V11202625 – Vœu relatif aux logements sociaux vacants dans le 11^e arrondissement [groupe Union de la Droite et du Centre]

M. le Maire : « Sylvain Leblanc va prendre la parole pour le vœu relatif aux logements sociaux vacants dans le 11^e arrondissement. »

M. LEBLANC : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce vœu est en ouverture de questions puisqu'on est sollicité toutes les semaines par des personnes qui sont en demande de logements sociaux. Et quand on creuse un petit peu, on a du mal à comprendre quel est le parc social réellement disponible aujourd'hui. En tout cas, il n'y a pas de données disponibles de manière publique et en temps réel. Je ne prétends pas qu'on dort sur une mine d'or de logements sociaux vacants et je pense qu'il y a des logements aujourd'hui qui sont en vacance pour des raisons légitimes, comme des travaux ou une remise aux normes.

Notre demande est assez simple et, au fond, raisonnable : de la transparence et de pouvoir avoir un recensement précis de logements vacants dans le 11^e, avec leur durée de vacance et la cause. Quand on est sollicité, cela permettrait d'avoir une réponse précieuse et de guider au mieux les personnes qui sont dans ce parcours. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir ce vœu et de permettre au Maire du 11^e d'intervenir auprès des bailleurs sociaux pour obtenir ces données, afin de pouvoir réduire les délais de remise en location entre deux locataires. Dans un contexte de pénurie, chaque logement qui reste vide trop longtemps est une chance perdue pour une famille qui attend. »

M. le Maire : « Merci. Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Les bailleurs n'ont aucun intérêt à laisser le logement vide, sinon ce sont des loyers qui ne rentrent pas et ça les met en difficulté. C'est une réalité. Par contre, le réel s'impose. Les plus longs cas de vacance, c'est au moment du décès d'un locataire. Quand un locataire décède, le logement est vacant, mais le bailleur ne peut pas le récupérer tant que la famille n'a pas récupéré les affaires du décédé. C'est la réglementation. Parfois, il y a des familles qui laissent les meubles de mamie pendant des mois et des mois. Donc c'est très compliqué. D'autres fois, il y a des opérations de rénovation donc les logements ne sont pas réattribués pour permettre soit une opération en tiroir, soit des logements témoins, etc.

Toujours est-il que, si des habitants du 11e s'étonnent de voir des logements vides, il ne faut pas hésiter à les signaler auprès de l' élu chargé du logement, avec des adresses précises pour que celui-ci puisse interpeller le bailleur et vous donner une réponse parce que c'est comme ça que ça va marcher. Parce que quand nous, Ville de Paris, sommes réservataire de logements, et à partir du moment où on nous signale la vacance d'un logement dont on est réservataire, on a un mois seulement, comme tous les autres réservataires, pour attribuer le logement parce que la réglementation est prévue pour qu'il n'y ait pas de vacance dans le parc public parce que c'est effectivement absolument anormal.

Par contre, le parc privé n'est pas du tout soumis à ces règles de vacance, et là, on a les chiffres : 9000 logements vides dans le parc privé du 11e arrondissement d'après les chiffres de l'INSEE, pour 8500 demandeurs de logements sociaux. Donc si nous avons les moyens de mobiliser les logements vides du parc privé, nous réglerions la crise du logement du jour au lendemain. C'est pourquoi, plutôt que de voter votre vœu – ce que nous ne ferons pas – nous vous invitons à écrire un vœu sur la réquisition des logements vides. Et celui-là, Monsieur Leblanc, nous le voterons. »

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant que le 11e arrondissement compte un nombre important de demandeurs de logement social en attente depuis plusieurs années, dans un contexte de pénurie structurelle de logements disponibles,

Considérant que le taux de rotation dans le parc social parisien est particulièrement faible, rendant chaque logement vacant d'autant plus précieux pour les demandeurs en attente,

Considérant que certains logements sociaux situés dans notre arrondissement demeurent vacants pendant plusieurs mois, voire plusieurs années consécutives, sans qu'aucune information consolidée ne soit portée à la connaissance des élus du conseil d'arrondissement,

Considérant que ces vacances peuvent résulter de travaux, de procédures administratives ou de difficultés techniques, mais qu'en l'absence de données précises et accessibles, il est impossible pour les élus d'arrondissement d'exercer un suivi efficace de la situation,

Considérant que les élus du conseil d'arrondissement sont régulièrement sollicités par des habitants en grande difficulté de logement et ne disposent pas des outils nécessaires pour suivre l'état réel du parc social sur leur territoire,

Considérant que la transparence dans la gestion des logements sociaux est essentielle pour garantir une utilisation optimale du parc existant et permettre aux élus d'exercer pleinement leur rôle de représentants des habitants,

Sur la proposition des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

Que le Maire du 11^e arrondissement :

- fournisse le recensement précis et actualisé des logements sociaux vacants dans le 11^e arrondissement, incluant leur durée de vacance et les causes identifiées,
- transmette aux élus du conseil d'arrondissement les informations relatives aux logements vacants depuis plus d'un an sur notre territoire,
- intervienne auprès des bailleurs sociaux concernés afin d'accélérer la remise en location des logements vacants du 11^{ème} et de réduire les délais de vacance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 2	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	3	Contre	29
Le vœu est rejeté			

V11202626 – Vœu relatif à l'état du parc social et des résidences de la Ville dans le 11^e arrondissement [groupe Union de la Droite et du Centre]

V11202629 – Vœu relatif à une demande d'audit complet des bailleurs sociaux municipaux, à l'état du parc social, ainsi qu'au gel des charges dans l'attente de ses conclusions [groupe Nouveau Paris populaire 11^e]

M. le Maire : « Vœu relatif à l'état du parc social et des résidences de la Ville dans le 11^e, Sylvain Leblanc de nouveau. »

M. LEBLANC : « Merci Monsieur le Maire. Le reportage qui a été diffusé dans l'émission Envoyé Spécial du 21 mai dernier a, je pense, choqué beaucoup de monde et a choqué beaucoup de Parisiens parce qu'il dénonce une situation qui est gravissime dans une résidence senior gérée par la Ville de Paris. J'anticipe peut-être la réponse de Monsieur Tiberti qui va peut-être nous dire que ce n'est pas une résidence située dans le 11^e, mais la Ville de Paris dit avoir géré le problème.

Au-delà de ça, on souhaitait pouvoir faire écho à de nombreuses situations qu'on a pu constater dans le 11^e, pas forcément dans des résidences seniors, mais plus largement dans le parc social. On a rencontré beaucoup de personnes qui faisaient face à des situations assez dramatiques : cafards, balcons qui s'effondrent, humidité, risques d'incendie. Elles ont à de nombreuses reprises écrit au bailleur, écrit à la Ville, demandé de l'aide et elles ont reçu des réponses pas mieux rédigées que par ChatGPT. Elles ont parfois dû prendre, à leurs frais, des avocats pour faire bouger la situation. Je pourrais vous transmettre les adresses et les cas de figure mais l'objet n'est pas de les présenter les uns après les autres ici. En tout cas, il

Il y a des personnes qui attendent depuis plus de cinq ans et qui ont des courriers de leur bailleur social leur promettant des travaux à plusieurs reprises. Ces travaux ne sont toujours pas faits et par exemple, les personnes ont dû sécuriser elles-mêmes leur balcon qui s'est effondré sur le balcon en-dessous. C'est une situation qui nous inquiète.

Donc l'objet de ce vœu, c'est de vous demander de mettre en place un diagnostic le plus large possible, que ce soit dans tout le parc social, que ce soit pour les résidences seniors, les logements sociaux, les résidences étudiantes, afin de pouvoir analyser là où il y a des travaux à faire et organiser un grand plan de rénovation de ces logements. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Pour vous répondre, Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « On pourrait peut-être regrouper mes réponses parce que j'ai vu qu'il y avait un vœu du groupe France Insoumise qui était à peu près similaire. »

M. le Maire : « Oui, on peut faire la présentation du deuxième vœu, ensuite je laisserai la parole à Adrien Tiberti puis à Delphine Goater. »

Mme NOURI : « Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Paris traverse une crise du logement majeur, vous êtes tous informés je pense. Des dizaines de milliers de demandeurs attendent un logement social tandis que les prix du marché privé continuent d'exclure les classes populaires, les familles modestes, les jeunes et une part croissante des classes moyennes maintenant. Face à cette situation, notre groupe défend une politique beaucoup plus ambitieuse de développement du logement social, en particulier du logement très social, accessible aux ménages les plus modestes. Nous assumons donc de dire qu'il faut davantage de logements PLAI, davantage de logements réellement accessibles, et moins de logements intermédiaires lorsqu'ils ne répondent pas aux besoins des demandeurs les plus précaires.

Cette ambition suppose également une exigence absolue sur l'utilisation de l'argent public. Chaque euro consacré au logement doit effectivement servir à améliorer les conditions de vie des locataires, à rénover le parc existant et à développer une offre sociale de qualité. Or, aujourd'hui, de nombreuses questions demeurent. La Ville de Paris consacre chaque année des moyens considérables à ses bailleurs sociaux. Des centaines de millions d'euros de subventions publiques sont mobilisées, c'est vrai. Des garanties d'emprunt importantes sont accordées et c'est normal. Mais dans le même temps, les signalements de locataires continuent de se multiplier. Humidité, insalubrité, présence de nuisibles, ascenseurs régulièrement en panne, dégradation des parties communes, logements vacants aussi. Nous sommes également nombreux et nombreuses à être interpellés par des habitants qui ne comprennent pas pourquoi leurs immeubles restent dans un état dégradé alors que d'importants moyens financiers publics sont annoncés.

La question des rénovations thermiques mérite également d'être posée. Alors que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient, de nombreux logements sociaux demeurent mal adaptés – on en a parlé tout à l'heure avec l'autre vœu –, sans protections solaires suffisantes, ni dispositif permettant de préserver un minimum de confort en période estivale.

Face à ces constats, nous voulons nous assurer que l'argent public est utilisé de la manière la plus efficace possible. C'est pourquoi nous demandons un audit complet et indépendant des bailleurs sociaux parisiens, un audit portant à la fois sur la gestion financière, sur l'état réel du parc, sur la qualité des rénovations réalisées, sur l'utilisation des financements publics et sur le service rendu aux locataires, ce qui est extrêmement important.

Nous demandons également que ces conclusions soient rendues publiques afin que les élus, les locataires, les Parisiens ici présents puissent disposer d'une information transparente. Enfin, alors que le coût de la vie continue d'augmenter et que de nombreux ménages rencontrent des difficultés croissantes, nous considérons que les locataires ne doivent pas faire les frais de dysfonctionnement dont ils ne sont absolument pas responsables. C'est pourquoi nous soutenons le maintien du gel des loyers et demandons le gel des charges locatives dans l'attente des conclusions de cet audit. Ça me paraît la moindre des choses. Défendre le logement social, ce n'est pas défendre aveuglément les organismes qui le gèrent. Défendre le logement social, c'est défendre les habitants qui y vivent. C'est le sens de ce vœu. J'espère que vous pourrez le voter. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour ces deux vœux. Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « Sur la question de l'audit, vous semblez les uns et les autres méconnaître l'existence d'un organisme public qui s'appelle l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS). C'est un service de l'État et vu la couleur politique du gouvernement, je pense qu'il ne nous ferait pas de cadeau. Il se trouve que l'ANCOLS fait des contrôles systématiques des bailleurs sociaux et jusqu'à présent, les seuls qui ont été épinglés étaient des offices HLM de villes de droite dans les Hauts-de-Seine, ce qui ne surprendra personne, les connaissant. Vous voulez des audits indépendants ? Enfin, dans le vœu de la FI ce n'est pas clair parce qu'il demandait l'Inspection Générale de la Ville puis après un audit indépendant. Si c'est pour donner l'argent à McKinsey ou à Ernst & Young, nous serons contre.

Concernant les bailleurs sociaux et notamment les bailleurs de la Ville, j'espère quand même que vous avez bien en tête qu'on parle là d'un service public, d'entreprises ou d'offices HLM qui réalisent une mission de service public dont les agents sont des agents qui réalisent une mission de service public. Moi, avant de les insulter, j'aurais plutôt du respect pour ces travailleurs, les gardiens et gardiennes d'immeuble, les agents techniques qui interviennent et qui font un travail très important et difficile parce qu'effectivement prendre soin d'un immeuble, d'un parc de logements parfois ancien, cela prend du temps, c'est compliqué, c'est difficile. Effectivement, il y a des problèmes et c'est d'ailleurs pour ça que nous investissons massivement dans la rénovation du parc. Vous le savez, en tout cas, Monsieur Martin et Madame Garnier qui étaient là avant le savent, nous votons régulièrement des subventions pour financer des plans de rénovation, qui sont tous aujourd'hui des plans de rénovation énergétique, ce qu'on appelle le Plan Climat. Ces plans de rénovation énergétique portent tous notamment sur la question des occultations. Les occultations sont maintenant systématiques depuis plusieurs années. Donc ce que vous demandez est en partie en cours de réalisation.

Moi, je vais parler du concret. À l'heure où nous parlons, les résidences sociales les plus importantes de l'arrondissement sont toutes en travaux. Je pense à la cité Ranvier (300 logements en travaux), la cité Vaucouleurs, Orillon, Moulin Joly où les travaux vont

commencer, le boulevard de Charonne où les travaux vont s'achever. Ce sont les ensembles de logements sociaux les plus importants de l'arrondissement et ils sont tous en travaux. Je participe, comme adjoint et représentant du Maire David Belliard, chaque semaine à une réunion de présentation de travaux de rénovation d'immeubles. La semaine dernière, elle portait sur deux immeubles de l'avenue Ledru Rollin et la semaine précédente sur le boulevard de Charonne. Donc nous menons le travail.

Quant à la question du gel des charges, de quoi parle-t-on ? Les charges dans le parc social représentent essentiellement les charges énergétiques, c'est-à-dire les factures de gaz ou d'électricité. Donc demander le gel des décharges, c'est demander aux bailleurs de supporter l'évolution du prix du marché de l'énergie. Or, Madame Nouri, les bailleurs ne sont pas responsables de cette situation. Ils n'ont pas voté le Traité de Maastricht qui a commencé la libéralisation de ce secteur. Jean-Luc Mélenchon, lui, l'a voté par contre. Evidemment que cette situation est très compliquée. Face à l'explosion des prix, je pense qu'il faudrait sortir du marché européen de l'énergie pour permettre la maîtrise des prix de l'électricité puisqu'on produit de l'électricité en France. On pourrait en bloquer les prix au niveau national et donc permettre d'éviter l'augmentation des prix de l'électricité pour les locataires du parc social. Ce qui est sûr, c'est que quand les rénovations Plan Climat ont lieu, quand nous faisons les calculs sur les consommations après les travaux, nous voyons que les consommations diminuent de 20 %, 30 %, 40 %, voire de 60 % sur certaines opérations et que nous rendons du pouvoir d'achat aux locataires. »

M. LOUBET : « C'était hors sujet. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Merci le Monsieur le Maire. Oui, je crois qu'on s'est complètement égaré, Monsieur Tiberti. Vous n'avez pas du tout répondu aux vœux. En plus, on était vraiment sur la question des résidences gérées par la Ville de Paris.

Comme cela a été dit, toutes les révélations dans l'émission Envoyé Spécial sur les résidences-appartements gérées par la Ville de Paris ont choqué de nombreux Parisiens. On y a découvert des situations inadmissibles d'insalubrité, la présence de nuisibles, des personnes âgées qui vivaient dans des situations d'isolement extrême, et des personnes en situation de perte d'autonomie qui visiblement ne bénéficiaient pas d'un accompagnement qui serait adapté à leur état. Tout ça doit nous interpeller et nous scandaliser collectivement.

C'est sûr qu'on ne va pas donner des leçons aux bailleurs sociaux, ce n'est pas le problème. C'est simplement d'interpeller la Ville sur le fait qu'elle doit être exemplaire dans la gestion de son patrimoine. C'est un patrimoine dont elle a la responsabilité directe. C'est extrêmement simple. Les alertes, quand elles existent, ne doivent pas être ignorées. On ne peut pas se reposer uniquement sur un organisme de contrôle, on doit s'assurer que les dispositifs de contrôle sont effectifs, que le suivi et l'évaluation est effectivement fait. C'est la même chose à Paris et dans le 11^e arrondissement, tous les habitants du parc social attendent des résultats concrets. Ils signalent chaque jour les dysfonctionnements qui concernent l'entretien de leur résidence. Ils voudraient, lorsqu'un problème est signalé, comme c'est le cas de manière récurrente dans la résidence Paris Habitat de la rue Basfroï, que les travaux soient faits et qu'on ne les laisse pas mariner pendant des mois.

Donc j'interpelle notre assemblée pour que la Ville de Paris et l'ensemble des bailleurs sociaux qui interviennent sur le parc social poursuivent les efforts d'entretien et de rénovation du parc social, que nous appelons tous de nos vœux, mais qui a aussi un contrôle de la qualité et de l'effectivité des travaux réalisés. Merci »

M. LEBLANC : « Monsieur le Maire, est-ce qu'il serait possible d'apporter une réponse rapide ? Je suis assez surpris de votre réponse, Monsieur Tiberti. Elle est complètement hors sujet sur les deux vœux. Mais en tout cas, sur le nôtre, je ne peux pas vous laisser dire qu'on a insulté ou manqué de respect. »

M. TIBERTI : *[propos hors micro]*

M. LEBLANC : « D'accord. Merci de cette précision. En tout cas, si ça vous dit, on peut aller ensemble un après-midi faire le tour des personnes dont je vous ai égrainé les dossiers ici parce que ces personnes attendent depuis plus de cinq ans, elles n'ont pas eu de réponse, elles ont engagé plusieurs milliers d'euros de frais d'avocat et elles ne peuvent pas utiliser leur logement, les balcons. Elles vivent dans des situations qui sont gravissimes. Donc je me tiens à votre disposition pour aller constater ensemble et voir comment on peut avancer sur ce sujet. »

M. le Maire : « Je pense qu'on a fait le tour du débat sur ces vœux. On est tous d'accord sur le fait qu'il y a des interventions à apporter à un certain nombre de locataires. Je pense que c'est sur l'angle des vœux que se pose le sujet. Je vous propose donc de passer de passer au vote le vœu porté par le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le groupe Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater. Qui vote contre ? Le Groupe Socialiste, Les Ecologistes et le Groupe Communiste du 11^e. Le vœu est rejeté. »

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant le reportage diffusé dans l'émission Envoyé spécial consacré aux conditions de vie dans une résidence appartement gérée par la Ville de Paris, mettant en lumière des situations d'insalubrité, d'isolement et d'absence d'accompagnement qui ne peuvent être acceptées,

Considérant que des situations similaires ont été signalées par des habitants du 11^{ème} arrondissement dans des logements sociaux et des résidences de la Ville : syndromes de Diogène, infestations de nuisibles, dégradations structurelles graves telles que des balcons menaçant de s'effondrer, états sanitaires alarmants,

Considérant que ces habitants ont alerté à de nombreuses reprises les gestionnaires et la mairie d'arrondissement sur ces situations, sans que des interventions adaptées et durables n'aient été engagées,

Considérant que l'absence de recensement systématique et de suivi régulier de l'état du parc social et des résidences de la Ville dans notre arrondissement rend impossible toute action coordonnée et efficace,

Considérant que les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, familles en difficulté, personnes isolées sont les premières victimes de ces situations de dégradation et méritent une attention prioritaire,

Considérant que la dignité des conditions de logement n'est pas négociable et que la puissance publique se doit de garantir à chaque habitant des conditions de vie décentes,

Sur la proposition des élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

Que le Maire du 11^e arrondissement :

- lance la réalisation d'un audit sanitaire, social et technique exhaustif de l'ensemble des logements sociaux et résidences de la Ville situés dans le 11^e arrondissement,
- transmette aux élus du conseil d'arrondissement les résultats de cet audit ainsi que la liste des situations identifiées comme prioritaires,
- engage, sur la base de cet audit, un plan d'urgence de réhabilitation du parc concerné, comprenant des interventions concrètes et datées pour chaque situation signalée,
- veille à ce que les résidents concernés soient informés et accompagnés tout au long de ce processus, et que leurs signalements reçoivent une réponse systématique

Résultat du vote - V11202626 du groupe Union de la Droite et du Centre :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 2	
NPPV	2	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 30			
Pour	4	Contre	26
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Pour le vœu du groupe Nouveau Paris Populaire. Qui vote pour ? Le groupe Nouveau Paris Populaire. Qui vote contre ? Le Groupe Socialiste, Les Ecologistes et le Groupe Communiste du 11^e. Le vœu est rejeté. »

Considérant que le logement social est, à Paris, un rempart contre la gentrification et la spéculation, et le principal outil qui permet aux ménages populaires de continuer à habiter la ville ;

Considérant que c'est précisément parce que cet outil est précieux qu'il doit être exemplaire, et que contrôler sa gestion, c'est défendre ses locataires et l'argent public qui le finance, non remettre en cause le modèle social lui-même ;

Considérant que la Ville y consacre des moyens considérables, avec plus de 500 millions d'euros de subventions versées aux bailleurs en 2025, un budget du logement porté à 800 millions d'euros, des subventions directes qui ont doublé en cinq ans, sans compter les garanties d'emprunt accordées par la collectivité ;

Considérant que cet engagement, que l'exécutif parisien présente lui-même comme supérieur à celui de l'État, appelle en retour un contrôle approfondi de l'emploi de ces fonds et du service rendu aux locataires ;

Considérant que malgré ces investissements massifs depuis 2008, seuls 12% des logements sociaux parisiens auraient été effectivement rénovés à ce jour ;

Considérant les révélations récentes concernant de possibles dysfonctionnements au sein de certains bailleurs sociaux, notamment des soupçons de surfacturations, de prestations fictives, de travaux facturés mais non réalisés, de malfaçons ou encore de défaillances dans le contrôle des marchés publics ;

Considérant les plus de 5000 signalements que les services de la Ville reçoivent par an, ainsi que les nombreux témoignages de locataires du parc social (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp), d'associations et de collectifs de défense du droit au logement, faisant état de difficultés persistantes d'insalubrité, d'humidité, de nuisibles, de dégradations des parties communes, d'ascenseurs régulièrement en panne, ou encore de logements laissés vacants ;

Considérant que la réalité et la qualité des rénovations thermiques financées sur fonds publics, présentées comme une priorité du Plan Climat, ne font l'objet d'aucune vérification indépendante ;

Considérant que les épisodes récents de fortes chaleurs ont mis en évidence l'insuffisante adaptation thermique d'une partie du parc social parisien, notamment l'absence de protections solaires, de volets ou de stores dans de nombreux logements ;

Considérant que le rapport annuel sur la rénovation thermique présenté en 5^e commission ne dit rien du fonctionnement financier des bailleurs, ni de l'état réel du parc, ni de la satisfaction des locataires, et ne saurait tenir lieu d'évaluation d'ensemble ;

Considérant que le rythme actuel de rénovation du parc social demeure insuffisant au regard des objectifs climatiques, de la lutte contre les passoires thermiques et des besoins des locataires ;

Considérant que le droit au logement doit être une priorité et que le gel des loyers décidé pour 2026 ne protège pas réellement les locataires tant que les charges, elles, continuent d'augmenter, et que la situation de nombreux ménages est aujourd'hui intenable ;

Afin de garantir aux locataires un service à la hauteur de l'engagement public et de conforter durablement le parc social parisien ;

Sur la proposition des élu·e·s du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. saisisse l'Inspection générale de la ville de Paris ou tout autre organisme public ou privé compétent afin de conduire un audit complet des principaux bailleurs sociaux municipaux, portant sur :
 - la gestion financière (emploi des subventions et des garanties, choix des prestataires, passation et exécution des marchés, surfacturations éventuelles),
 - la réalité et la qualité des travaux (rénovations thermiques, lutte contre l'insalubrité),
 - l'état du parc (vétusté, logements dégradés, logements vacants, parties communes)
 - le service rendu aux locataires comme leur satisfaction ;
2. que la composition de la commission d'audit fasse l'objet d'une transparence totale, incluant la publication des critères de sélection, des profils retenus et des éventuels liens avec la Ville de Paris ;
3. demande aux bailleurs, dans l'attente des conclusions de cet audit et du réexamen des dépenses facturées aux habitants, le gel des charges locatives ainsi que le maintien du gel des loyers du parc social parisien ;
4. présente les conclusions de cet audit en Conseil de Paris et les rende publiques, afin de renforcer la transparence sur la gestion du parc social parisien, la confiance de ses locataires et l'efficacité des politiques publiques en matière de logement social.

Résultat du vote - V11202629 du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e :

Nombre de conseillers présents : 30		Nombre de pouvoirs : 2	
NPPV	4	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 28			
Pour	2	Contre	26
Le vœu est rejeté			

V11202630 – Vœu relatif au maintien d'une Équipe de Développement Local de plein exercice dans le 11e arrondissement *[groupe Nouveau Paris populaire 11e]*

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vœu relatif au maintien d'une Equipe de développement local de plein exercice dans le 11e arrondissement. Sabrina Nour va le présenter et c'est Joséphine Lanfranchi qui vous répondra. »

Mme NOURI : « Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. À première vue, certains pourraient considérer que ce sujet relève simplement d'une question d'organisation administrative. Ce n'est absolument pas le cas. J'avais déjà déposé un vœu sur ce sujet au dernier Conseil et vous avez voté contre. J'espère que cette fois-ci, on va pouvoir avancer et vous pourrez voter favorablement ce vœu.

Derrière cette fusion engagée entre les Equipes de développement local du 11e et du 20e arrondissement se pose en réalité une question politique fondamentale : quelle place accorde-t-on aux quartiers populaires dans les priorités de la Ville de Paris ? Les Equipes de développement local ne sont pas une structure administrative parmi d'autres, ce sont des équipes de terrain qui connaissent les associations, les habitants, les équipes publiques, les difficultés quotidiennes, mais aussi les ressources de chaque quartier. Elles constituent souvent le lien concret entre les politiques publiques décidées à l'Hôtel de Ville et la réalité vécue par les habitants.

Or, aujourd'hui, alors même que la Ville affirme vouloir renforcer l'égalité territoriale, la participation citoyenne et les moyens consacrés aux quartiers populaires à travers le Pacte parisien pour les quartiers populaires, la réponse envisagée est celle d'une mutualisation qui éloigne les services de terrain. Ce qui est particulièrement frappant dans ce dossier, c'est que l'opposition à cette réorganisation est largement partagée. Les agents concernés s'y opposent, les organisations syndicales s'y opposent, les associations de terrain s'y opposent, la Mairie du 11e s'y oppose, la Mairie du 20e s'y oppose, et même l'adjoint à la Mairie de Paris chargé de la Politique de la ville a exprimé son opposition à cette fusion. Il nous l'a confirmé d'ailleurs hier pendant la 5e commission.

Dans ces conditions, nous sommes en droit de poser une question : quel problème cette fusion est-elle censée résoudre ? À ce jour, aucun argument opérationnel convaincant n'a été présenté. En revanche, les risques sont connus : perte de proximité, affaiblissement des relations de confiance construites avec les habitants et les associations, dégradation des conditions de travail des agents, et fragilisation de l'action publique dans les quartiers qui ont précisément besoin d'une présence renforcée des services publics.

Par ailleurs, nous voulons être clairs, le maintien d'une Equipe de développement local en plein exercice dans le 11e suppose également que le poste de chef de projet soit pourvu dans les meilleurs délais. Une politique publique ne se résume pas à un organigramme, elle repose sur des professionnels qui la font vivre au quotidien. Laisser durablement vacant un poste aussi stratégique revient à affaiblir la capacité d'action de la collectivité dans les quartiers populaires et à pénaliser donc les habitants et les habitantes qui ont besoin d'un service public présent, réactif et efficace.

Pour notre groupe, les quartiers populaires ne doivent pas être les variables d'ajustement des réorganisations administratives. Le budget doit être engagé effectivement. Lorsque les

besoins sociaux demeurent importants, lorsque les inégalités territoriales persistent, la réponse doit être davantage de présence publique, davantage de moyens humains et davantage de proximité. C'est pourquoi nous demandons à la fois l'abandon définitif du projet de fusion entre les EDL du 11^e et du 20^e, le maintien des deux équipes distinctes, et le recrutement rapidement d'un chef ou d'une chef de projet dans pour l'EDL du 11^e. C'est le sens de ce vœu que nous proposons aujourd'hui et nous espérons qu'il pourra rassembler largement au sein de notre Conseil d'arrondissement. Je vous remercie. »

Mme LANFRANCHI : « Madame Nouri, il me semble qu'on a déjà eu ce débat au dernier Conseil d'arrondissement. Je vous remercie d'avoir une attention toute particulière pour notre EDL du 11^e, mais je ne suis pas certaine que discuter des mêmes vœux quasi identiques à chaque Conseil déjà denses rendent notre travail plus efficace. Or, je vous rassure, nous travaillons bien dans le sens de ce que vous réclamez.

Permettez-moi donc de ne pas revenir sur tout le contexte que je rappelais il y a un mois et sur les raisons qui avait poussé la Ville de Paris à réfléchir sur un projet qui réponde à une situation à long terme, sur l'importance d'avoir des moyens pérennes consacrés au quartier de Belleville, à ses associations, à ses habitants et donc à son Equipe de développement local.

Mais je profiterai quand même de votre vœu pour faire un point d'étape. Comme nous vous le disions le mois dernier, nous avons fait part aux élus parisiens de notre opposition au projet de fusion tel qu'il était engagé. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 21 mai dernier avec le 20^e et le 19^e arrondissement, lors de laquelle il a bien été acté l'arrêt du projet dans l'attente de trouver des solutions concrètes à la surcharge et à la fragilisation de l'EDL du 11^e arrondissement. Des groupes de travail sont ainsi mis en place afin d'avancer avec les différents acteurs autour de la table. Avec le 20^e arrondissement, nous avons adressé un courrier pour demander que ces groupes de travail trouvent le moyen de maintenir une équipe dédiée au 11^e arrondissement, comme vous le demandez, impliquant une création de poste pour le chef ou la chef de projet, y compris si cela devait se faire par un redéploiement interne au sein de la DDCT.

Je ne ferai pas une réponse plus longue parce que le Conseil est déjà assez long. Donc pour les mêmes raisons que le mois dernier et parce que nous travaillons déjà à tout ce que vous demandez, nous vous demandons de retirer votre vœu, sinon nous y serons défavorables. »

M. le Maire : « Je vous propose de mettre le vœu aux voix. Qui s'abstient ? Le groupe Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater. Qui est pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui est contre ? Les Ecologistes, le Groupe Socialiste et le Groupe Communiste du 11^e. Le vœu donc est rejeté, sachant qu'il y a quand même un travail en cours sur le sujet. »

Considérant que les Équipes de Développement Local (EDL) constituent un outil essentiel de mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers populaires parisiens ;

Considérant que leur efficacité repose sur une présence quotidienne de terrain, une connaissance fine des réalités locales, un travail partenarial constant avec les associations, les habitants, les équipements publics et les acteurs institutionnels du territoire ;

Considérant que le Pacte parisien pour les quartiers populaires adopté en 2024 affirme la nécessité de renforcer les services publics de proximité et les moyens consacrés aux quartiers populaires ;

Considérant que le projet de fusion des Équipes de Développement Local du 11^e et du 20^e arrondissement est étudié depuis plusieurs mois par la Ville de Paris ;

Considérant que ce projet suscite une opposition constante et largement partagée de la part des agents concernés, de leurs organisations syndicales, de nombreux acteurs associatifs locaux ainsi que des habitants engagés dans la vie des quartiers populaires ;

Considérant que le syndicat SUPAP-FSU a alerté à plusieurs reprises sur les conséquences de cette réorganisation en matière de conditions de travail, de qualité du service public et de maintien de la proximité indispensable à l'action de terrain ;

Considérant que cette fusion risquerait d'affaiblir l'ancrage territorial des équipes, de dégrader les relations de proximité construites depuis plusieurs années avec les associations et les habitants, et de fragiliser la mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers populaires concernés ;

Considérant que les besoins sociaux demeurent particulièrement importants dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement, notamment dans le secteur Belleville-Amandiers ;

Considérant que la réduction des moyens humains ou organisationnels consacrés à ces territoires serait en contradiction avec les engagements affichés par la Ville de Paris en faveur de l'égalité territoriale ;

Considérant que la mairie du 11^e arrondissement s'est publiquement prononcée contre ce projet de fusion ;

Considérant que la mairie du 20^e arrondissement s'y est également opposée ;

Considérant que l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la politique de la ville a lui-même exprimé son opposition à cette réorganisation ;

Considérant qu'à ce jour aucun argument opérationnel convaincant n'a été présenté pour justifier cette fusion malgré l'opposition de l'ensemble des acteurs concernés ;

Sur la proposition des élu·e·s du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- Le Maire de Paris renonce définitivement au projet de fusion des Équipes de Développement Local des 11^e et 20^e arrondissements ;
- Les deux équipes soient maintenues comme services distincts, disposant chacune de moyens humains adaptés aux besoins de leur territoire ;
- Le poste de chef.fe de projet de l'EDL du 11^e arrondissement soit pourvu dans les meilleurs délais afin de garantir le bon fonctionnement du service ;
- Les moyens consacrés à la politique de la ville dans le secteur Belleville-Amandiers soient maintenus et renforcés ;
- Toute évolution future de l'organisation des Équipes de Développement Local fasse l'objet d'une véritable concertation avec les agents, les organisations syndicales, les associations locales, les habitants concernés et les mairies d'arrondissement ;
- Le Maire de Paris présente aux élus du Conseil du 11^e arrondissement les perspectives d'évolution des moyens humains et financiers consacrés à la politique de la ville dans les quartiers populaires du 11^e.

Résultat du vote - V11202630 :

Nombre de conseillers présents : 29		Nombre de pouvoirs : 3	
NPPV	0	Abstention	4
Nombre de votes exprimés : 28			
Pour	2	Contre	26
Le vœu est rejeté			

V11202619 – Vœu relatif à la reconnaissance et au soutien des lieux de sociabilité, de culture et de solidarité LGBTQIA+ dans le cadre du Mois des Fiertés [*Groupe Socialiste*]

V11202622 – Vœu relatif au soutien des établissements et commerces LGBTQIA+ [*groupe Les Ecologistes*]

V11202631 – Vœu relatif au soutien aux cafés-cultures indépendants et au bar We Are Brewers dans le 11e arrondissement [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202632 – Vœu relatif à la protection des librairies indépendantes et des commerces essentiels de quartier dans le 11e arrondissement [*groupe Nouveau Paris populaire 11e*]

V11202635 – Vœu relatif à la sauvegarde des librairies indépendantes à Paris et en soutien à la librairie Les Mots à la Bouche (11e) [*Delphine Goater - Paris 11 apaisé*]

V11202637 – Vœu relatif à la reconnaissance et au soutien des lieux de sociabilité, de culture et de solidarité LGBTQIA+ [*vœu de l'exécutif*]

M. le Maire : « Plusieurs vœux que je propose aux groupes de présenter avant une réponse par Paul Cruz, sous la forme d'un vœu de l'exécutif, sur la question des librairies et de certains commerces LGBTQIA+ de l'arrondissement. Nous commençons avec le vœu du groupe Nouveau Paris populaire en soutien aux cafés-cultures indépendants et au bar We Are Brewers dans le 11e. »

M. LOUBET : « Je vais essayer d'avoir un meilleur accent. »

M. le Maire : « Ah, ça c'est du mépris de classe. »

M. LOUBET : « Je pense qu'on vient de la même classe, Monsieur le Maire. C'est peut-être de la glottophobie, mais pas du mépris de classe. »

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Paris, les bars, les cafés-cultures et les microbrasseries indépendants ne sont pas de simples commerces. Ils participent pleinement à notre vie sociale, culturelle et festive. Ils sont souvent les derniers espaces accessibles à l'expression artistique émergente, aux scènes alternatives et aux événements militants, queer ou populaires.

Pourtant, le constat est alarmant. En vingt ans, près de 40 % des cafés ont disparu à Paris et dans la Petite couronne sous l'effet de la spéculation immobilière, de la hausse des loyers et des charges. Des lieux emblématiques comme L'International, La Féline ou le Saint-Sauveur ont fermé et d'autres sont aujourd'hui sur le point de devoir le faire. Ces fermetures touchent directement des établissements qui accueillent des publics et des artistes souvent absents des circuits institutionnels, notamment les communautés LGBTQIA+, féministes et associatives.

Dans notre arrondissement, c'est le cas du bar We Are Brewers (WAB) sur le boulevard Jules Ferry. Cette microbrasserie artisanale est devenue un lieu culturel et queer reconnu avec des concerts, des drag shows, etc. Aujourd'hui, des conflits de voisinage et des procédures

menacent sa pérennité et ce malgré ses démarches de médiation. C'est une situation d'autant plus préoccupante que plusieurs espaces queer associatifs ont récemment fait l'objet de menaces et de harcèlement à Paris. Face à cela, le Conseil de Paris avait d'ailleurs voté fin 2025 un amendement de 100 000 € pour créer un fonds de soutien dédié.

Le Nouveau Paris populaire défend ces commerces culturels comme essentiels face à la standardisation commerciale. C'est donc pour tout cela que nous portons aujourd'hui ce vœu. Sur proposition des élus du groupe Nouveau Paris Populaire au Conseil du 11^e arrondissement, nous émettons le vœu que :

- Que la Mairie du 11^e arrondissement réaffirme publiquement son soutien aux cafés-cultures indépendants et aux lieux festifs de proximité ;
- Qu'une attention particulière soit portée à la situation du bar We Are Brewers afin de favoriser les démarches de médiation et d'éviter toute fermeture ou sa fragilisation ;
- Que la Ville de Paris pérennise le fonds de soutien destiné aux lieux de culture queer et aux espaces de convivialité pour les aider à faire face à des dépenses exceptionnelles de sécurisation ou de procédures ;
- Que la Ville de Paris engage un travail de reconnaissance du statut spécifique de ces cafés-cultures et lieux hybrides ;
- Que la Ville de Paris renforce les dispositifs face aux difficultés économiques et foncières de ces structures, notamment par la maîtrise publique du foncier commercial pour protéger la diversité de nos quartiers.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer à la présentation du vœu relatif à la protection des librairies indépendantes et des commerces essentiels de quartier dans le 11^e arrondissement et je donne la parole à Sabrina Nouri. »

Mme NOURI : « Merci Monsieur le Maire. Ce vœu parle de librairies mais au fond il parle surtout de la ville que nous voulons car lorsqu'une librairie indépendante ferme, ce n'est pas seulement un commerce qui disparaît, c'est un lieu de rencontre, un lieu de débat, un lieu où l'on accède à la culture sans conditions de revenus, un lieu qui participe à la vie démocratique d'un quartier. Dans le 11^e arrondissement, nous avons la chance d'avoir un tissu culturel riche, vivant, engagé. Des librairies comme Les Mots à la Bouche ou Violette and Co ont démontré à quel point ces lieux jouent un rôle qui dépasse largement l'activité commerciale.

Mais nous savons aussi que ces établissements sont fragilisés, fragilisés par l'explosion des loyers commerciaux, fragilisés par la spéculation immobilière, fragilisés par une logique de rentabilité qui tend à remplacer les commerces de proximité par des activités plus lucratives mais souvent moins utiles socialement. Nous refusons cette évolution. Nous refusons une ville où seuls les commerces capables de payer les loyers les plus élevés peuvent survivre. Nous refusons une ville uniformisée faite de mêmes enseignes, de mêmes franchises, de mêmes logiques marchandes.

La question est profondément politique. Qui décide de ce qui a le droit d'exister dans nos quartiers ? Le marché seul ou la puissance publique ? Pour nous, la réponse est claire : la Ville doit assumer un rôle de protection. Elle le fait déjà partiellement à travers certains outils de préemption ou à travers Paris Commerces, mais les enjeux ont changé d'échelle. Il

faut désormais considérer certaines activités comme essentielles à la vie de quartier, telles que les librairies, les commerces culturels, certains commerces de bouche, l'artisanat de proximité, parce qu'ils produisent du lien social, parce qu'ils participent à la vie locale, parce qu'ils contribuent à maintenir une ville populaire, diverse et vivante.

C'est tout le sens de ce vœu. Nous demandons davantage de transparence sur les commerces menacés, un renforcement des capacités d'intervention foncière de la Ville, la protection du patrimoine commercial public et une réflexion sur la reconnaissance de véritables commerces essentiels de quartier. Face à la spéculation immobilière, la neutralité n'existe pas. Soit nous laissons faire le marché, soit nous faisons le choix de protéger ce qui fait encore l'âme de nos quartiers. C'est le choix que nous proposons aujourd'hui. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de passer au vœu relatif à la sauvegarde des librairies indépendantes à Paris et en soutien la librairie Les Mots à la Bouche. Je donne la parole à Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Monsieur le Maire, chers collègues, merci beaucoup. À travers ce vœu, je souhaite attirer votre attention et notre attention sur une réalité qui dépasse largement le cas particulier de la librairie Les Mots à la Bouche. Évidemment, cette librairie du 11^e arrondissement occupe une place singulière dans le paysage culturel parisien. Depuis de nombreuses années, elle contribue à la visibilité des cultures et des littératures LGBTQIA+, à l'ouverture des esprits et à la diversité des voix qui s'expriment dans notre ville. Aujourd'hui, cette librairie traverse une situation économique extrêmement difficile, avec une hausse continue de son loyer et des charges, malgré des efforts qui ont déjà été consentis par la Ville.

Mais je ne souhaite pas opposer ou distinguer cette librairie des autres commerces culturels indépendants de Paris et du 11^e parce que le problème que nous soulignons aujourd'hui est beaucoup plus large. Toutes les librairies indépendantes, quelles qu'elles soient, sont aujourd'hui confrontées à un effet de ciseaux redoutable qui est souligné par le Syndicat national de la librairie : d'un côté, leur loyer, leurs charges et leurs coûts d'exploitation augmentent et de l'autre, leurs marges demeurent extrêmement limitées en raison du prix unique du livre, ce dont nous nous réjouissons par ailleurs. À cela s'ajoute une baisse des pratiques de lecture sous l'effet de la concurrence des écrans.

Les librairies ne sont pas des commerces comme les autres. Elles participent à la vie intellectuelle, culturelle et démocratique de nos quartiers. Elles créent du lien social. Elles accueillent aussi des rencontres, des débats, des signatures et elles contribuent à faire vivre l'espace public. Si nous voulons préserver la diversité commerciale parisienne, nous devons être cohérents : nous ne pouvons pas d'un côté, affirmer notre attachement aux commerces culturels indépendants et, de l'autre, leur appliquer des loyers qui fragilisent leur modèle économique, y compris lorsqu'ils sont locataires de structures contrôlées par la Ville. C'est le cas de Paris Commerces.

C'est pourquoi ce vœu demande d'abord que les librairies bénéficient d'une protection renforcée dans le cadre du PLU bioclimatique afin d'éviter leur disparition progressive au profit d'activités plus rentables. Il demande également que la Ville de Paris mette ses actes en cohérence avec ses discours en matière de soutien aux librairies indépendantes. Enfin, il

invite Paris Commerces à mener une politique de loyer réellement adaptée aux commerces culturels et à leur permettre de diversifier leurs ressources grâce à des activités complémentaires comme les salons de thé ou certains rayons non soumis au prix unique du livre.

Soutenir Les Mots à la Bouche, c'est soutenir une librairie emblématique, mais c'est surtout défendre un principe plus large, celui d'une ville où les commerces indépendants, qu'ils soient généralistes, spécialisés, culturels ou engagés, peuvent continuer à exister face aux logiques de marché qui tendent à uniformiser nos rues. Parce que la diversité de Paris, ce n'est pas uniquement ses habitants, elle repose aussi sur la diversité de ses commerces, de ses librairies et de ses lieux culturels. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Et pour vous présenter le vœu de l'exécutif, je donne la parole à Paul Cruz. »

M. CRUZ : « Bonjour à tous. Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur Loubet, Madame Nouri, Madame Goater, nous nous félicitons que vous partagiez nos préoccupations sur ce sujet, mais en fait c'est dommage de vouloir sectoriser les demandes, c'est-à-dire d'avoir d'une part des vœux sur les librairies, d'autre part sur les bars, parce que ce n'est pas voir que ces différents lieux LGBTQIA+ font face bien souvent à des problématiques communes et que les réponses peuvent l'être tout autant. Et ces acteurs portent ensemble leurs revendications donc ils s'adressent souvent à nous d'une seule voix. Nous voulons en tenir compte et respecter cette demande de leur part, donc proposer des solutions globales et encore une fois respecter leur choix de parler d'une même voix. Avec l'exécutif, nous avons voulu profiter du Mois des Fiertés pour mettre en lumière et témoigner de notre soutien à ces acteurs qui participent particulièrement à la richesse de notre arrondissement, les établissements LGBTQIA+ de notre territoire.

Notre vœu est malheureusement rendu d'autant plus pertinent par une autre actualité tragique. Je veux bien entendu parler de la mort du jeune Noahm, battu à mort à Metz le 30 mai dernier et auquel je souhaite aussi rendre hommage ce soir. Cet événement, dont l'atrocité n'a pas de nom, montre à quel point les personnes LGBTQIA+ ont toujours besoin de refuges pour se protéger des violences et des discriminations. Et en tant qu' élu chargé du soutien aux cultures queer, je constate chaque jour que les commerces LGBTQIA+ ne sont justement pas que des commerces ou des établissements festifs. Ce sont des lieux où l'on trouve de l'écoute, de la solidarité. Ce sont des refuges essentiels contre les violences et les discriminations pour des personnes en quête de protection.

Mais en effet, cet écosystème a besoin de soutien. Tous ces établissements nous sont fait part de difficultés multiples. Je vais vous donner deux exemples, vous en aviez évoqué un mais peut-être pas le deuxième :

- La librairie Les Mots à la Bouche, qui a exprimé sa vive préoccupation concernant l'augmentation de son bail commercial. Je veux rappeler effectivement que nous accueillons avec beaucoup de fierté dans le 11^e cette librairie qui porte les sujets de LGBTQIA+ de façon historique sur Paris.
- Deuxième exemple, nous avons un certain nombre de bars du 11^e, parmi lesquels Merci Marsha, Speechless ou encore le WAB, qui ont lancé une pétition en fin avril alertant sur leurs difficultés propres, des difficultés économiques mais aussi sécuritaires ou judiciaires.

Donc nous partageons avec l'ensemble des groupes de la majorité la conviction que nous avons beaucoup de chance dans le 11e d'avoir tous ces lieux qui participent pleinement à la richesse de notre arrondissement et dont il faut défendre l'existence. C'est pourquoi nous portons ce vœu dans lequel nous demandons bien sûr que la Ville de Paris poursuive et renforce son dialogue avec tous ces établissements, mais aussi qu'elle valorise davantage leur rôle social, culturel et citoyen, qu'elle le fasse dans ses actions de communication, mais aussi qu'elle étudie la mise en place d'un dispositif de reconnaissance de la spécificité de ces commerces comme des lieux de sociabilité, y compris par un plaidoyer auprès de l'État.

Nous appelons également la Mairie de Paris à organiser un temps d'échange à échéance fixe à l'échelle des arrondissements pour unir ces différents acteurs et nous demandons tout particulièrement à ce que la Ville de Paris veille à ce que les objectifs de gestion et de valorisation du parc commercial demeurent compatible avec les missions d'intérêt général poursuivies par les commerces culturels indépendants, nous pensons notamment à nos librairies LGBTQIA+ du 11e arrondissement.

En plus de l'ensemble de ce que nous avons formulé comme souhait, nous demandons également à ce qu'une attention toute particulière soit donnée systématiquement aux besoins des publics queer les plus vulnérables. Je pense notamment aux jeunes en situation de rupture familiale, aux personnes transgenres, aux seniors isolés et aux personnes exilées et persécutées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre mais aussi de leurs caractéristiques sexuelles. Donc nous proposons de mettre au vote le vœu de l'exécutif. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Juste un point d'information pour compléter. Deux réunions sont déjà tenues avec l'ensemble des acteurs pour faire un point sur leur situation, avec les adjoints et adjointes concernés ainsi que les adjointes au Maire de Paris, Annah Bikouloulou et Anouch Toranian, l'une pour la question de l'égalité des droits et l'autre pour la question du commerce. Donc nous travaillons à répondre autant que nous le puissions avec nos outils juridiques à la problématique que vous abordez dans vos différents vœux.

Nous vous proposons donc de retirer vos vœux au profit du vœu de l'exécutif. Jean-Christophe Martin pour une intervention. »

M. MARTIN : « Merci. Alors, ce n'est pas forcément toujours évident de s'y retrouver dans ces multiples vœux, notamment les fusions de vœux de dernière minute.

Nous avons nous avons prévu de voter le vœu 11202619 issu du Parti Socialiste, qui reprenait une position assez claire et assez équilibrée. Effectivement, ce Mois des Fiertés est l'occasion de le dire, personne n'a à pâtir de la vie qu'elle a choisie. Le vœu du Parti Socialiste adoptait une position de mesure, une position claire et nous avons prévu de le voter. Voyez, c'est écrit là sur mon papier.

Concernant les autres vœux, est-ce vraiment l'objet d'un vœu de traiter des situations individuelles ? On peut se poser raisonnablement la question. Mais encore faut-il voir certaines de ces situations individuelles :

- On a parlé de Merci Marsha à la mandature précédente. En gros, ils ont été sanctionnés pour tapage, comme n'importe quel autre bar de notre arrondissement. Ce n'est pas en raison de la teneur de l'établissement, c'est juste du tapage nocturne.
- Le WAB, c'est un peu la même chose. Je suis allé voir leur vidéo qui fait état d'un harcèlement policier, vu qu'on les a sanctionnés. Ils demandent qu'on éloigne de l'établissement ceux qui tiennent des propos et des comportements homophobes, et c'est très bien. Mais quand la police est justement à proximité pour s'assurer que tout va bien, on dira c'est du harcèlement policier. Ce n'est pas cohérent. Et j'ai un peu de mal avec les vœux anti-flic.
- Violette and Co, on est nombreux à ne plus savoir si c'est une librairie ou l'ambassade du Hamas en France.

Donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre les vœux 11202622, 11202631, 11202632 et le vœu de l'exécutif qui est arrivé à la dernière minute.

M. le Maire : « Je vous propose de passer aux votes. Pour les vœux 11202631 et 11202632 du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e, est-ce qu'ils sont retirés au profit du vœu de l'exécutif ? Non.

Le vœu 11202635 de Delphine Goater est-il retiré au profit de celui de l'exécutif ? »

Mme GOATER : « Je vais voter le vœu de l'exécutif, mais je maintiens mon vœu parce qu'il y avait vraiment des précisions concernant l'approche économique et une approche plus globale concernant les commerces indépendants et la lutte contre l'uniformité commerciale. Donc je tiens à maintenir mon vœu. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose donc de passer au vote avec un avis défavorable de l'exécutif au vœu 11202631. Qui est pour ? Groupe Nouveau Paris Populaire 11^e. Qui est contre ? Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e et Les Ecologistes. Qui ne participe pas au vote. Delphine Goater. Il est rejeté. »

Considérant que les bars, cafés-cultures, microbrasseries indépendantes et établissements hybrides participent pleinement à la vie sociale, culturelle, artistique et festive parisienne ;

Considérant que ces lieux constituent souvent les derniers espaces accessibles permettant l'expression artistique émergente, les pratiques culturelles indépendantes, les scènes alternatives, les événements militants, queer, associatifs et populaires ;

Considérant qu'en vingt ans, près de 40 % des cafés ont disparu à Paris et en petite couronne, sous l'effet conjugué de la spéculation immobilière, de l'augmentation des loyers commerciaux, de la pression foncière, de la hausse des charges et de l'absence de véritable statut pour les cafés-cultures ;

Considérant que de nombreux lieux culturels et festifs indépendants ont récemment fermé ou se trouvent fragilisés à Paris, notamment L'International, l'Open Café, l'Espace B, La Féline, Le Lieu-Dit ou encore Le Saint-Sauveur ;

Considérant que plusieurs de ces établissements accueillent des publics et artistes souvent absents des circuits culturels institutionnels et commerciaux, notamment des publics LGBTQIA+, militants, féministes, associatifs et issus des scènes alternatives ;

Considérant que le bar We Are Brewers (WAB), situé boulevard Jules Ferry dans le 11^e arrondissement, constitue aujourd'hui un lieu culturel, festif et queer reconnu accueillant concerts, drag shows, événements associatifs et pratiques artistiques émergentes ;

Considérant que cet établissement, microbrasserie artisanale indépendante, joue également un rôle important dans la vie sociale et culturelle du quartier République - Goncourt ;

Considérant que plusieurs procédures et conflits de voisinage menacent aujourd'hui l'activité et la pérennité de ce lieu pourtant engagé dans des démarches de médiation ;

Considérant que les cafés-cultures indépendants subissent des difficultés structurelles importantes : hausse des loyers, coût des mises aux normes, droits SACEM, hausse des prix de l'énergie, précarité économique des artistes, absence d'accompagnement public suffisant, pressions administratives et risques de fermetures ;

Considérant que plusieurs lieux culturels, associatifs et commerces accueillant des publics LGBTQIA+ ont récemment fait l'objet de menaces, d'attaques ou de campagnes de harcèlement à Paris ;

Considérant que le Conseil de Paris a adopté en octobre 2025 un vœu prévoyant la création d'un fonds de soutien dédié aux lieux de culture queer, aux associations LGBTQIA+ et aux espaces de convivialité visés par des attaques, afin de leur permettre de faire face aux conséquences matérielles, sécuritaires et financières de ces agressions ;

Considérant que suite à l'adoption de ce vœu, le conseil de paris a voté en décembre 2025 un amendement budgétaire de 100 000 euros en investissement dédié à la création d'un fond de soutien aux lieux de convivialité queer. ;

Considérant que le Nouveau Paris Populaire défend la reconnaissance des commerces culturels et lieux de vie de quartier comme des équipements essentiels à la vie parisienne ;

Considérant la nécessité de protéger les lieux culturels indépendants, populaires et accessibles face à la standardisation commerciale et à la disparition progressive des espaces festifs alternatifs ;

Sur la proposition des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Mairie du 11^e arrondissement réaffirme publiquement son soutien aux cafés-cultures indépendants et aux lieux festifs et culturels de proximité du territoire ;
- Qu'une attention particulière soit portée à la situation du bar We Are Brewers afin de favoriser les démarches de médiation et d'éviter toute fermeture ou fragilisation excessive de ce lieu culturel et festif ;
- Que la Ville de Paris garantisse la pérennisation et le financement du fonds de soutien destiné aux lieux de culture queer, aux associations LGBTQIA+ et aux espaces de convivialité visés par des attaques, quelle que soit la composition de la prochaine mandature ;
- Que ce fonds puisse notamment accompagner les établissements confrontés à des dépenses exceptionnelles liées à leur sécurisation, à des dégradations, à des procédures administratives ou à des difficultés mettant en péril leur activité ;
- Que la Ville de Paris engage un travail avec les acteurs du secteur afin de mieux reconnaître le statut spécifique des cafés-cultures et lieux hybrides accueillant des pratiques artistiques et culturelles ;
- Que la Ville de Paris étudie la mise en place de dispositifs renforcés de soutien aux lieux culturels indépendants de proximité confrontés à des difficultés économiques, administratives ou foncières ;
- Que la Ville de Paris inscrive ce dispositif dans une politique plus large de protection des commerces culturels indépendants, des cafés-cultures et des lieux hybrides participant à la diversité culturelle et à la vie sociale parisienne ;
- Que la Ville de Paris poursuive le développement d'une véritable politique de protection des commerces culturels et lieux de vie de quartier, notamment à travers la maîtrise publique du foncier commercial et le soutien aux commerces culturels indépendants.

Résultat du vote - V11202631 du groupe Nouveau Paris populaire 11e :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	1	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	2	Contre	29
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Vœu 11202632, mêmes votes ? Oui. Le vœu est rejeté. »

Considérant que les librairies indépendantes participent pleinement à la vie culturelle, intellectuelle, éducative et démocratique du 11^e arrondissement ;

Considérant qu'elles constituent des lieux de transmission des savoirs, de débats, d'émancipation, de création de lien social et d'animation de la vie de quartier ;

Considérant que plusieurs librairies indépendantes du 11^e arrondissement, notamment Les Mots à la Bouche et Violette and Co, ont été confrontées ces dernières années à de fortes tensions immobilières et à l'augmentation des loyers commerciaux ;

Considérant que la loi Lang sur le prix unique du livre limite volontairement les marges des librairies afin de garantir la diversité éditoriale et l'égalité d'accès à la lecture sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que l'explosion des loyers commerciaux et la spéculation foncière fragilisent particulièrement les commerces indépendants, les librairies, les artisans et les activités culturelles de proximité ;

Considérant que le 11^e arrondissement connaît une pression immobilière particulièrement forte qui menace la diversité commerciale, culturelle et populaire de ses quartiers ;

Considérant que la disparition progressive des commerces indépendants contribue à la standardisation commerciale, à l'uniformisation de l'espace urbain et à l'effacement progressif de l'identité des quartiers populaires ;

Considérant que les commerces de proximité constituent un élément essentiel de la qualité de vie des habitants, de l'animation urbaine et du maintien du lien social ;

Considérant que la Ville de Paris dispose déjà d'outils d'intervention foncière et commerciale visant à préserver la diversité des activités économiques de proximité ;

Considérant que le Nouveau Paris Populaire propose la création d'un statut de « commerce essentiel de quartier » intégrant notamment les librairies indépendantes, les commerces culturels, les commerces de bouche et les activités artisanales indispensables à la vie quotidienne des habitants ;

Considérant que ce programme prévoit également :

- la généralisation du droit de préemption commerciale à l'ensemble des arrondissements ;
- le renforcement massif des capacités d'acquisition de locaux commerciaux ;
- la transformation de Paris Commerces en véritable régie communale du commerce ;
- la sanctuarisation du foncier commercial municipal ;
- le développement de loyers accessibles pour les commerces de proximité ;
- la création d'un fonds municipal de sauvegarde des commerces culturels indépendants ;

Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- que la mairie du 11^e arrondissement réaffirme son soutien aux librairies indépendantes, aux commerces culturels et aux commerces essentiels de quartier ;

- que la mairie du 11^e arrondissement engage, en lien avec les commerçants, les habitants et les conseils de quartier, un recensement des commerces culturels et de proximité particulièrement exposés aux risques de spéculation immobilière ou de disparition ;
- que la Ville de Paris renforce les dispositifs de préemption commerciale afin de préserver durablement les librairies indépendantes et les commerces essentiels de quartier ;
- que la Ville de Paris étudie la mise en place de loyers modérés et pérennes pour les librairies indépendantes et les commerces culturels installés dans des locaux relevant de son patrimoine ou de dispositifs liés à Paris Commerces ;
- que la Ville de Paris renonce à toute cession de locaux commerciaux municipaux stratégiques accueillant ou susceptibles d'accueillir des librairies indépendantes, des commerces culturels ou des commerces essentiels de quartier ;
- que la Ville de Paris crée un fonds d'intervention et de sauvegarde destiné aux librairies indépendantes et aux espaces culturels menacés par la spéculation immobilière ;
- que la Ville de Paris soutienne la reconnaissance des librairies indépendantes au sein d'un futur statut de « commerce essentiel de quartier » permettant leur protection prioritaire dans les politiques municipales d'aménagement commercial ;
- que la Ville de Paris présente annuellement un bilan des actions de préemption, d'acquisition et de sauvegarde des commerces de proximité et des commerces culturels sur le territoire parisien ;
- qu'un état des lieux des commerces culturels, librairies indépendantes et commerces essentiels de quartier menacés soit présenté devant le Conseil du 11^e arrondissement ;
- que la mairie du 11^e arrondissement poursuive le dialogue avec les libraires, les commerçants indépendants, les associations de quartier et les habitants afin de préserver la diversité commerciale, culturelle et populaire du 11^e arrondissement.

Résultat du vote - V11202632 du groupe Nouveau Paris populaire 11e :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	1	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 31			
Pour	2	Contre	29
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Sur le vœu 11202635, qui est pour ? Delphine Goater et Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e et Les Ecologistes. Le vœu est rejeté. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le PLU bioclimatique vise à protéger les commerces de proximité existants, et notamment les commerces culturels, dont font partie les librairies indépendantes ;

Considérant que la librairie est un commerce essentiel au cœur des villes pour la culture et le lien social ;

Considérant que les librairies sont également des commerces fragiles économiquement que les communes peuvent accompagner à travers différents dispositifs :

- Un soutien par subvention directe ;
- Un soutien par l'exonération de CET et l'abattement sur la taxe foncière ;
- Un soutien par le renforcement de la coopération entre bibliothèques et librairies locales dans le cadre des marchés publics ;
- L'implication des librairies dans les manifestations culturelles locales ;

Considérant que la France a la chance de disposer de l'un des réseaux de librairies les plus dense au monde avec 3 500 librairies présentes sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que les pratiques de lecture reculent au fur et à mesure du déploiement des écrans ;

Considérant que, dans le monde entier, les esprits reculent sur les droits des personnes LGBTQ+ et que la culture doit à l'inverse ouvrir les consciences ;

Considérant que la Librairie LGBTQIA+ Les mots à la bouche, 37 rue Saint-Ambroise dans le 11^{ème} arrondissement, locataire de Paris commerces, traverse actuellement une phase critique avec un loyer passé d'environ 4300 € en 2021 à près de 5500 € en 2026 et des charges mensuelles proches de 6000 € ;

Considérant que le seul loyer a donc augmenté d'environ 1200 € par mois en cinq ans, soit près de 14 400 € supplémentaire par an alors que c'était précisément à cause de l'augmentation de son loyer que la librairie Les mots à la bouche avait dû quitter le Marais ;

Considérant qu'après une suspension de trois mois de loyer qui lui a été accordée, la SCOP Les mots à la bouche réclame une solution durable à la mairie de Paris et à Paris commerces, qui se réunit aujourd'hui même en Assemblée Générale ;

Considérant que les librairies indépendantes souffrent aujourd'hui d'un « effet de ciseau » étant donné l'augmentation de leurs loyers et charges, d'une part, et étant donné l'étroitesse de leurs marges de manœuvre commerciales, le prix unique du livre fixé par l'éditeur ou l'importateur devant être respecté par les détaillants ;

Considérant que les librairies indépendantes sont l'âme de Paris, et que nous serons toujours aux côtés de celle et ceux qui font vivre la culture, l'art et la liberté de création ;

Sur la proposition de Delphine Goater, rapporteur, et élue Paris 11 apaisé,

Emet le vœu :

- Que les librairies soient classées au plan local d'urbanisme pour qu'il ne soit pas possible de changer leur destination commerciale, ni d'augmenter leur loyer en cas de changement de bail ;
- Que la Ville de Paris mette en cohérence sa volonté affichée de soutenir les librairies indépendantes avec la politique constatée sur le terrain et notamment les loyers demandés par Paris commerces,
- Que Paris commerces applique résolument une politique de loyers plus bas pour les commerces culturels ;
- Qu'il soit autorisé dans les baux signés avec Paris commerces par les commerces culturels l'installation de corners salon de thé ou de rayons non concernés par le prix unique du livre et permettant de dégager davantage de trésorerie.

Résultat du vote - V11202635 de Delphine Goater, Paris 11 apaisé :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	4	Contre	28
Le vœu est rejeté			

M. le Maire : « Enfin sur le vœu de l'exécutif, qui est pour ? Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, Les Ecologistes, Nouveau Paris Populaire 11^e et Delphine Goater. Qui est contre ? Union de la Droite et du Centre. Le vœu est adopté. Je vous remercie. »

Considérant que le 11^e arrondissement est depuis longtemps un territoire d'accueil, de refuge et de protection des droits et que cette tradition doit être préservée ;

Considérant qu'à l'occasion du mois des Fiertés, il importe de mettre en lumière les acteurs culturels et économiques qui, tout au long de l'année, contribuent concrètement à l'accueil, à la protection, à l'accompagnement et à l'émancipation des personnes LGBTQIA+ ;

Considérant que le 11^e arrondissement accueille de nombreux lieux de sociabilité, établissements culturels et commerciaux de ce type ;

Considérant que ces lieux ne sont pas que des commerces ou des lieux festifs, mais jouent un rôle dépassant largement leur activité économique, en constituant des espaces de rencontre, d'information, de solidarité et de refuge pour des personnes trop souvent confrontées à l'isolement et aux discriminations ;

Considérant que plusieurs structures de l'arrondissement accompagnent des jeunes LGBTQIA+ en situation de rupture familiale, des personnes victimes de discriminations ou encore des personnes ayant fui des persécutions liées à leur orientation sexuelle, à leur expression de genre

Considérant que les librairies, commerces et établissements festifs LGBTQIA+ participent pleinement à la richesse culturelle, à l'attractivité et à la diversité du 11^e arrondissement ;

Considérant les échanges menés depuis le début de la nouvelle mandature auprès des commerces LGBTQIA+,

Considérant la pétition lancée le 28 avril 2026 par plusieurs de ces acteurs, et en particulier ceux de notre arrondissement, tels que le WAB, le Speechless, le Furie, et le Merci Marsha, mettant en lumière leurs difficultés économiques, juridiques et sécuritaires susceptibles de fragiliser leur activité et, par conséquent, les services de proximité qu'ils rendent à des publics parfois vulnérables ;

Considérant les difficultés liées à l'évolution de son bail commercial exprimées par les librairies LGBTQIA+ Les Mots à la Bouche ;

Considérant que lutter contre les discriminations, c'est aussi et avant tout préserver les espaces permettant aux personnes concernées de se réunir, de s'informer, de se soutenir et d'accéder à leurs droits ;

Sur la proposition de David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.es des groupes Socialiste, Les Écologistes et Communistes du 11^e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris poursuive et renforce le dialogue régulier avec les associations, commerces culturels et établissements de convivialité LGBTQIA+ présents sur le territoire et valorise davantage leur rôle social, culturel et citoyen dans ses actions de communication et lors des événements liés à la lutte contre les discriminations, y compris à destination de publics jeunes et seniors ;
- La Ville de Paris étudie la mise en place d'un dispositif de reconnaissance de la spécificité des commerces constituant des lieux de sociabilité, de culture et de solidarité LGBTQIA+ ;
- La Ville de Paris porte un plaidoyer auprès de l'Etat en vue d'examiner la création ou la reconnaissance d'une appellation d'intérêt général applicable aux commerces culturels, lieux de convivialité et établissement LGBTQIA+, afin de mieux prendre en compte leur contribution à la lutte contre les discriminations, à la vie culturelle parisienne et à l'accompagnement de publics vulnérables, de consolider leur place dans l'écosystème local et de faciliter leur accès à des mécanismes de soutien financier et institutionnel ;

- Un temps d'échange à échéance fixe soit organisé à l'échelle des arrondissements réunissant les acteurs concernés, les services et élus municipaux compétents et les partenaires institutionnels, en particulier sur les aspects juridiques, afin d'identifier les difficultés rencontrées et de répondre au mieux aux besoins identifiés ;
- Les besoins spécifiques des publics LGBTQIA+ les plus vulnérables, notamment les jeunes en situation de rupture familiale, les personnes transgenres, les seniors isolés et les personnes exilées persécutées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité ou de leur expression de genre, soient pris en compte dans les échanges conduits avec la Ville de Paris et les commerces LGBTQIA+ ;
- La Ville de Paris veille à ce que les objectifs de gestion et de valorisation du parc commercial demeurent compatibles avec les missions d'intérêt général poursuivies par les commerces culturels indépendants, notamment les librairies LGBTQIA+ du 11^e arrondissement.

Résultat du vote - V11202637 vœu de l'exécutif :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	28	Contre	3
Le vœu est rejeté			

V11202627 – Vœu relatif à l'organisation d'un cycle de projections autour du film L'Abandon *[groupe Union de la Droite et du Centre]*

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vœu 11202627 relatif à l'organisation d'un cycle de projections autour du film L'Abandon, par le groupe Union de la Droite et du Centre. Je donne la parole à Nelly Garnier et pour vous répondre Aymeric de Taré, avec une demande d'intervention d'Adrien Tiberti. »

Mme GARNIER : « Merci. En mai 2026, est sorti le film « L'Abandon » qui retrace les derniers jours de Samuel Paty. Pour ceux qui l'ont vu, ce film est vraiment d'une très grande justesse. C'est une œuvre artistique, mais c'est aussi une œuvre de mémoire et de réflexion sur le mécanisme d'abandon collectif qui a précédé l'assassinat de Samuel Paty.

C'est un film qui a bénéficié d'une aide au titre du fonds de soutien Cinéma de la Région Île-de-France. C'est un soutien qui s'inscrit dans un engagement plus large pour faire réfléchir à ce qui a pu conduire à l'assassinat d'un enseignant dans notre pays et dans notre région. Tout ça parce qu'il a montré des caricatures à ses élèves. Je dis que c'est un programme plus large que nous portons au sein de la Région puisque l'année dernière, la Région a lancé un programme « Caricature & Démocratie » pour mettre à disposition des kits pédagogiques autour de la caricature et raconter l'histoire de la liberté d'expression au sein de notre pays. Et en 2027, nous aurons aussi le premier lycée Samuel Paty de France, en Seine-et-Marne. À chaque fois, ce sont à la fois des actes d'hommage mais aussi d'éducation pour défendre la liberté d'expression, transmettre les valeurs de la laïcité et outiller les élèves face au danger de la désinformation et des discours de haine. Ce film est lui aussi, d'une certaine manière, un outil pédagogique.

Parce que ce sont des valeurs que nous partageons tous, nous demandons que la Mairie du 11^e arrondissement puisse s'associer aux efforts de la Région Île-de-France pour inciter les lycées et les collèges à mettre en place des cycles de projections du film à destination des collégiens et des lycéens. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Aymeric. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup Monsieur le Maire. Merci Nelly d'avoir présenté ce vœu. En préambule, je voulais dire que j'ai vu le film et, à titre personnel, je partage beaucoup de ce qui a été dit. Effectivement, c'est un film essentiel. C'est un film qui relate les onze derniers jours de Samuel Paty. Il retrace avec précision l'engrenage et dénonce avec les enquêtes et les procès qui ont été faits. J'ai trouvé que le film était très intéressant et surtout très précis. On parle peu dans le film du rôle de l'Education Nationale et dans quelle mesure l'enseignant a été abandonné. Le film retrace aussi avec précision les logiques sur les réseaux sociaux avec le fait qu'il a subi une humiliation par des élèves. Et le film montre aussi que Samuel Paty avait plus de soutiens que de détracteurs, le seul problème étant que ses détracteurs étaient beaucoup plus puissants que ses soutiens qui étaient nombreux parmi les parents d'élèves et les élèves de son lycée.

Je tiens aussi à saluer le travail de Vincent Garenq, le réalisateur du film, qui a fait toujours des films militants, précis et engagés. Je voudrais citer ses films « Comme les autres » qui traite de l'homoparentalité en 2008, donc cinq ans avant le mariage pour tous, « L'Enquête » en 2015 sur l'affaire Clearstream, et « Au nom de ma fille » en 2016 sur l'affaire Dieter Krombach. Je voulais saluer le fait que Vincent Garenq est un réalisateur sérieux et précis.

Pour autant, notre majorité ne votera pas ce vœu pour au moins deux raisons :

- C'est un film qui mérite un recul. On a beau le trouver intéressant à titre individuel, et je suis d'accord avec ce qui a été dit, mais c'est un film qui mérite qu'on s'y attarde, qu'on le regarde, que des professionnels de l'Education Nationale aient un avis. Ce n'est pas le genre de film innocent qu'on peut projeter comme ça et donner une réflexion. C'est un film qui nécessite aussi un contexte pour les enfants, pour les collégiens et pour les lycéens. C'est pour cette raison, pour l'instant en tout cas, que ce n'est pas un film qu'on peut projeter. Mais en tout cas, on n'est pas du tout fermé de le faire à l'avenir, mais à date, le recul n'est pas suffisant.
- Il y a un autre film qui existe sur les onze derniers jours de Samuel Paty et ce film s'appelle « La Rumeur ». Il a déjà été sélectionné par la Ville de Paris pour une projection aux élèves et, à date, on ne peut pas mettre un deuxième film sans le recul aux élèves aux élèves parisiens.

Ceci étant dit, on peut en tout cas saluer ce vœu dans l'esprit. « L'Abandon » n'est pas un mauvais film, n'est pas un film qui n'est pas à voir, c'est un film intéressant. Cependant, ce n'est pas notre rôle aujourd'hui de le donner à voir aux enfants. On peut peut-être faire le parallèle avec le film « Adolescence » qui avait été diffusé dans tout le Royaume-Uni. Mais à la différence avec du film « L'Abandon », il y avait des équipes de professionnels de l'Education britannique qui avaient émis un avis et avaient ensuite parlé à Netflix pour pouvoir diffuser le film en France.

Dernier argument technique : la France a la particularité d'avoir une chronologie des médias qui fait qu'on ne pourra pas projeter le film avant un an.

C'est tout ce que je pouvais dire à propos de ce vœu. On comprend l'intérêt pour ce film mais on a besoin aussi d'un recul pédagogique. Ceci étant dit, rien n'empêche à l'avenir, quand le recul sera fait, de faire des projections de ce film via des DAL ou via des mairies, mais aujourd'hui, c'est un peu compliqué. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci Adrien Tiberti. »

M. TIBERTI : « Monsieur le Maire, c'est un de ce moment où il est important de dire d'où l'on parle. Vous êtes nombreux à le savoir, il se trouve que je suis professeur d'Histoire et de géographie. J'ai donc passé les 22 dernières années de ma vie à enseigner beaucoup de choses et notamment la laïcité. J'étais devant mes élèves au lendemain de l'assassinat de notre collègue Samuel Paty et ça a été un moment évidemment difficile parce qu'il est absolument impossible d'éviter l'identification dans ces cas-là.

Nous savons quelle est la réalité de la société. Nous savons qu'il existe des courants politiques violents qui cherchent à remettre en cause le principe de la laïcité et qui cherchent à imposer des règles de vie religieuse au plus grand nombre. Et nous savons que l'école de la République est ce lieu qui permet d'enseigner l'Histoire de notre pays et donc la construction progressive de cette notion de laïcité qui nous protège tous, qui protège d'abord les croyants, puisque la laïcité c'est d'abord la liberté de culte, et qui permet de rassembler la communauté nationale dans la mesure où la République ne reconnaissant et ne salariant aucun culte, elle affirme sa neutralité et permet donc d'être ce commun partagé par tous.

Une fois que j'ai dit ça en préambule, je vais vous dire quelque chose, Madame Garnier, que je vous ai déjà beaucoup dit : nous ne sommes pas dans notre rôle, en tant qu'institution municipale, à dire aux enseignants ce qu'ils doivent enseigner et comment ils doivent le faire. Il existe un principe fondamental, qui est lié au réel, qui s'appelle la liberté pédagogique. Les enseignants savent comment enseigner ces choses-là. Ils ont derrière eux une administration, l'Education Nationale, qui est à même de les aider pour mieux enseigner. Et notre rôle n'est pas là, notre rôle est dans le bâti scolaire. Par exemple, le rôle de la Région Île-de-France serait de rénover les lycées Hélène Boucher et Jacques Decour qui sont en mode Christo depuis trop d'années. »

Mme GARNIER : « On propose des matériels pédagogiques, comme ce qu'on a fait sur la caricature. On respecte le choix, c'est pour ça que je dis on encourage. On encourage aussi pour montrer qu'on soutient les enseignants et c'est aussi important, en tant qu'institution, de montrer qu'on soutient les enseignants. Je ne vous ai pas demandé d'imposer. Comme quand on a proposé le kit de caricature, on ne l'a pas imposé, on a encouragé, on a accompagné et ça fonctionne.

C'est aussi un acte de courage politique d'aller nous aussi sur ce type de proposition de contenu. Je crois que le film « La Rumeur » est en tournage donc je ne vois pas très bien pourquoi un film serait sélectionné comme permettant d'avoir plus de recul alors qu'il n'est pas tourné, alors qu'on a un matériel qui existe, qui est reconnu pour sa qualité et par ailleurs, il est accompagné par les enseignants. Ce qu'on propose, c'est de faire des

projections qui soient accompagnées par les enseignants, donc on ne laisserait pas les élèves face à une absence de recul. Donc je suis vraiment très surprise.

Quant au bâti, vous savez très bien qu'on investit énormément et qu'on rattrape le retard de sous-investissement de la gauche pendant des décennies.

M. le Maire : « Je pense que tout a été dit, je vous propose de passer au vote du vœu 11202627, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui s'abstient ? Nouveau Paris Populaire 11^e. Qui est pour ? Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater. Qui est contre ? Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, Les Ecologistes. Le vœu est rejeté.

J'avais reçu trois pouvoirs : Lucie Solem donne pouvoir à Luc Lebon, Dominique Kielemoës à Rosalie Lamin, et Hélène Bidard à Michel Jallamion. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'attentat terroriste dont a été victime le professeur Samuel PATY, assassiné pour avoir rempli son devoir d'enseignant,

Considérant la sortie le 13 Mai 2026 du film « l'Abandon », tentant de retracer lui aussi les derniers jours de Samuel PATY,

Considérant la qualité de ce film, salué par la critique et une sélection hors compétition au festival de Cannes,

Considérant qu'au-delà de l'hommage, ce film a vocation à marquer et à faire réfléchir, tout particulièrement les jeunes,

Sur la proposition des élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

Que la Mairie du 11^{ème} arrondissement, en lien avec la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, organise un cycle de projections du film « l'Abandon » à destination des collégiens et lycéens de l'arrondissement.

Résultat du vote - V11202627 :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	2
Nombre de votes exprimés : 30			
Pour	4	Contre	26
Le vœu est rejeté			

V11202633 – Vœu relatif à la préservation du Théâtre de l'Auguste et à la protection du foncier culturel indépendant dans le 11e arrondissement [groupe Nouveau Paris populaire 11e]

M. le Maire : « Il nous reste cinq vœux et deux questions orales à traiter. On attaque cette dernière ligne droite avec Sabrina Nouri sur le vœu relatif à la préservation du Théâtre de

l'Auguste et à la protection du foncier culturel indépendant dans le 11e. Pour vous répondre, Aymeric de Tarlé. »

Mme NOURI : « Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous présentons ce vœu parce que l'avenir de l'Auguste Théâtre pose une question : que valent réellement les protections de la Ville inscrites dans son Plan local d'urbanisme lorsqu'un lieu culturel est menacé. D'ailleurs, j'en profite pour remercier le gérant Monsieur Corvi et les commerces de proximité qui sont avec nous ce soir.

L'Auguste Théâtre n'est pas un commerce comme un autre, c'est un équipement culturel de proximité implanté depuis des décennies dans le quartier Mont-Louis, qui participe à la vie artistique, associative et économique du 11e arrondissement. Depuis le rachat du foncier par la société Jarimo, de nombreuses inquiétudes se sont exprimées quant à l'avenir du site. Ces inquiétudes ne viennent pas seulement du monde de la culture. Dès 2022, plusieurs commerçants du quartier ont alerté la Mairie sur les conséquences qu'aurait la disparition de l'Auguste Théâtre pour l'ensemble du secteur. Ils rappelaient que les spectacles accueillis sur le site génèrent chaque année des milliers de visiteurs qui fréquentent les restaurants, cafés et commerces de proximité du quartier. Ils soulignaient aussi que l'Auguste Théâtre et le Pan Piper constituent l'un des rares pôles d'activité culturelle du secteur Mont-Louis.

Aujourd'hui, un élément doit nous interpeller. Les documents d'urbanisme de la Ville montrent que cette parcelle bénéficie désormais de plusieurs protections spécifiques au titre du PLU bioclimatique : protection de commerce artisanal de proximité, protection du commerce culturel et protection des activités productives urbaines. Autrement dit, la Ville reconnaît elle-même l'importance de préserver ce type d'activité. Ces protections ne doivent pas rester des mots inscrits dans un règlement, elles doivent produire des effets concrets. Car lorsque disparaît un lieu comme l'Auguste Théâtre, ce n'est pas seulement une salle qui ferme, c'est un morceau de vie culturelle qui s'efface, c'est une partie de l'identité populaire du quartier qui recule, c'est aussi un écosystème local qui se fragilise. Artistes, techniciens, associations, commerçants et habitants, nous défendons une ville où la culture n'est pas sacrifiée aux logiques spéculatives, une ville où les protections votées sont réellement appliquées, une ville qui considère les lieux culturels indépendants comme des biens communs à préserver. C'est le sens de ce vœu que nous proposons aujourd'hui. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Aymeric de Tarlé. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup Monsieur le Maire. Merci au NPP de Sabrina Nouri d'attirer l'attention sur le Théâtre de l'Auguste. Nous prenons acte de l'importance de ce lieu pour le 11e arrondissement. Le Théâtre de l'Auguste c'est plus de 200 représentations et 15000 spectateurs, comme vous l'avez dit. Et c'est un lieu qui a été protégé par le Ministère de la Culture.

Cependant, ce vœu nous a un petit peu étonné parce que, à ce jour, le Théâtre de l'Auguste n'a jamais sollicité de soutien poussé avec la Ville de Paris, ni subvention directe du Bureau du spectacle, ni demande d'aide auprès de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). Ce n'est vraiment pas un reproche, c'est un constat. La Ville de Paris finance chaque année des théâtres privés grâce à l'ASTP. L'association, c'est quand même 1,8 million d'euros

de fonctionnement en 2025 et 400 000 € d'investissement. Pour être à l'ASTP, il faut être détenteur d'une licence d'entrepreneur du spectacle 1, 2 ou 3, être assujéti à la taxe sur le spectacle vivant, et respecter les obligations conventionnelles des conventions collectives nationales des entreprises du secteur privé du spectacle vivant. Donc à ce jour, pour les théâtres privés, c'est le levier le plus puissant que nous avons. J'ai demandé des précisions à la Ville de Paris et, à date, le Théâtre de l'Auguste n'est pas à l'ASTP. Donc ce que nous conseillons au théâtre, c'est de se rapprocher des personnes compétentes pour s'inscrire à l'ASTP pour pouvoir bénéficier de ces subventions.

J'indique également que ce matin, je recevais un théâtre privé du 11^e qui avait bénéficié de 50 % pour refaire tous ses luminaires dans son théâtre et qui était très content du travail réalisé par l'ASTP. »

[Propos du public hors micro]

M. le Maire : « Monsieur, vous n'avez pas le droit d'intervenir dans le conseil d'arrondissement, ce sont les règles de fonctionnement. Ce que je vous propose, c'est qu'on ait un rendez-vous ad hoc sur les sujets si vous si vous le souhaitez. Il y a une nouvelle équipe municipale, on va regarder. On ne va pas faire le débat tout de suite, on va prendre rendez-vous si vous le souhaitez, mais en dehors de cette enceinte. Ici, il y a des règles à respecter, ce sont les règles démocratiques. Une réponse a été apportée, elle ne vous satisfait pas mais on aura l'occasion d'en reparler. »

M. LOUBET : « Est-ce qu'on peut avoir un droit de réponse ? On se fait le porte-parole des personnes présentes dans le public. Ce sont des personnes qui effectivement n'ont pas réclamé de l'argent parce qu'elles ont considéré qu'elles n'en avaient pas besoin. En tout cas, elles ne le sollicitaient pas parce qu'elles voulaient rester indépendants et c'est malheureusement ça qui lui est reproché aujourd'hui. Certes, ils ne font pas partie de toute votre institution, mais c'est un théâtre qui est en danger immédiat à cause de la spéculation immobilière et de grands groupes immobiliers qu'un certain nombre d'entre vous connaissent et qui ne sont pas nos alliés normalement.

Donc là, vous êtes en train de nous dire que vous allez les recevoir, sachant que ça a été déjà été sollicité sous la mandature précédente. J'ai bien conscience qu'il y a eu un changement, mais il faut savoir aussi où sont ses alliés, où sont les personnes qui ont fauté. Il y a plein de gens ici qui étaient présents la mandature précédente, dont vous, même si vous n'étiez pas le patron de cette mandature. Je tiens à rappeler qu'il ne faut pas déconsidérer ces personnes juste parce qu'ils sont indépendants et qu'ils souhaitent le rester. »

M. DE TARLÉ : « Pour répondre rapidement à ce qui vient d'être dit par Loup Loubet, à aucun moment, la majorité n'a reproché au Théâtre de l'Auguste de ne pas avoir demandé d'argent. On explique simplement que pour sauver la situation du théâtre, c'est le recours et c'est la marche à suivre. Personnellement, quand je rentre dans un théâtre privé, de la Ville ou national, quand je vais à La Colline, au Théâtre de la Ville ou au Théâtre de l'Auguste, je ne me dis pas que je suis dans un théâtre privé ou dans un théâtre public ou dans un théâtre de la Ville. Je suis dans un lieu d'expression artistique, je suis dans un lieu qui fait de l'art. Nous, ce qu'on peut conseiller au Théâtre de l'Auguste, c'est de se rapprocher de l'ASTP, comme le font tous les théâtres privés. Je n'ai pas compris la violence de la réaction et malgré celle-ci, on continuera à soutenir les théâtres publics ou privés. »

M. le Maire : « On aura donc un échange sur le dossier. Ce qui a été dit dans la réponse, c'est de porter un certain nombre d'éléments factuels. Il n'y a pas eu de demandes d'aide, en tout cas pas à notre connaissance. Evidemment, je suis et nous sommes disponibles pour faire un rendez-vous ad hoc sur le sujet, mais encore faut-il que ce rendez-vous nous soit demandé. Donc prenons les choses dans l'ordre. Je vous propose de passer maintenant au vote du vœu, avec un avis défavorable sur le vœu, et avec l'engagement d'une prise de rendez-vous avec Aymeric pour qu'on puisse les voir. Qui s'abstient ? Delphine Goater et le groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le groupe Nouveau Paris populaire 11^e. Qui est contre ? Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, Les Ecologistes. Le vœu est rejeté. »

Considérant que le Théâtre de l'Auguste, situé au 6 impasse Lamier dans le 11^e arrondissement, constitue depuis plusieurs décennies un acteur culturel majeur de proximité, participant à la vie artistique, sociale et économique du quartier ;

Considérant que ce lieu accueille chaque année de nombreuses compagnies émergentes, des représentations de spectacle vivant, des écoles de théâtre et de cinéma ainsi que des stagiaires en formation artistique, contribuant ainsi à l'accès à la culture et à l'émergence de nouveaux talents ;

Considérant que plus de 200 représentations et près de 15 000 spectateurs y sont accueillis chaque année, témoignant de son rôle structurant dans la vie culturelle locale ;

Considérant que le Théâtre de l'Auguste emploie plusieurs salariés intermittents du spectacle et participe au maintien d'un écosystème culturel indépendant particulièrement précieux dans l'Est parisien ;

Considérant que le ministère de la Culture a rappelé, dans un courrier adressé au propriétaire en date du 2 juillet 2024, que le Théâtre de l'Auguste bénéficie de la protection des salles de spectacle prévue par l'ordonnance du 13 octobre 1945, laquelle soumet notamment tout changement d'affectation à l'autorisation préalable du ministre chargé de la Culture ;

Considérant que le ministère de la Culture a également souligné que le Théâtre de l'Auguste « contribue à l'intérêt général par une programmation riche et diversifiée » et permet « la visibilité de nombreuses compagnies émergentes », tout en réaffirmant son attachement à la pérennisation de ce lieu ;

Considérant que les procédures judiciaires actuellement en cours font peser une incertitude importante sur l'avenir de cette salle de spectacle indépendante ;

Considérant que de nombreux lieux culturels indépendants ont disparu à Paris ces dernières années sous l'effet de la pression immobilière et de la spéculation foncière, réduisant progressivement la diversité culturelle de la capitale ;

Considérant que la préservation des lieux culturels de proximité participe pleinement à la vie de quartier, à l'animation locale, à l'accès populaire à la culture et à la diversité de la création artistique ;

Considérant que la protection du foncier dédié aux activités d'intérêt général, qu'elles soient commerciales, artisanales ou culturelles, constitue un enjeu majeur pour l'avenir de Paris et de ses quartiers populaires ;

Sur la proposition des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- Le Maire de Paris engage un dialogue avec les différentes parties prenantes du dossier du Théâtre de l'Auguste afin d'examiner toutes les solutions permettant le maintien pérenne de son activité culturelle dans le 11^e arrondissement ;

- La Ville de Paris étudie les outils juridiques, fonciers et patrimoniaux susceptibles d'être mobilisés pour préserver durablement les lieux culturels indépendants présentant un intérêt général pour les habitants ;
- La Ville de Paris saisit le ministère de la Culture afin d'explorer conjointement les moyens permettant de garantir la pérennité du Théâtre de l'Auguste, au regard de son rôle culturel reconnu et de la protection spécifique dont il bénéficie ;
- Un état des lieux des salles de spectacle indépendantes menacées par la pression foncière ou immobilière soit présenté au Conseil de Paris, afin d'identifier les leviers d'action permettant de préserver durablement la diversité culturelle parisienne ;
- La Ville de Paris engage une réflexion sur la création d'une véritable stratégie de protection du foncier culturel indépendant, à l'image des dispositifs existants ou envisagés pour les commerces de proximité et les activités d'intérêt général.

Résultat du vote - V11202633 :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	4
Nombre de votes exprimés : 28			
Pour	2	Contre	26
Le vœu est rejeté			

V11202620 – Vœu relatif à la suppression des droits différenciés pour les étudiant·es étranger·es extra-communautaires [*Groupe Socialiste*]

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vœu n° 1120620 relatif à la suppression des droits différenciés pour les étudiants et étudiantes étrangers extra-communautaire et je donne la parole à Nolwenn Honoré. »

Mme HONORÉ : « Merci beaucoup David. Bonsoir à tous et à toutes. Paris est une capitale universitaire historique dont le rayonnement repose sur des siècles d'accueil ouvert, égalitaire et ambitieux des étudiants et étudiantes venues du monde entier. Elle est également la ville de France qui accueille le plus d'étudiants et étudiantes dans le pays.

Considérant que le gouvernement a engagé, dans le cadre du plan « Choose France for Higher Education », présenté en avril 2026, une rupture profonde avec ce modèle, en combinant plusieurs mesures régressives qui se renforcent mutuellement et frappent directement les étudiants et étudiantes extra-communautaires les plus précaires,

Considérant, premièrement, que le décret du 19 mai 2026, publié au Journal Officiel, abaisse drastiquement le plafond d'exonération des droits d'inscription différenciés : seuls 20 % des étudiants et étudiantes extracomunautaires pourront désormais être exonérés à terme, contre une pratique généralisée d'exonération quasi-totale jusqu'ici, avec des paliers intermédiaires fixés à 30 % à la rentrée 2026 et 25 % à la rentrée 2027. Ce décret contraint ainsi la quasi-totalité des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes hors Union Européenne à s'acquitter de droits d'inscription fixés à 2895 € en licence (contre 178 € pour les étudiant·es français·es) et à 3941 € en Master (contre 254 € pour les Français et Françaises), instaurant une inégalité de traitement fondée sur la nationalité.

Considérant, deuxièmement, que la loi de finances pour 2026 prévoit la suppression des aides personnalisées au logement (APL) pour les étudiant·es extracommunautaires non boursier·es, à compter du 1^{er} juillet 2026, soit une perte de 100 à 250 euros par mois pour des étudiant·es dont près de 90 % ne bénéficient d'aucune bourse d'études.

Ces deux mesures cumulées constituent un pacte d'exclusion cohérent, organisé et assumé, qui rend concrètement impossible la venue en France d'étudiant·es les plus précaires. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a largement rejeté le projet de décret sur les droits d'inscription lors de sa séance du 12 mai 2026.

Plus largement, ces mesures gouvernementales rencontrent une légitime et franche opposition dans le milieu académique, comme en témoignent les nombreuses prises de position, communiqués et tribunes initiés par un grand nombre d'associations professionnelles et disciplinaires.

Considérant les récentes mobilisations des gouvernances et communautés éducatives des universités parisiennes et françaises pour dénoncer toute mesure allant à l'encontre du principe d'égalité d'accès à l'université et appeler à une refonte profonde et concertée de la politique d'accueil en adéquation avec les valeurs d'humanisme et d'universalisme qui animent l'enseignement supérieur, l'impact de ces mesures se fera sentir directement sur les solidarités de proximité : la précarité des étudiant·es internationaux s'aggraverait significativement, alors que plus de 80 % des bénéficiaires de l'AGORAé de Paris, l'épicerie solidaire destinée aux étudiant·es en difficulté, sont déjà des étudiant·es internationaux.

Ces mesures marquent un glissement idéologique dangereux : en conditionnant l'accès effectif à l'université et à certains droits sociaux à la nationalité ou aux ressources, le gouvernement rompt avec l'idéal républicain d'un service public du savoir ouvert, émancipateur et universaliste. Il banalise également une logique de préférence nationale directement inspirée des thèses de l'extrême-droite.

Considérant que le 11^e arrondissement est directement concerné par ces mesures, en effet 65% des jeunes de 16 à 25 ans de l'arrondissement sont étudiant.e.s, soit 12 740, représentant 8,3% des habitant.e.s du 11^e dont plusieurs centaines d'étudiant·es internationaux extracommunautaires. J'ai même moi-même marié il y a quelques semaines un couple qui a vécu dans le 11^e arrondissement pendant leurs études. Ils sont donc susceptibles d'être touchés dès la rentrée 2026-2027 par la hausse des droits d'inscription, et dès juillet 2026 par la suppression des APL.

L'accès à nos universités des étudiant·es internationaux extra-communautaires est un facteur de richesse pour l'enseignement supérieur en général, et un élément déterminant pour l'influence académique.

Donc sur la proposition des élu·e·s du Groupe Socialiste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Le Gouvernement abroge le décret du 19 mai 2026 et renonce à toute application des droits d'inscription différenciés
- La Ville de Paris soutienne activement les universités parisiennes qui résistent à l'application de ces mesures, en affirmant publiquement sa solidarité avec leurs

présidences et leurs conseils d'administration, tout en relayant leurs demandes d'abrogation auprès du Gouvernement et du Parlement

- Le Gouvernement renonce à la suppression des APL pour les étudiant-es extracommunautaires non boursier-es

M. le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Sabrina Nouri. »

Mme NOURI : « Sur le fond, on est bien contre les frais différenciés et contre la suppression des APL pour les étudiants étrangers. Le problème n'est pas le contenu en fait, le problème, c'est le message. Ce texte est construit comme si le Parti socialiste découvrait soudainement la situation. Or, toute votre politique repose justement sur une ambiguïté permanente. Dénoncer le gouvernement dans les collectivités, c'est bien, mais refuser de rompre politiquement avec ceux qui le maintiennent... Donc comment on fait ? Et sur l'enseignement supérieur, c'est encore plus flagrant.

Les Socialistes expliquent aujourd'hui que l'université doit être ouverte à toutes et tous, c'est très bien. Mais où étaient-ils lorsque les universités étaient étranglées budgétairement ? Où étaient-ils quand Parcoursup était maintenu ? Où étaient-ils sur les budgets d'austérité qui se succédaient ? Où étaient-ils sur les gouvernements Macron qui survivaient grâce à leur abstention de censure ? C'est là que se situe votre abstention, c'est sur le fond donc sur la crédibilité politique. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je propose de passer au vote, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui s'abstient ? Nouveau Paris Populaire 11^e. Qui est contre ? C'est vous. Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater. Qui est pour ? Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, Les Ecologistes. Le vœu est adopté. »

Considérant que Paris est une capitale universitaire historique dont le rayonnement repose sur des siècles d'accueil ouvert, égalitaire et ambitieux des étudiant-es venu-es du monde entier ;

Considérant que Paris est la ville de France qui accueille le plus d'étudiant.e.s en France

Considérant que le Gouvernement a engagé, dans le cadre du plan « Choose France for Higher Education » présenté en avril 2026, une rupture profonde avec ce modèle, en combinant plusieurs mesures régressives qui se renforcent mutuellement et frappent directement les étudiant-es extracommunautaires les plus précaires ;

Considérant, premièrement, que le décret du 19 mai 2026, publié au Journal officiel, abaisse drastiquement le plafond d'exonération des droits d'inscription différenciés : seuls 20 % des étudiant-es extracommunautaires pourront désormais être exonérés à terme, contre une pratique généralisée d'exonération quasi-totale jusqu'ici, avec des paliers intermédiaires fixés à 30 % à la rentrée 2026 et 25 % à la rentrée 2027 ;

Considérant que ce décret contraint ainsi la quasi-totalité des nouveaux étudiant-es hors Union européenne à s'acquitter de droits d'inscription fixés à 2 895 € en licence (contre 178 € pour les étudiant-es français-es) et à 3 941 € en master (contre 254 €), instaurant une inégalité de traitement fondée sur la nationalité ;

Considérant, deuxièmement, que la loi de finances pour 2026 prévoit la suppression des aides personnalisées au logement (APL) pour les étudiant-es extracommunautaires non boursier-es, à compter du 1^{er} juillet 2026, soit une perte de 100 à 250 euros par mois pour des étudiant-es dont près de 90 % ne bénéficient d'aucune bourse d'études ;

Considérant que ces deux mesures cumulées constituent un pacte d'exclusion cohérent, organisé et assumé, qui rend concrètement impossible la venue en France d'étudiant·es les plus précaires ou venant des pays les plus défavorisés ;

Considérant que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a largement rejeté le projet de décret sur les droits d'inscription lors de sa séance du 12 mai 2026 ;

Considérant que ces mesures gouvernementales rencontrent une légitime et franche opposition dans le milieu académique, comme en témoignent les nombreuses prises de position, communiqués et tribunes initiés par un grand nombre d'associations professionnelles et disciplinaires ;

Considérant les récentes mobilisations des gouvernances et communautés éducatives des universités parisiennes et françaises pour dénoncer toute mesure allant à l'encontre du principe d'égalité d'accès à l'université et appeler à une refonte profonde et concertée de la politique d'accueil en adéquation avec les valeurs d'humanisme et d'universalisme qui animent l'enseignement supérieur ;

Considérant que l'impact de ces mesures se fera sentir directement sur les solidarités de proximité : la précarité des étudiant·es internationaux s'aggravera significativement, alors que plus de 80 % des bénéficiaires de l'AGORAé de Paris, épicerie solidaire destinée aux étudiant·es en difficulté, sont déjà des étudiant·es internationaux ;

Considérant que ces mesures marquent un glissement idéologique dangereux : en conditionnant l'accès effectif à l'université et à certains droits sociaux à la nationalité ou aux ressources, le Gouvernement rompt avec l'idéal républicain d'un service public du savoir ouvert, émancipateur et universaliste, et banalise une logique de préférence nationale directement inspirée des thèses de l'extrême droite ;

Considérant que le 11^e arrondissement est directement concerné par ces mesures, en effet 65% des jeunes de 16 à 25 ans de l'arrondissement sont étudiant.e.s, soit 12 740, représentant 8,3% des habitant.e.s du 11^e dont plusieurs centaines d'étudiant·es internationaux extracommunautaires susceptibles d'être touché·es dès la rentrée 2026-2027 par la hausse des droits d'inscription, et dès juillet 2026 par la suppression des APL ;

Considérant que l'accès à nos universités des étudiant·es internationaux extra-communautaires est un facteur de richesse pour l'enseignement supérieur en général et un élément déterminant pour l'influence académique et scientifique de notre pays ;

Sur la proposition des élu·e·s du Groupe Socialiste, du groupe Les Ecologistes et du Groupe Communiste du 11e,

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

1. Le Gouvernement abroge le décret du 19 mai 2026 et renonce à toute application des droits d'inscription différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires, qui constitue une rupture avec le principe républicain d'égal accès à l'enseignement supérieur ;
2. La Ville de Paris soutienne activement les universités parisiennes qui résistent à l'application de ces mesures, en affirmant publiquement sa solidarité avec leurs présidences et leurs conseils d'administration, et en relayant leurs demandes d'abrogation auprès du Gouvernement et du Parlement ;
3. Le Gouvernement renonce à la suppression des APL pour les étudiant·es extracommunautaires non boursier·es ;
4. Le Ministère de l'ESRE mette un terme définitif au sous-financement chronique des universités et renonce à faire payer une partie de son propre désinvestissement aux étudiant·es étranger·es.

Résultat du vote - V11202620 :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	2
Nombre de votes exprimés : 30			
Pour	26	Contre	4
Le vœu est adopté			

V11202618 – Vœu relatif à la reconnaissance des AESH et leur sortie de la précarité
[Groupe Communiste du 11e et Groupe Socialiste]

M. le Maire : « Vœu relatif à la reconnaissance des AESH et leur sortie de la précarité. Je donne la parole à Michel Jallamion puis à Paul Cruz. »

M. JALLAMION : « Merci Monsieur le Maire. Aujourd'hui même, les accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap sont mobilisés partout en France pour obtenir enfin la reconnaissance qu'ils méritent. Par ce vœu, la majorité municipale tient à leur apporter leur plein et entier soutien. Derrière l'acronyme AESH, il y a des dizaines de milliers de femmes et des milliers d'hommes qui rendent possible l'école inclusive. Grâce à leur travail quotidien, près de 500 000 élèves en situation de handicap sont aujourd'hui scolarisés en milieu ordinaire. Ce chiffre a plus que triplé depuis le début des années 2000. C'est une avancée considérable pour notre République.

Mais cette avancée repose aujourd'hui sur un paradoxe insupportable. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont devenus le deuxième métier de l'Education nationale avec près de 140 000 professionnels. Elles/ils exercent des missions permanentes, indispensables au fonctionnement du service public d'éducation, pourtant ils/elles demeurent parmi les personnels les plus précaires de l'institution : 94 % sont des femmes, 98 % travaillent à temps incomplet imposé, la quantité moyenne de travail est d'environ 63 % d'un temps plein, et leur rémunération moyenne dépasse à peine les 1000 € nets par mois. Autrement dit, notre pays a choisi de construire l'école inclusive sur le travail de dizaines de milliers de femmes maintenues durablement dans la précarité. Cette situation n'est pas acceptable. Elle est d'autant moins que les besoins ne sont toujours pas couverts. Le Ministère de l'éducation nationale avoue que 14 % des besoins d'accompagnement ne sont pas satisfaits. C'est un chiffre largement sous-estimé puisqu'il ne prend pas en compte le fait qu'énormément d'enfants ne sont pas accompagnés le nombre d'heures requis par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Derrière ce chiffre, ce sont des milliers d'enfants privés de l'accompagnement auquel ils ont droit, des familles contraintes de se battre pour faire respecter des décisions pourtant notifiées par la MDPH. Or, les discussions engagées avec le gouvernement suscitent aujourd'hui de profondes inquiétudes. Alors que les personnels demandent la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B, permettant la reconnaissance de l'ensemble du métier, les pistes actuelles évoquées par le Ministère consisterait à n'intégrer que 20 % des AESH dans la fonction publique. Une telle solution créerait une nouvelle inégalité entre personnels et laisserait l'immense majorité d'entre eux dans la précarité.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut changer la logique. L'école inclusive n'est plus une expérimentation. Elle est devenue une mission permanente du service public de l'éducation. Les personnels qui la rendent possible doivent donc bénéficier d'une reconnaissance permanente. Au-delà de la justice sociale pour les personnels, il s'agit aussi d'une question de qualité du service public et d'égalité des droits pour les enfants en situation de handicap. Parce que l'inclusion scolaire ne peut pas durablement reposer sur la précarité de celles et ceux qui la rendent possible chaque jour. C'est pourquoi nous vous invitons à adopter ce vœu et à exprimer notre soutien à la mobilisation des AESH de ce 9 juin. »

M. le Maire : « Merci. Paul Cruz. »

M. CRUZ : « Bonjour à tous. Au nom du Groupe Socialiste, nous nous inscrivons parfaitement dans ce que vient de présenter notre collègue Michel. Nous rappellerons ou soulignerons simplement quelques éléments. Une première réalité : les AESH sont les véritables piliers de l'accueil des quelques 550 000 élèves en situation de handicap à l'école. Et à la rentrée 2025, plus de 45 000 élèves ayant un besoin d'AESH en étaient privés faute de personnels disponibles. Une seconde réalité : le métier d'AESH est un métier d'une grande noblesse. Les AESH permettent aux enfants handicapés de bénéficier d'un encadrement de qualité afin de mieux s'intégrer à l'école.

Mais, troisième réalité, et ça a été parfaitement présenté par Michel, c'est un métier de plus en plus difficile. Le nombre d'enfants suivi par chaque AESH a fortement augmenté. Les handicaps côtoyés sont de plus en plus divers et on estime qu'environ 10 % des AESH ont déjà été victimes de violences physiques. À cela s'ajoute le fait que 98 % des AESH exercent à temps incomplet imposé et reçoivent une rémunération inférieure au SMIC. Nous refusons cette précarisation.

Nous soulignons également qu'une proposition de loi défendant la fonctionnarisation portée par la sénatrice socialiste Marie-Pierre Monier a été rejetée début janvier. C'est dommage car ce statut leur octroierait pourtant un statut pérenne, une rémunération à temps plein et un droit à la formation. Nous soutenons donc les revendications légitimes des AESH portées par leurs organisations syndicales. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui s'abstient ? Groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Considérant que les accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels indispensables à la mise en œuvre effective de l'école inclusive, accompagnant au quotidien des centaines de milliers d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires ;

Considérant que les AESH constituent désormais le deuxième métier en effectifs de l'Éducation nationale avec près de 140 000 professionnelles et professionnels en activité et qu'ils exercent des missions permanentes, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation ;

Considérant que les femmes représentant environ 94 % des AESH, que 98 % des AESH exercent à temps incomplet imposé, avec une quotité moyenne de travail correspondant à environ 63 % d'un temps plein, conduisant à des rémunérations moyennes particulièrement faibles, de l'ordre de 1 030 euros nets mensuels ;

Considérant que cette précarisation durable des AESH fragilise à la fois les personnels concernés et la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, alors même que l'inclusion scolaire exige stabilité, continuité éducative, qualification et reconnaissance ;

Considérant que la revalorisation des conditions d'exercice des AESH constitue une exigence sociale, éducative et démocratique directement liée au droit effectif à l'éducation pour tous les enfants ;

Considérant que l'égalité femmes/hommes et le handicap sont annoncés comme deux grandes causes nationales par l'Etat ;

Considérant que le nombre d'équivalent temps plein des AESH ne permet pas à l'heure actuelle de couvrir l'ensemble des besoins ;

Considérant que ce manque est a minima de 14% comme l'a reconnu elle-même la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale en 2025 lors de la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge du handicap et de la santé mentale et les coûts de ces défaillances pour la société ;

Sur la proposition des élu·e·s du Groupe Communiste du 11^e, du Groupe Socialiste et du groupe Les Ecologistes ;

Le Conseil du 11^e arrondissement affirme son soutien à la grève des AESH du 9 juin pour gagner la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B,

et émet le vœu que :

– L'État engage sans délai une véritable reconnaissance professionnelle des AESH, par la création d'un statut pérenne garantissant des droits renforcés, des perspectives de carrière et une reconnaissance effective de l'expérience acquise ;

– L'État mette fin aux temps incomplets imposés, permette l'accès à des temps complets à l'ensemble des AESH qui le souhaite et procède à une revalorisation salariale substantielle de ces personnels indispensables au fonctionnement de l'école inclusive ;

– L'État renforce les dispositifs de formation initiale et continue des AESH ainsi que les conditions de stabilité professionnelle nécessaires à un accompagnement de qualité des élèves ;

– La Ville de Paris relaie le présent vœu auprès de Madame la Rectrice de l'Académie de Paris, de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et du Gouvernement afin que soient engagées les mesures nécessaires à la sortie de la précarité des AESH et à la pleine reconnaissance de leur métier.

Résultat du vote - V11202618 :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	3
Nombre de votes exprimés : 29			
Pour	29	Contre	0
Le vœu est adopté			

V11202623 – Vœu relatif à l'inclusion des élèves en situation de handicap [groupe Les Ecologistes]

M. le Maire : « Vœu relatif à l'inclusion des élèves en situation de handicap. Je donne la parole à Laetitia Vipard. »

Mme VIPARD : « Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité des interventions sur le statut des AESH, nous voyons bien que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, qui est pourtant un droit fondamental inscrit dans la loi depuis 2005 et donc un devoir pour l'État, que la collectivité doit pouvoir accompagner sur les compétences qui sont les siennes, est encore loin d'être une réalité et nous sommes encore loin plus de vingt ans après l'adoption de cette loi de l'école pleinement inclusive ouverte à toutes et à tous. Certains dispositifs existent, qui autant d'acronymes obscurs pour les familles (ULIS, UEMA, UEEA, UE, UEEP) mais leur augmentation quantitative cache des freins et des exclusions qui persistent et qui contribuent directement à la mauvaise scolarisation, voire à l'absence de scolarisation tout court de nombreux enfants en situation de handicap. Les enseignants sont insuffisamment formés aux adaptations pédagogiques nécessaires sur les types de handicap.

Les AESH, nous venons de le voir, sont maintenus dans une précarité insupportable. Les locaux de nos écoles restent encore largement inadaptés. Et quand les enfants en situation de handicap ont la chance de pouvoir être accueillis sur le temps périscolaire, ils le sont souvent par des animateurs à peine titulaires, des BAFA, ou en tout cas non formés à l'accueil des enfants en situation de handicap.

À travers ce vœu, c'est donc la discrimination persistante dont sont victimes les enfants en situation de handicap et leurs familles que nous voulons mettre en lumière et dénoncer. Discrimination qui a pour conséquence directe le très faible nombre d'enfants en situation de handicap qui accèdent à des études supérieures, discrimination qui a pour conséquence directe le fait de faire peser sur les familles, en particulier les mères, la seule charge de l'accompagnement, voire de la scolarisation, de leurs enfants dans un parcours qui reste celui du combattant pour de nombreuses familles.

Aujourd'hui, et c'est l'objet de ce vœu, le Rectorat par exemple ne prend pas en compte, dans ses prévisions d'effectifs visant à décider d'ouvrir ou de fermer des classes, les enfants scolarisés dans les unités d'enseignement autisme. Il le fait pourtant pour les ULIS parce qu'il ne s'agit pas totalement de l'école inclusive selon lui, parce que selon les cas de figure, il est vrai que ces enfants peuvent être orientés vers les écoles par des hôpitaux ou des structures spécialisées, donc ils ne rentrent pas dans les cases établis par le Rectorat. Deux de nos écoles du 11^e sont concernées par une fermeture de classe à la rentrée 2026 alors qu'elles accueillent une unité d'enseignement autisme. C'est le cas de l'école Merlin et de l'école Titon. Et dans les deux cas, le Rectorat n'a pas tenu compte de ces enfants dans ses prévisions d'effectifs.

Cette invisibilisation est totalement incompréhensible, injuste et révoltante. Pour le Rectorat, ces enfants n'existent pas. Ils n'ont pas de livret scolaire, ils n'ont pas de dossier dans Affelnet, ils se retrouvent souvent déscolarisés en cours d'année, faute de professionnels formés pour assurer leur accompagnement. Ces enfants ne sont pourtant pas des enfants à part accueillis dans des dispositifs à part, ce sont des enfants comme les autres qui font partie intégrante de la vie de nos écoles. Leur accueil est une chance et une richesse

pour toute la communauté éducative. L'État a le devoir, inscrit dans la loi, de répondre à leurs besoins par des moyens adaptés et non par une dégradation des moyens consacrés à l'école publique.

Supprimer des classes dans ces écoles, c'est renoncer à l'inclusion des enfants en situation de handicap et par la même, tourner encore une fois le dos à des enfants et des familles qui ont déjà trop souvent subi les défaillances du système. Au nom du groupe Les Ecologistes, nous demandons donc au Rectorat d'annuler la prévision de fermeture de classes annoncée pour la rentrée 2026 au sein des écoles Titon et Merlin, et la prise en compte systématique des élèves accueillis dans les unités d'enseignement autisme dans les prévisions d'effectifs.

Nous demandons aussi, et c'était l'objet des vœux précédents, que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour améliorer le statut, le salaire et les conditions de travail des AESH. Nous demandons l'ouverture dans le 11^e – c'était une demande de la précédente majorité – d'un centre de loisirs à parité (CLAP). Il n'y en a pas aujourd'hui, il en a un dans le 12^e.

Et enfin, nous demandons la mise en accessibilité rapide de l'ensemble des bâtiments scolaires pour l'accueil des élèves en situation de handicap. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Carole Compper. »

Mme COMPPER : « Bonsoir à tous. L'inclusion des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires passe nécessairement par une accessibilité adaptée dans les classes, les cantines, les toilettes, tous les lieux, comme dans les cours oasis pour que les enfants puissent y jouer comme les autres. Cette inclusion exige obligatoirement une réévaluation et une reconnaissance du statut, comme de la rémunération des AESH, dont on a parlé tout à l'heure, pour permettre le maintien de ces professionnels et rendre attractif cette fonction inséparable au principe d'inclusion des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.

On vient aussi de nommer la création d'un CLAP sur le 11^e arrondissement, un centre de loisirs à parité pour enfant pour enfants, et un autre éventuellement pour adolescents pour qu'ils soient accueillis avec des enfants de milieu ordinaire. Le CLAP peut être donc adossé à un centre de loisirs classique mais propose des activités ajustées aux besoins des enfants.

L'inclusion des élèves en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire doit impérativement s'associer à leur accessibilité à des espaces culturels (théâtres, conservatoires) et aux espaces dédiés au sport et handisport, sur des créneaux de gymnases par exemple, mais aussi des espaces de lieu adaptés où les familles puissent se rendre avec leurs enfants en dehors de la semaine scolaire.

L'inclusion commence souvent par une communication facilitée, par exemple avec l'usage du FALC (Facile à lire et à comprendre), qui est une méthode ayant pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par tous. Un texte ainsi simplifié peut être compris par les personnes handicapées mentales mais aussi par d'autres personnes comme des personnes dyslexiques, malvoyantes, des personnes âgées, et les personnes qui maîtrisent mal le français éventuellement. Donc j'appelle l'ensemble des élus à voter pour ce vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Le vœu est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Considérant que l'école inclusive est un droit fondamental pour les enfants concernés et leurs familles,

Considérant que l'inclusion des élèves en situation de handicap est une obligation légale depuis la loi du 11 février 2025,

Considérant que le 11^e arrondissement ne dispose pas à ce jour de centre de loisirs à parité (CLAP),

Considérant que le bâti scolaire doit évoluer pour une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap,

Considérant que la non-prise en compte par le Rectorat des unités d'enseignement autisme (UEMA et UEEA) dans le calcul des effectifs relatifs à la carte scolaire n'est pas entendable, dans la mesure où la présence de ces unités au sein des écoles publiques vise justement à permettre à ces enfants de passer le plus de temps possibles avec les autres élèves et ce afin de favoriser leur inclusion en milieu dit "ordinaire" et non spécialisé,

Considérant que la fermeture annoncée d'une classe au sein des écoles Titon et Merlin, qui accueillent toutes les deux une unité d'enseignement autisme, risque de fragiliser fortement le fonctionnement de ces écoles, au détriment des élèves en situation de handicap ayant le plus besoin d'un accompagnement adapté,

Considérant que les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont un maillon essentiel à l'inclusion des élèves en situation de handicap dont l'absence de statut et la très faible rémunération ne permettent pas un recrutement à la hauteur des besoins, ce qui les conduit à faire grève le 9 juin prochain

Considérant que les collectivités territoriales dont la Mairie du 11^e arrondissement, ne peuvent suppléer les manquements de l'Etat en matière d'inclusion des enfants en situation de handicap,

Sur la proposition des élu·e·s du groupe Les Ecologistes ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- Que le 11^e arrondissement se porte volontaire pour accueillir au sein d'une de ses écoles un centre de loisirs à parité (CLAP) à compter de la rentrée 2026,
- Que la Ville de Paris en lien avec la mairie du 11^e arrondissement rende l'ensemble des bâtiments scolaires accessibles aux personnes en situation de handicap dans les meilleurs délais,
- Que le Rectorat prenne en compte, dans le cadre de la carte scolaire, les élèves accueillis dans les unités d'enseignement maternelle et élémentaire autisme, comme il le fait maintenant pour les ULIS
- Que le Rectorat annule la prévision de fermetures de classes annoncées pour la rentrée 2026 au sein des écoles Titon et Merlin, qui accueillent toutes les deux des unités d'enseignement autisme, afin de garantir aux élèves accueillis dans ces écoles des moyens adaptés, à la hauteur de leurs besoins,
- Que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour améliorer le statut, le salaire et les conditions de travail des AESH.

Résultat du vote - V11202623 :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	0
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	32	Contre	0
Le vœu est adopté			

V11202634 – Vœu relatif au renforcement du service public périscolaire dans le 11e arrondissement et à l'engagement budgétaire de la Ville de Paris [groupe Nouveau Paris populaire 11e]

M. le Maire : « Dernier vœu avant les questions orales et c'est Loup Loubet qui va fermer le banc, avec un vœu relatif au renforcement du service public périscolaire dans le 11e et à l'engagement budgétaire de la Ville de Paris. Pour lui répondre, Laetitia Vipard, avec une demande d'intervention de Delphine Goater. »

M. LOUBET : « Merci. Je vais revenir sur ce qu'on a encore pu voir et qui n'a pas évolué malheureusement depuis le mois dernier et qui continue à s'accumuler. Nous revenons aujourd'hui sur un sujet majeur qui devrait déjà être réglé, en tout cas être en cours d'être réglé. Le périscolaire parisien est en crise et force est de constater que le sujet ne va pas en s'arrangeant. Une demande tous les jours plus insistante est formulée par les parents, les professionnels et surtout par les enfants.

Le constat est accablant, particulièrement dans notre arrondissement. Ce sujet, que vous promettiez comme le principal de votre début de mandat, est toujours au point mort. Si vous multipliez les prises de parole et les réunions – ça je peux le confirmer, j'en ai vu un certain nombre – les annonces actuelles ne satisfont personne. La situation exige d'ailleurs une urgence absolue au regard des faits extrêmement graves de violences sexuelles et de pédocriminalité révélés ces derniers mois dans le périscolaire parisien qui suscitent une émotion légitime parmi les familles et la communauté éducative.

La protection de l'enfance et la sécurité ne peuvent plus être une garantie sans un investissement financier à la hauteur. Le budget doit traduire cette priorité politique. C'est donc avec sérieux et sagesse que le Nouveau Paris Populaire 11e vient vers vous avec ce vœu. Le périscolaire parisien doit se doter le plus rapidement possible d'un programme chiffré et d'une programmation budgétaire pluriannuelle sur cinq ans.

Sur proposition du Nouveau Paris populaire 11^e, nous émettons le vœu que la Ville de Paris :

- fasse du périscolaire une priorité budgétaire dès le prochain exercice, via un plan d'urgence aux moyens financiers pérennes,
- garantisse également le respect strict des taux d'encadrement réglementaires dans toutes les écoles du 11^e,
- engage un plan massif de recrutement et de titularisation du personnel précaire, tout en limitant drastiquement le recours aux vacataires,
- créer une filière des métiers du périscolaire prévoyant l'ouverture de postes de catégorie A et le financement progressif d'un métier dédié à l'hygiène, au bien-être et à la santé des enfants,
- renforce massivement les formations en mettant l'accent sur la protection de l'enfance, la prévention des violences sexistes et sexuelles, et l'accueil des enfants en situation de handicap,
- assure la transparence démocratique totale en présentant chaque année un bilan des crédits exécutés ainsi qu'un état de la répartition territoriale des moyens pour assurer l'égalité des écoles.

Nous avons assisté à un certain nombre de réunions qui ont été faites par la Mairie du 11^e arrondissement et nous avons pu également avoir un compte-rendu, pas totalement exhaustif, de ce que vous avez fait avec l'assemblée des parents, qui n'a malheureusement pas abouti à quelque chose de concret de votre part. Force est de constater que les parents sont extrêmement déçus, en tout cas ceux qui sont venus nous voir sont extrêmement déçus de ce que vous avez fait, qui sont des nuages de mots, des speed-dating ou des choses comme ça. Donc s'il vous plaît, répondez à leurs demandes et faites un budget. La dernière fois, on m'avait dit 20 millions. Monsieur le Maire, vous m'avez dit qu'on verra à quel temps, à quel rythme, si c'est récurrent ou pas. Donc ce que je vous demande, ce que les parents demandent, c'est chiffrer, budgéter, et surtout que ce soit concret dans un échéancier. Je vous remercie de votre écoute. »

M. le Maire : « Merci. Je retiendrai donc les nuages de mots. Laetitia Vipard. »

Mme VIPARD : « Comme vous le savez déjà sans doute, la convention citoyenne sur les temps de l'enfant a démarré ses travaux courant mai pour une présentation de ses premières mesures et propositions dès le Conseil de Paris du mois de juillet. La convention citoyenne est composée d'un panel de 80 parents, l'enjeu était vraiment de travailler les propositions avec les familles tirées au sort et qui ont pu se réunir pour un premier séminaire de travail il y a une dizaine de jours. Des représentants de cette délégation ont aussi pu se rendre dans quatre écoles parisiennes et nous avons réussi à ce qu'ils puissent se rendre dans une école du 11^e, à savoir la maternelle Présentation, pour avoir un échange avec les enfants et les communautés éducatives.

La question du renforcement du service périscolaire parisien est au cœur des préoccupations et des priorités de cette convention, avec bien sûr l'enjeu des mesures et des moyens financiers associé à la mise en œuvre de ces différentes propositions. 20 millions d'euros en mesure annuelle ont déjà été annoncés par le Maire de Paris en mai dernier. Nous savons tous que ce n'est qu'un début et que ces moyens devront être renforcés pour une réelle refonte en profondeur de la filière.

Cependant, au-delà des moyens financiers associés à la mise en œuvre de ces mesures, la convention va aussi se pencher sur l'organisation des temps scolaires puisque c'est aussi l'autre sujet, notamment la question des temps et des contrats fractionnés pour les animateurs et les équipes d'animation. De fait, c'est aussi ça qui engendre de la précarité et derrière, des difficultés de recrutement. Donc au-delà des moyens financiers qui seront à mobiliser, c'est bien la totalité des temps de l'enfant et des animateurs qui seront à questionner. L'enjeu, c'est bien de remettre à plat l'organisation de ces temps pour proposer aux animateurs des périodes plus longues de travail auprès des enfants et donc des contrats revalorisés comprenant également des temps de préparation et de supervision de leur activité.

En complément des propositions qui seront faites par cette convention, et qui seront donc présentées au Conseil de Paris en juillet, le principe de constitution d'une mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire sera aussi présenté au prochain Conseil de Paris du mois de mai. Si la proposition est votée, j'aurais l'honneur de pouvoir y siéger au nom du Groupe Ecologiste et Social. Cette mission aura pour mission d'évaluer, en complément à la convention citoyenne, les taux d'encadrement dans le périscolaire, les procédures de recrutement et de contrôle, les procédures de signalement et de recueil de la

parole des enfants, l'adéquation ou non des moyens financiers mobilisés au regard des propositions mises en œuvre, avec le souci constant de renforcer la sécurité des enfants et de restaurer la confiance avec les familles.

Enfin, si cela vous avait échappé, le Maire de Paris vient d'annoncer le lancement d'une commission chargée de mener un audit indépendant sur la gestion du périscolaire parisien. Elle sera présidée par l'ancien juge des enfants, Antoine Garapon, qui a notamment été président de la Commission reconnaissance et réparation, lancée en 2021 suite aux abus sexuels dans l'Eglise. C'était une demande du NPP, donc vous voyez que les choses avancent dans le bon sens et que les choses bougent puisque vous aviez demandé cette commission d'enquête et elle a été annoncée tout à l'heure par le Maire.

Comme vous, nous attendons avec impatience les conclusions de ces travaux pour pouvoir porter une revalorisation complète de la filière de l'animation et du périscolaire parisien. Dans l'attente, nous poursuivons avec le Maire du 11^e notre mobilisation dans les différentes écoles de l'arrondissement et je peux vous confirmer que le sujet est loin d'être au point mort vu le nombre de rencontres et d'échanges que nous avons pu avoir avec les familles ces derniers jours. Elles nous font pour l'instant plutôt des retours positifs sur les choses mises en œuvre. Donc nous sommes mobilisés aux côtés des familles. Par exemple, la semaine dernière nous avons pu nous rendre, avec le Maire, à Bouvines, à Baleine ou à l'école Titon.

Nous aurons un prochain conseil citoyen du périscolaire le 23 juin, pour un premier point d'étape avec les familles, qui vous sera partagé sur le prochain Conseil de juillet. En tout cas, on s'y était engagé et nous le ferons pour vous montrer que les choses avancent et ce dans le bon sens. En tout cas, on y travaille. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne sais pas à quoi vous faites référence dans le nuage de mots mais globalement, sur ce sujet compliqué du périscolaire, il y a évidemment des choses qui avancent et qui sont déjà mises en place : les nouveaux systèmes au niveau des dispositifs, les nouvelles procédures de recrutement, les questions du contrôle. Vous avez également participé à une réunion publique de restitution, ça c'est du concret par exemple puisque vous y avez vous-même participé en tant que parent et pas en tant qu'élus. Nous avons fait acte de transparence, c'était un engagement que nous que nous avons pris et que nous avons tenu puisqu'il y a eu cette restitution à l'ensemble des parents. La question de l'information est évidemment très importante parce qu'elle permet à chacun et à chacune de connaître l'état réel de la situation, exactement comme la connaissance que nous avons de cette situation.

Evidemment, il y a un certain nombre d'autres éléments qui sont plus longs à mettre en place. Il y a une méthode qui a été proposée, celle de la convention citoyenne. Cette convention citoyenne est en train de travailler. On ne va pas aller plus vite que la convention citoyenne. D'ailleurs, nous nous étions portés volontaires pour l'accueillir dans le 11^e arrondissement. Les élus n'ont pas à y aller car la convention fait son travail en toute indépendance. Nous avons proposé de mettre à disposition notamment une école pour que les parents et les personnes qui ont été tirées au sort puissent travailler, rencontrer en toute liberté et poser toutes leurs questions. Et évidemment, il y aura un débat au Conseil de Paris où l'on pourra poser un certain nombre de sujets. J'imagine que vous ou votre groupe interviendra.

La question du budget est l'une des questions, mais la question de l'organisation des temps de travail, la question de la déprécarisation des animateurs et des animatrices, ou la question de la réorganisation globale de la filière, tout cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Ce n'est pas parce qu'on dépose un vœu ici que les choses vont changer tout à coup ou qu'on va accélérer le process. On va faire les choses correctement.

J'entends la demande de changement forte des parents. Je suis comme vous, je les rencontre plusieurs fois par semaine. Les réunions peuvent parfois être un petit peu compliquées et c'est normal. Par contre, je ne peux pas vous laisser dire qu'il ne se passe rien. Il se passe des choses. Après, vous pouvez dire que ça ne va pas assez vite, mais il se passe des choses. Et après, on aura un débat pour savoir si tout va dans le bon sens ou pas, mais je vous propose quand même d'attendre au moins les propositions et les différents scénari qui seront posés sur la table et à la table aussi des discussions politiques.

Je donne la parole à Delphine Goater. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. Je partage tout à fait l'objectif qui est affiché par ce vœu. L'objectif, c'est bien de renforcer le service public périscolaire et de garantir aux enfants un cadre qui soit sûr, qui soit protecteur et qui soit de qualité pour le périscolaire.

Je partage aussi l'inquiétude et la question qui est formulée dans ce vœu. Où est-ce que nous en sommes concrètement ? Vous y avez répondu en partie. C'est vrai qu'on est forcément méfiant parce que, depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, il y a beaucoup de d'annonces. Le plan d'actions a été adopté et vous aviez indiqué – je l'avais déjà souligné lors du dernier Conseil d'arrondissement – que vous vous étiez volontaire éventuellement pour mettre en œuvre rapidement dans le 11^e les mesures qui avaient été annoncées dans le cadre du plan d'actions. Très bien, on en est satisfait. Mais aujourd'hui, les familles du 11^e attendent moins des rencontres – même si vous en faites beaucoup et c'est très important – que des résultats concrets. C'est à cela que les familles sont attentives. Donc on veut avoir un calendrier, on veut quand même avoir des éléments un petit peu plus concrets que ces rencontres qui certes sont positives mais ne suffisent pas.

Il y a également la candidature du 11^e à être un territoire pilote, que j'avais demandé lors du précédent Conseil d'arrondissement, alors que le 11^e est l'un des arrondissements les plus touchés par ces signalements depuis la rentrée 2025. Où en est-on là-dessus ? Est-ce que c'est faisable ? Est-ce que ça va être possible ? Nous avons envie de réponses aussi sur ces questions.

Tout ce que j'avais demandé lors du précédent Conseil, j'aimerais bien qu'on puisse savoir ce qui a été mis en place et si ça n'est pas encore mis en place, ce qui peut être compréhensible compte tenu de tout ce que vous avez expliqué, à quelle échéance ça le sera ? De la même manière, les parents ont formulé 40 propositions concrètes après un travail de terrain et on voudrait savoir lesquelles ont été retenues, lesquelles sont en cours de mise en place et si ce n'est pas le cas, quand elles seront en place ? On veut du concret, des calendriers, des dates, des échéances etc. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. Peut-être Laetitia pour apporter rapidement quelques éléments de précision sur ce qui a été dit. »

Mme VIPARD : « Sur ce dernier point, les 40 propositions du collectif de parents du 11^e ont été intégrées au plan d'actions du Conseil citoyen. On a pu faire un tableau précis de ces 40 mesures qu'on a évaluées avec les services de la Ville, notamment la CASPE et la DASCO. La majorité des mesures seront mises en œuvre. On a aussi mis en place un calendrier prévisionnel d'application de ces mesures qui a été partagé avec les parents et qui va être vraiment notre outil de pilotage de suivi de ce Conseil citoyen. L'objectif de la prochaine réunion du 23 juin sera d'évaluer ce qu'on a déjà mis en œuvre. Je vous donne un exemple de mesure concrète mise en œuvre : pour la première fois, une réunion d'information et de rencontre des familles et des animateurs sera organisée le premier jour du centre, pour que les familles des enfants qui iront dans les centres en juillet et août rencontrent, les animateurs et directeurs qui vont s'occuper de leurs enfants. C'était une demande des parents, c'est une nouveauté et ça va être mis en œuvre dès cet été. Donc on suit vraiment de très près cette mise en œuvre de ces propositions et vraiment les 3/4 des propositions des parents ont été intégrées au plan d'actions. On travaille vraiment main dans la main avec les parents du 11^e et notamment les personnes qui sont dans le collectif. »

M. le Maire : « Merci pour toutes ces précisions. J'imagine que le vœu est maintenu. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? L'Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater. Qui est pour ? Le Nouveau Paris populaire 11^e. Qui est contre ? Le Groupe Socialiste, Les Ecologistes et le Groupe Communiste du 11^e. Le vœu est rejeté. »

Considérant les faits extrêmement graves révélés ces derniers mois concernant des violences sexuelles et faits de pédocriminalité dans le cadre du périscolaire parisien ;

Considérant l'émotion légitime des familles, des personnels municipaux et de l'ensemble de la communauté éducative ;

Considérant que la protection des enfants doit constituer une priorité absolue du service public parisien ;

Considérant les alertes répétées des personnels, des organisations syndicales et des équipes éducatives concernant :

- les sous-effectifs ;
- la précarisation des équipes ;
- le recours massif aux vacataires ;
- le manque de formation ;
- les difficultés de remplacement ;
- la dégradation des conditions de travail dans les écoles parisiennes et notamment dans le 11^e arrondissement ;

Considérant que les conditions d'encadrement et d'accueil des enfants nécessitent des moyens humains renforcés afin de garantir la sécurité, le bien-être et la qualité éducative du service public périscolaire ;

Considérant que les exigences de sécurité, de protection de l'enfance et de qualité éducative ne peuvent être garanties sans un niveau d'investissement budgétaire à la hauteur des besoins constatés dans les écoles parisiennes ;

Considérant que le budget constitue la traduction concrète des priorités politiques de la Ville de Paris et que le service public périscolaire doit bénéficier d'un effort financier renforcé dans les prochains exercices budgétaires ;

Considérant que les besoins de recrutement, de formation, de titularisation, de remplacement des personnels et d'amélioration des conditions d'accueil nécessitent une programmation financière pluriannuelle permettant d'assurer la pérennité des mesures engagées ;

Considérant que la transparence sur les moyens consacrés au périscolaire constitue une condition indispensable du contrôle démocratique exercé par les élus locaux, les personnels et les familles ;

Considérant que le Nouveau Paris Populaire porté par Sophia Chikirou défend le renforcement du service public périscolaire, la stabilisation des équipes éducatives, la création d'une véritable filière professionnelle de l'animation et le renforcement des moyens humains dans les écoles parisiennes ;

Considérant que ce programme prévoit notamment :

- le respect strict des taux d'encadrement ;
- un plan massif de recrutement ;
- la limitation du recours aux vacataires ;
- la titularisation des personnels précaires ;
- la création de postes de catégorie A dans la filière périscolaire ;
- le renforcement des formations ;
- ainsi que la création d'un métier dédié à l'hygiène, au bien-être et à la santé des enfants dans les écoles parisiennes ;

Considérant que le périscolaire constitue un véritable service public d'éducation, de protection de l'enfance et d'égalité républicaine ;

Sur la proposition des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire 11e,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- que la Ville de Paris fasse du renforcement du service public périscolaire une priorité budgétaire dans le cadre des prochains budgets primitifs et décisions modificatives ;
- que la Ville de Paris engage un plan d'urgence de renforcement du service public périscolaire, assorti de moyens financiers identifiés et pérennes ;
- que les moyens budgétaires nécessaires au respect effectif des taux d'encadrement réglementaires soient garantis dans l'ensemble des écoles du 11^e arrondissement ;
- que la Ville de Paris inscrive, dès le prochain exercice budgétaire, des crédits supplémentaires dédiés au recrutement, à la formation, à la titularisation et à la stabilisation des personnels périscolaires ;
- que la Ville de Paris engage un plan massif de recrutement et de sécurisation des équipes périscolaires, accompagné des financements correspondants ;
- que la Ville de Paris crée une véritable filière des métiers du périscolaire avec des perspectives d'évolution réelles, notamment par l'ouverture effective de postes de catégorie A ;
- que la Ville de Paris prévoie un financement spécifique permettant la création progressive d'un métier dédié à l'hygiène, au bien-être et à la santé des enfants dans les écoles parisiennes, avec des personnels formés et présents sur les temps scolaires et périscolaires ;
- que la Ville de Paris renforce la formation des personnels sur :
 - la protection de l'enfance ;
 - la prévention des violences ;
 - les violences sexistes et sexuelles ;
 - l'accueil des enfants en situation de handicap ;
 - les enjeux sanitaires ;
- que la Ville de Paris présente au Conseil de Paris une programmation budgétaire pluriannuelle détaillant les moyens consacrés au renforcement du service public périscolaire pour les cinq prochaines années ;
- que cette programmation identifie précisément les crédits affectés :
 - au recrutement de personnels titulaires ;
 - à la réduction du recours aux vacataires ;
 - aux remplacements ;
 - à la formation continue ;
 - à la création de nouveaux postes ;
 - à l'amélioration des conditions de travail ;
 - à la sécurisation des établissements et à la protection des enfants ;
- que la Ville de Paris présente chaque année un bilan des crédits engagés et exécutés pour le périscolaire, accompagné d'indicateurs relatifs aux effectifs, aux recrutements, aux formations et aux conditions d'encadrement ;

- que la répartition territoriale des moyens consacrés au périscolaire fasse l'objet d'une information régulière permettant d'identifier les besoins spécifiques des arrondissements et d'assurer une égalité de traitement entre les écoles parisiennes ;

Résultat du vote - V11202634 :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 4	
NPPV	0	Abstention	4
Nombre de votes exprimés : 32			
Pour	2	Contre	26
Le vœu est rejeté			

QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE DU 11^e ARRONDISSEMENT

Q11202603 – Question orale relative à la protection des enfants dans les crèches parisiennes [*groupe Union de la Droite et du Centre*]

M. le Maire : « Je donne la parole pour la question orale relative à la protection des enfants dans les crèches parisiennes à Nelly Garnier et pour répondre, Michel Jallamion. »

Mme GARNIER : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement, on a beaucoup parlé de périscolaire et d'agressions dans les écoles maternelles et primaires, mais lorsque la Procureure de Paris s'est exprimée le 18 mai dernier, elle a également fait état d'enquêtes ouvertes pour de possibles violences dans une dizaine de crèches parisiennes. Par ailleurs, la presse avait relaté une plainte et plusieurs signalements pour des faits à caractère sexuel qui aurait été déposés contre un éducateur d'une crèche associative du 11^e arrondissement. On a utilisé la forme d'une question orale parce que ce qu'on veut savoir avant tout, ce sont les informations que vous pouvez avoir concernant des agressions qui pourraient avoir eu lieu dans les crèches et notamment des crèches du 11^e arrondissement.

Les crèches n'avaient pas souvent été identifiées principalement comme lieux où se passaient des agressions sexuelles, du fait notamment qu'il y a une plus forte féminisation du personnel. Mais le cas de la petite fille empoisonnée, assassinée dans une crèche lyonnaise en 2022, a donné à pas mal de travaux et notamment un rapport très complet de l'IGAS, l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Cette question orale vise un peu à avoir un partage d'informations sur ce qui a pu se passer dans le 11^e, sur ce qui peut être en cours dans le 11^e, et aussi avoir une information sur les mesures de contrôle, les mesures de remontée d'alerte qui peuvent exister dans les crèches. Bien évidemment, on pense aux crèches municipales, mais on s'interroge aussi sur toutes les crèches qui reçoivent des subventions de la Ville de Paris. On peut considérer que, par extension, il y a donc une responsabilité de la Ville vis-à-vis des enfants qui sont accueillis dans ces structures. Voilà l'objet de cette question. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette question. Michel. »

M. JALLAMION : « Merci Monsieur le Maire. Merci chère collègue pour cette question qui porte sur un sujet essentiel, la protection des enfants accueillis dans les établissements de la petite enfance. Je veux d'abord rappeler que lorsqu'il s'agit de sécurité et du bien-être des enfants, aucune alerte ne doit être négligée et aucun signalement ne doit rester sans réponse. La protection des tout-petits constitue une responsabilité fondamentale de la puissance publique et une priorité absolue pour la Mairie du 11^e arrondissement.

Vous nous interrogez d'abord sur les dispositifs de contrôle, d'audit et d'évaluation mis en œuvre dans les crèches municipales. Je rappelle que les crèches municipales sont soumises, comme l'ensemble des établissements d'accueil des jeunes enfants, au contrôle de la protection maternelle et infantile (PMI). Toute remontée ou tout signalement fait l'objet d'un traitement avec la plus grande célérité et la plus grande rigueur. Au-delà de ce cadre réglementaire, la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) a progressivement développé un ensemble très important de dispositifs de prévention, de contrôle et de signalement. Depuis 2021, un numéro vert bienveillance permet notamment aux agents d'effectuer des signalements de manière anonyme. Des formations individuelles et collectives sont régulièrement organisées et une politique disciplinaire particulièrement stricte est appliquée face à toute forme de violence. La Ville de Paris a depuis longtemps fait le choix de bannir toute banalisation de comportement inapproprié, y compris ceux parfois qualifiés de douces violences.

Vous nous interrogez ensuite sur la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Inspection Générale des affaires sociales à la suite du drame de Lyon. Il convient de rappeler que la Ville de Paris avait anticipé plusieurs de ses recommandations. Une cellule dédiée à la bientraitance a donc été créée dès 2021. Par ailleurs, les équipes parisiennes bénéficient de quatre journées pédagogiques par an, soit davantage que ce que prévoit le cadre du financement national des autres gestionnaires.

S'agissant de la présence simultanée de plusieurs professionnels auprès des enfants, je vous rappelle également que la Ville de Paris ne gère pas de micro-crèches. Dans les établissements municipaux, il n'est pas possible d'ouvrir une structure sans la présence d'au moins deux professionnels qualifiés conformément aux exigences réglementaires, la règle étant d'un encadrant pour cinq enfants qui ne marchent pas ou pour huit enfants qui marchent.

Vous nous interrogez également sur les obligations imposées aux crèches associatives financées par la Ville. Chaque association signe avec la Ville une convention pluriannuelle d'objectifs qui définit précisément ses obligations. À cela s'ajoutent naturellement les contrôles exercés par les services de la PMI, ainsi qu'un dialogue permanent entre la Ville et les gestionnaires associatifs. Mais il est vrai que les crèches associatives ne relèvent pas de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) du 11^e/12^e, elles sont gérées directement au niveau central par la Ville, par la DFPE.

Vous évoquez la situation de la crèche associative Le Lagon des Ours, à laquelle j'ai répondu parce que c'est cette crèche qui est visée lors de notre Conseil. Donc je ne reviens pas sur les éléments puisque je vous ai donné l'ensemble des éléments que nous avons à notre disposition. En fait, c'est un problème qui date de 2023 et pas de 2025, même si les signalements ont été tardifs. Comme je vous l'ai dit précédemment, la Ville a réagi dans les deux jours pour demander la suspension de cette personne auprès d'ABC Puériculture, ce

que la structure a fait et l'a licenciée. Je rappelle que dès que la Mairie du 11e et les services compétents étaient saisis par des familles dans cette crèche, une coordination immédiate a été engagée afin de les accompagner et, lorsque cela a été nécessaire, de rechercher des solutions d'accueil alternatives pour les enfants. De nouveau, je remercie vraiment le Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie pour sa totale mobilisation, ainsi que la CASPE et la DFPE. Concernant les éventuels dysfonctionnements identifiés, la prudence s'impose tant que les enquêtes administratives et judiciaires sont en cours. C'est précisément pour permettre l'établissement complet de la vérité que les faits signalés ont été transmis à l'autorité judiciaire.

Enfin, vous nous demandez quelles mesures nouvelles la Ville entend mettre en œuvre. La Ville de Paris continuera naturellement à renforcer tous les dispositifs susceptibles d'améliorer encore plus la protection des enfants accueillis dans ces établissements. Les dispositifs de signalement, de contrôle, de formation et d'accompagnement des professionnels font déjà l'objet d'un travail permanent d'amélioration et toute mesure complémentaire utile sera mise en œuvre.

Je veux enfin saluer l'engagement des milliers de professionnels de la petite enfance qui exercent chaque jour leur métier avec compétence, dévouement et humanité. Les faits extrêmement graves qui font aujourd'hui l'objet d'enquêtes doivent être traités avec la plus grande fermeté. Mais ils ne sauraient remettre en cause l'engagement quotidien de celles et ceux qui accueillent et accompagnent les enfants parisiens. Soyez assurés que la Mairie du 11e arrondissement restera pleinement mobilisée pour garantir la sécurité des enfants, accompagner les familles et faire preuve de la plus grande transparence sur ces sujets. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse. Pas de réaction ? Merci. »

Q11202604 – Question orale relative aux Conseils de quartier du 11e arrondissement
[Delphine Goater - Paris 11 Apaisé]

M. le Maire : « Je vous propose de terminer avec cette dernière question de Delphine Goater relative aux Conseils de quartier du 11e arrondissement et pour vous répondre, Aymeric de Tarlé. »

Mme GOATER : « Merci Monsieur le Maire. Effectivement, cette question en début de mandature porte sur les Conseils de quartier du 11e arrondissement. On constate que, pour l'instant, le fonctionnement des Conseils de quartier est assez chaotique et qu'il y règne un certain flou, du moins un manque de transparence sur le fonctionnement souhaité des conseils de quartier dans cette nouvelle mandature.

Donc il y a eu une réunion avec vous, Monsieur Belliard, et avec les membres des groupes d'animation des cinq Conseils de quartier, mais cette réunion n'avait pas d'ordre du jour. Elle s'est tenue à un moment de la journée qui est peu compatible avec les personnes qui sont salariées ou qui ont des obligations professionnelles et qui ne peuvent pas se rendre disponibles. Donc cela n'a pas favorisé une participation importante des conseillers de quartier concernés.

Les dates des réunions plénières ont été annoncées le jour de cette réunion et vous avez annoncé aux membres des groupes d'animation présents votre intention d'organiser des assises au mois de septembre pour définir les moyens et les objectifs des Conseils de quartier. Mais je trouve qu'on perd beaucoup de temps puisque depuis l'élection municipale au mois de mars, on aurait peut-être pu avancer un peu plus vite sur ce que vous souhaitiez en termes de fonctionnement, et dialoguer de manière plus anticipée avec les conseillers de quartier qui sont déjà disponibles. En effet, on connaît déjà les problématiques des conseils de quartier. Il y a eu une revue en profondeur du règlement des Conseils de quartier lors de la précédente mandature, sous l'égide de Jean-Pierre Corsia.

C'est vrai que faute de perspective et faute de transparence, beaucoup de conseillers de quartier sont partis parce qu'ils étaient découragés. Donc on ne souhaite pas que ce découragement puisse continuer. Nous savons que les principales questions que se posent aujourd'hui les conseillers de quartier et auxquelles ils attendent des réponses, sont :

- Est-ce que le règlement, qui a déjà été revu, comme je viens de le signaler, va être à nouveau remanié ?
- Les budgets de fonctionnement et d'investissement vont-ils être renouvelés et quelles seront les règles de report en N+1 s'il reste des sommes non consommées ?

D'autre part, je me demande aussi si les élus du Conseil d'arrondissement feront preuve de davantage d'intérêt pour les Conseils de quartier qu'ils n'en ont fait lors de la précédente mandature ? En gros, il n'y avait que Joëlle Morel et Alexandre Viscontini qui s'y rendaient régulièrement, en plus de Jean-Pierre Corsia et des élus référents.

Et enfin, que prévoit la Mairie du 11^e pour rendre plus attractifs les Conseils de quartier et pour faire venir de nouvelles personnes ? Monsieur le Maire, j'ai une petite suggestion : pourriez-vous mettre à profit vos réseaux sociaux et les vidéos que vous faites pour attirer et susciter de nouvelles candidatures et pour faire la promotion des Conseils de quartier qui en ont bien besoin. Je vous remercie Monsieur le Maire. »

M. le Maire : « J'ai vu que vous aviez aussi des camarades qui faisaient des vidéos et qui vous ont soutenue pendant la campagne, notamment sur Richard Lenoir, une petite communauté qui n'est pas très amène à notre égard. Aymeric de Tarlé pour vous répondre. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup Monsieur le Maire. J'ai le mauvais rôle parce que je dois clore ce Conseil d'arrondissement qui commence un peu à durer, mais je vais quand même répondre aux questions de Delphine parce qu'elles sont légitimes.

Concernant les modalités de fonctionnement, le but des assises de la démocratie locale, c'est de rendre l'offre plus lisible. Aujourd'hui, on a une offre très riche au niveau de la démocratie locale dans le 11^e : on a des conseils de quartier, des conseils citoyens, on a des pré-conseils, des conseils des seniors, des conseils des enfants, et j'en passe. On doit rendre cette offre lisible pour les habitants pour effectivement aller vers les habitants qui n'auraient pas forcément eu l'information de ces conseils de quartier, tout en ayant l'objectif d'avoir des cibles beaucoup plus jeunes et beaucoup plus représentatives des habitants du 11^e arrondissement. Delphine, comme tu comme tu le disais, les conseils de quartier souffrent parfois d'un manque de renouvellement, et le but de ces assises, c'est aussi de permettre ce renouvellement.

Concernant le calendrier, on a effectivement un calendrier qui sera prêt en septembre. Je ne peux pas trop en dire parce que le travail est en train d'être fait. On aura un travail qui va s'effectuer sur les mois de juin et juillet. En juin, on a les plénières des conseils de quartiers où l'on pourra aussi recueillir les avis des conseillers de quartier sur le fonctionnement des conseils de quartier. On a aussi des retours au niveau central du cabinet de Marine Rosset, adjointe au Maire de Paris. On a effectivement des premières mesures qu'on aimerait mettre en place pour ces assises de la démocratie locale. Le règlement sera-t-il remanié ? Pas forcément. En tout cas, ce n'est pas notre rôle. Le rôle de ces assises de la démocratie locale, c'est plutôt de donner une offre plus lisible, donner une nouvelle vitalité aux instances de démocratie locale. Ce n'est pas forcément refaire des règlements.

La question que tu as posée sur le budget des fonctionnements et le budget d'investissement des conseils de quartiers est légitime. On a parfois dans des conseils de quartier, notamment du 20^e arrondissement, des dérogations pour pouvoir avoir plus d'agilité. On est conscient que les conseillers de quartier demandent parfois plus de fonctionnement et moins d'investissement. Donc on est en train de réfléchir à des méthodes flexibles pour pouvoir peut-être mutualiser l'investissement et augmenter la part de fonctionnement.

Sur la place des référents des conseils de quartier, j'ai toute ma confiance aux référents choisis pour cette mandature. On y réfléchissait ce matin avec Lucie Moustapha, côté participation, pour mettre en place des permanences pour récolter aussi les demandes des conseillers de quartier. On a effectivement un temps dans les conseils de quartiers qui est consacré aux actions menées dans l'arrondissement, mais il y a aussi un temps qui est consacré aux doléances. Ces doléances restent souvent lettre morte parce qu'elles ne sont pas forcément pris d'assaut. Nous, notre objectif, c'est devoir établir un cahier des doléances pour pouvoir les synthétiser, recueillir les avis des habitants. Ça ne vaudra pas comme acceptation mais le travail sera présenté et synthétisé. On a même comme objectif de pouvoir en présenter en Conseil d'arrondissement.

Le dernier point est pour moi le plus important car c'est celui qui donnera cette vitalité aux conseils de quartier : la communication. On a prévu de faire des actions d'aller-vers pour toucher des publics qu'on ne touche pas avec les conseils de quartier. On veut rendre l'offre lisible sur le budget des conseils de quartier. Comment faire venir quelqu'un à un conseil de quartier ? En lui montrant que, dans le conseil de quartier, il pourra faire des actions grâce au budget des conseils de quartier. On veut aller dans la rue, avoir des ressources terrain. À cet égard, je remercie le travail de Lucie et le travail des équipes en charge de la démocratie locale, Laura, Lena et Alban. Toutes ces actions seront menées à partir de septembre, toujours en lien avec les référents, les conseillers de quartier, toutes les instances de démocratie locale et avec les objectifs que tu as édictés, Delphine. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Pour résumer, un travail démocratique avec les équipes des conseils de quartier à l'occasion de ces assises notamment, afin de pouvoir reposer un peu un certain nombre de choses. Peut-être qu'on pourra répondre notamment sur la question du règlement intérieur ou sur la question de la fongibilité ou du fonctionnement des différents types de budget. Je pense que c'est aussi à ce moment-là qu'il faudra qu'on puisse s'en parler et avoir un travail collectif. Ensuite, je ferai autant de vidéos que les équipes de

conseils de quartier le souhaitent, mais je ne souhaite pas me substituer à ce qu'ils/elles veulent.

Je vous propose d'en finir ici pour notre séance. Je voulais simplement vous dire que le prochain Conseil d'arrondissement se déroulera le mardi 7 juillet. Et pour celles et ceux qui souhaitent y participer, nous avons la commémoration du 18 juin, jeudi prochain à 11h à la Mairie. Merci beaucoup. »

À 21h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature
David BELLARD Maire du 11e arrondissement	Arthur BULCAO COURTY Secrétaire de séance